

L'ODD 17

SENS, DÉCRYPTAGE, DÉCLINAISONS

17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Directrices de publication : Bettina Laville et Sarah Schönfeld

Auteur.rice.s :

- Comité 21 : Bettina Laville, Sarah Schönfeld, Marie Labousset, Juliette Houllébrecque, Margot Bernardoni et Eléonore Brunel
- Convergences : Thibault Larose et Lucas Magnani
- Cités Unies France : Valérie Dumontet et Virginie Rouquette
- La Fonda : Bastien Engelbach
- Le Rameau : Charles-Benoît Heidsieck, Elodie Jullien, Yann Ulliac et Bernard Saincy

Avec l'appui de : Marie Rodriguez (DAECT - MEAE) et Francine Melchiorretto (PNUD)

Réalisation graphique : LaeviaDesigns

Photographies et illustrations : Adobe Stock (Chaay_tee, irfan hakim, moodboard, New Africa, Panumas, Raw Pixel, REDPIXEL, Riccardo Niels Mayer, Richard, Robert Kneschke, Viesinsh), Unsplash (Andy Li, Annie Spratt, Avel Chuklanov, BBH Singapore, Ben White, Cytonn Photography, Dimitry B., Husniati Salma, Jean Beller, John Crozier, Rajesh Ram), Freepik.

Avec le soutien financier de :



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies, y compris du PNUD ; des États membres des Nations Unies ; ou du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ces institutions ne garantissent pas l'exactitude des données incluses dans cette publication et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de leur utilisation.



SOMMAIRE

P. 4

Edito

ODD 17, COVID-19 : le choc

P. 6

Introduction générale

P. 7

Partie 01

Les 19 cibles : compréhension, explication & interprétation

P. 55

Partie 02

L'ODD 17, ou la promesse d'un avenir composable

P. 67

Présentation des partenaires

P. 68

Bibliographie

ODD 17, COVID-19 : LE CHOC

Depuis 18 mois, l'humanité mesure la valeur des activités essentielles par rapport à celles qui ne le seraient pas, en tout cas dans les pays dont la moyenne des revenus est décente, et, pour d'autres, la réduction mortifère de l'essentiel. La crise sanitaire nous force aussi à la réflexion : comprendre les causes et les conséquences du défi sans précédent depuis un siècle que nous sommes, tous et toutes collectivement, en train de relever.

En préface du rapport de la session 2020 du Forum Politique de Haut Niveau¹, Antonio Guterres reconnaissait qu'avant la pandémie de COVID-19 « des progrès étaient visibles », mais que « le changement n'avait pas encore lieu à la vitesse ni à l'échelle requises ». Il constatait aussi qu'« en raison de la COVID-19, une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent menace la vie et les moyens de subsistance, rendant la réalisation des objectifs encore plus difficile ». Mais il soulignait, et c'est le plus intéressant, qu'« il est, pour le coup, vital de saisir que la pandémie agit comme un puissant révélateur de la nécessité de renforcer la durabilité de nos modèles ».

Effectivement, soudain, les messages diffusés depuis près de 50 ans – le premier rapport Stockholm datant de 1972 – sur les interconnexions et interdépendances entre économie, environnement et social (les 3 piliers du développement durable) s'incarnent dramatiquement. A contrario des analyses simplistes qui aimeraient, dans cette période de crise sanitaire sans précédent depuis un siècle, reléguer le développement durable comme préoccupation non prioritaire, la crise Covid-19 met justement en exergue les fortes interrelations de tous les champs du développement durable : la destruction de notre environnement peut avoir des conséquences mondiales directes et tragiques comme le développement d'un nouveau virus, qui met à mal notre économie et induit, au bout de la chaîne, des conséquences sociales et vitales parfois très graves.

Les grands enjeux à relever pour renforcer la durabilité de notre territoire sont parfaitement synthétisés dans l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'agit à la fois d'un cadre politique et d'un outil de pilotage de nos politiques publiques et nos stratégies, qui met en évidence les constantes interrelations et les puissantes interdépendances entre chacun des 17 objectifs à atteindre d'ici 10 ans.

Le dernier ODD, l'ODD n°17, a été conçu à l'initiative des pays en développement, pour que l'injonction « ne laisser personne de côté » s'incarne dans des mesures précises et non plus dans des engagements vagues. En cela, il s'agit d'un acte de confiance sur la capacité du monde à surmonter les crises du 21ème siècle en concluant des partenariats entre tous les acteurs, de l'Etat le plus puissant au citoyen le plus modeste : s'il était trahi, nous basculerions dans une dangereuse instabilité, et pis.

L'ODD17, est plus qu'un point d'orgue aux 16 autres : sous son appellation « Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable », il énumère, et aussi rénove, le cadre de la coopération internationale, et enrichit le multilatéralisme par la société civile.

1. Le Forum Politique de Haut Niveau est la conférence des Nations Unies qui invite, tous les ans en juillet, les Etats et organisations de la société civile à rendre compte de leurs efforts pour faire avancer les ODD dans leurs pays respectifs.

Nous avons choisi à la fois de montrer à quel point ses 19 cibles étaient chacune des impératifs essentiels traduisibles en projets locaux concrets (partie 1), mais aussi qu'il traduisait une nouvelle philosophie publique, fondée sur la construction du bien commun (partie 2). Et symboliquement, nous avons, nous aussi, fondé un partenariat éditorial pour l'illustrer.

Evidemment, se pose, en pleine crise sanitaire, la question de l'horizon de cet ODD, qui vient juste après l'ODD16, celui qui conditionne son avènement en promettant une société « pacifique et inclusive » : le choc de la crise financière de 2008 avait compromis la réussite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), mais cette crise actuelle est plus grave, plus massive, plus ...humaine ; elle compromettra la réussite de l'Agenda 2030, si un sursaut collectif ne nous fait pas changer nos priorités, notre modèle si nous ne choisissons pas l'Être au lieu de l'Avoir.

Alors, même si la pandémie dure trop longtemps, si l'hybris financier, au lieu de la solidarité, s'est encore dramatiquement illustré dans les inégalités criantes en matière d'accès aux vaccins, on peut déceler des signes positifs : le Président américain fait rentrer les Etats Unis au bercail de la lutte contre le changement climatique ; il soutient, et amplifie les efforts de l'OCDE pour une taxation mondiale des entreprises, qui allègerait la dette publique, très aggravée, et les plans de relance sont plus « verts » qu'après la crise de 2008 !

Mais surtout cette crise a démontré l'utilité des partenariats entre tous les acteurs : des ONGs aux Etats, des entreprises aux collectivités territoriales, pour soigner, nourrir, vacciner, protéger, ... vivre. L'ONU a raison d'affirmer, dans son bilan de l'avancement des ODD de 2020² que « la participation de tous les gouvernements, du secteur privé, des organisations de la société civile et des citoyens du monde entier est nécessaire pour contenir l'épidémie de COVID-19. Le renforcement du multilatéralisme et du partenariat mondial sont plus importants que jamais ». Il s'agit d'ailleurs d'un des objectifs du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui propose de « refonder la politique de développement sur une logique partenariale et une responsabilité partagée avec les pays partenaires »³.

Nous serions tentés de proposer une vingtième cible à l'ODD 17 : « construire des partenariats en temps de crise majeure » ...

Bettina Laville, présidente fondatrice du Comité 21 ;

Sarah Schönfeld, directrice de l'établissement national du Comité 21 ;

Valérie Dumontet, présidente du groupe ODD de Cités Unies France et vice-présidente du conseil départemental de l'Aude ;

Franck Fortuné, délégué général de la CIRRMA, directeur de SO Coopération Nouvelle-Aquitaine ;

Thibault Larose, directeur exécutif de Convergences ;

Charles-Benoît Heidsieck, président-fondateur du Rameau ;

Nils Pedersen, président de la Fonda.

.....
2. ONU - Rapport sur les objectifs de développement durable.

3. Exposé des motifs du projet

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Adopté en septembre 2015 par l'ensemble des pays de la planète, l'Agenda 2030 constitue à la fois un programme, un cadre politique pour le monde pour la période 2015-2030, mais également un outil très concret et opérationnel de pilotage des stratégies de transformation des organisations publiques ou privées et des territoires.

Une vision commune d'abord : ne sous-estimons pas la portée historique et politique de l'adoption de cet Agenda pour le monde. Il s'agit bien de la première fois, depuis très longtemps, que l'ensemble des pays du monde se sont mis d'accord sur un programme commun, une vision de ce à quoi devrait ressembler notre planète d'ici 2030. Un monde où les services essentiels seront assurés pour tous, partout, où l'économie devenue responsable sera au service du développement humain, où l'égalité sociale, territoriale, d'âge, et de genre sera respectée, où la protection de l'environnement, du climat et de la biodiversité sera acquise, et où la paix, la justice et la coopération règneront à l'intérieur et entre tous les pays. Telle fut la vision partagée de gouvernements et de régimes politiques aussi différents que la Hongrie, le Viêt-Nam, le Soudan, le Chili, la Grande Bretagne, le Canada, la Chine, le Maroc, le Venezuela, ou encore la France ! 2015... Momentum de multilatéralisme réussi !

Un outil opérationnel de pilotage de la transformation durable des modèles de développement de nos organisations et de nos territoires ensuite : L'Agenda 2030, est composé de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), chacun d'entre eux soulevant un défi thématique, sectoriel ou transversal à relever : lutte contre la pauvreté, accès la santé, à l'eau, développement d'une agriculture durable, croissance économique, innovation, développement d'infrastructures, lutte contre les inégalités et le changement climatique, préservation et restauration de la biodiversité... Pensés pour guider l'action de transformation durable de nos pays, nos territoires, nos organisations, ces 17 ODD ont été livrés avec plusieurs cibles (ou sous-objectifs) à atteindre pour chacun d'entre eux ; cibles, elles-mêmes assorties d'indicateurs pour inviter à mesurer la progression de la transformation à travers le monde. Un vrai outil de pilotage en somme !

Ce programme commun, cet outil opérationnel, invite d'abord et avant tout à décloisonner et à renforcer la coopération entre tous les acteurs : prenant la suite directe de deux référentiels préexistants (l'Agenda 21 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement - OMD), l'Agenda 2030 propose un cadre commun et donc « reconnecte » le monde du développement, de

la solidarité et de la coopération internationale et avec celui du développement durable et de la protection de la planète. Et au-delà, l'Agenda 2030 s'adressant aussi bien à tous les Etats (quel que soit leur niveau de développement), qu'aux entreprises, aux associations ou aux pouvoirs locaux et régionaux, il constitue aussi un puissant vecteur d'initiation de coopération multi-acteurs.

Cet enjeu de coopération à la fois internationale et multi-acteurs est l'essence même du 17^{ème} et dernier ODD de l'Agenda 2030. Le plus politique de tous les ODD et véritablement à part, il est celui qui évoque les moyens que nous nous donnons pour réussir à atteindre les 16 autres ODD sectoriels ou thématiques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est le seul à être passé en revue tous les ans au Forum Politique de Haut Niveau, car sans moyens, pas de résultats !

A ce titre, beaucoup se revendiquent être des acteurs de la mise en œuvre de cet ODD n°17, sans parfois s'être véritablement penchés sur le contenu de ses 19 cibles (il s'agit d'ailleurs de l'ODD le plus fourni en nombre de cibles !) ou en le résumant très souvent à sa seule cible n°17 relative aux partenariats multi-acteurs, passant à côté des 18 autres sous objectifs de cet ODD crucial.

C'est la raison pour laquelle, il nous a semblé important d'effectuer, à travers cette note, un travail de vulgarisation nécessaire pour :

- expliquer les enjeux des 19 cibles de l'ODD17, tout en les illustrant d'exemples concrets et de projets portés soit par des Etats, des entreprises, des collectivités, des associations (partie 1) ;
- partager notre compréhension de toute la portée stratégique/idéologique que revêt cet ODD17 et de ce qu'il veut dire de notre monde, aujourd'hui, traversé de multiples crises (climatique, sanitaire, économique, sociale, sociétale) qui se juxtaposent et se multiplient entre elles (partie 2).

Orchestrée par le Comité 21, avec la participation du Rameau, de Cités Unies France, de Convergences, La Fonda, la CIRMA (Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs), et avec l'appui du PNUD et du Ministère des Affaires étrangères français⁴, cette note se veut être le reflet de l'esprit coopératif de cet ODD 17. Elle est le fruit de la collaboration, pendant plusieurs mois, de ce collectif d'organisations de la société civile française, qui exposent ici leurs visions, leurs compréhensions de cet ODD si transversal et proposent des pistes pour accélérer sa mise en œuvre sur le terrain.

4. Voir page 67 la présentation de l'ensemble des co-auteurs et partenaires de cette note.



LES 19 CIBLES :

01

COMPRÉHENSION, EXPLICATION & INTERPRÉTATION

Cette première partie est un exercice pédagogique d'explicitation des 19 cibles (ou sous-objectifs) de l'ODD17.

Chaque cible est détaillée, sur 2 ou 3 pages, en présentant son contexte, ses enjeux, son importance pour renforcer la durabilité de notre monde. Chaque cible fait également l'objet d'illustrations par 2, 3 ou 4 exemples de projets ou dispositifs mis en œuvre par un acteur ou un collectif d'acteurs (Etats, entreprises, collectivités territoriales ou associations). Cela afin de rendre davantage concrètes ces cibles et de convaincre toutes les organisations publiques ou privées qu'elles peuvent, elles aussi, à leur échelle, devenir des actrices de la mise en œuvre des cibles de l'ODD17, par des partenariats publics privés, par la coopération décentralisée, par des alliances innovantes sur les territoires, ou même en participant à des dispositifs étatiques ou interétatiques.

Le but est de donner à comprendre au plus grand nombre ces cibles, sans viser à l'exhaustivité ou à la rigueur stricte que nécessiterait, a contrario, un travail de recherche scientifique. Il s'agit d'un travail d'explication et de concrétisation des 19 cibles effectué par des organisations de la société civile française, qui partagent ici leur compréhension et leur interprétation de chacun des 19 enjeux soulevés par l'ODD17.



Cible 1

MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. ”

L'atteinte des objectifs de développement durable 2030 passe par un changement d'échelle dans les domaines visés par ces ODD et notamment les secteurs sociaux et les infrastructures durables. Les besoins de financement des économies, et le réchauffement climatique, n'ont en conséquence jamais été aussi élevés. Dans ce contexte, la mobilisation des ressources nationales, leur renforcement et leur diversification représentent un enjeu clé du développement pour tous les pays, et notamment ceux en développement pour réduire leur dépendance à l'égard des emprunts et de l'aide au développement.

L'indispensable mobilisation des ressources fiscales

Comme il est dit souvent « qui paye ses impôts bâtit son pays ». Cette mobilisation nécessite l'amélioration de la collecte de l'impôt, la création de recettes nouvelles adaptées au pays, la mise en place de systèmes douaniers et fiscaux plus transparents et efficaces, l'accroissement du soutien à l'investissement national et l'incitation à l'investissement direct de l'étranger, le renforcement des capacités institutionnelles publiques et privées, l'optimisation des moyens de coopération. Si, depuis le début du millénaire, des progrès ont été accomplis dans de nombreux pays en développement, des défis restent prégnants notamment parmi ceux les moins avancés du fait principalement de la faiblesse des ressources fiscales (seulement 13% de leur PIB en moyenne), de la fuite illicite de capitaux, de la fraude et souvent de la corruption.

La cible 1 de l'ODD 17 incite également l'Aide internationale au développement (AID) et les accords bilatéraux entre pays développés et pays en développement à intégrer ces dimensions. C'est pourquoi la déclaration fiscale d'Addis-Abeba, en 2015, dans le cadre des ODD, prévoit trois engagements :

- Les participants pourvoyeurs d'aide internationale s'engagent collectivement à doubler leur coopération technique en matière de fiscalité/mobilisation des ressources nationales d'ici à 2020 ;
- Les pays partenaires réaffirment leur engagement à intensifier la mobilisation des ressources nationales en tant qu'instrument clé à mettre en œuvre pour réaliser les ODD et parvenir à un développement inclusif ;
- Tous les pays réaffirment leur engagement à garantir la cohérence des politiques pour le développement.

Coopérer pour mobiliser

Ainsi, des programmes sont élaborés pour permettre d'accroître les capacités institutionnelles des pays les moins développés, de les doter de moyens de contrôle efficaces et de renforcer la transparence et la redevabilité de l'ensemble des acteurs, dont les bénéficiaires des aides. L'Union Européenne a précisé ses orientations en la matière dans le cadre du Consensus européen "Percevoir plus, mieux dépenser" qui s'appliquent au 11ème Fond de développement européen. De son côté, la France a défini, en 2020, sa stratégie interministérielle pour "L'appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement". Les collectivités territoriales qui sont activement impliquées dans la solidarité internationale et l'aide au développement grâce notamment au principe de coopération décentralisée, intègrent ces orientations stratégiques dans leurs projets tout comme l'aide publique au développement (au travers par exemple de l'AFD) et les Investissements Directs à l'Etranger (IDE) français vers les pays en développement (plus de 7 milliards d'euros en 2017).



**FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
13-16 JULY 2015 · ADDIS ABABA · ETHIOPIA
TIME FOR GLOBAL ACTION

Third International Conference on Financing for Development I
United Nations (2015)



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

La crise de la Covid-19, qui entraîne une grave réduction des recettes des administrations fiscales constitue pour les pays pauvres un dangereux coup d'arrêt à leur développement. Le G20 leur a porté secours en avril 2020, avec une extension nouvelle du moratoire sur la dette des pays les plus pauvres, et en autorisant une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant de 650 milliards de dollars.



LA FONDATION DE LILLE : 1ÈRE FONDATION TERRITORIALE EN FRANCE

(Multi-acteurs : collectivités, entreprises, associations)

Créée en 1997, la Fondation de Lille est la 1ère Fondation Territoriale en France. Elle œuvre dans des domaines variés de l'intérêt général (précarité, éducation, culture, environnement, humanitaire...) au service de son territoire. Elle fédère un engagement collectif, et mutualise des ressources (financières, avec déduction d'impôts dans le cadre de dons de particuliers et d'organisations, en nature et en bénévolat - mécénat de compétences), au service des bénéficiaires et des associations locales. Elle dispose actuellement de 4 fondations sous égides de statuts différents (entreprise, associative, départementale, collectif public/privé) qui sont respectivement la Fondation Toyota Valenciennes, la Fondation Renaissance du Lille ancien, la Fondation de la Manche et l'association AMIS (Appuis Multiples aux Initiatives de Santé) entre la région de Lille et Saint-Louis au Sénégal. L'association AMIS favorise le jumelage inter-hospitalier, le partage d'expérience et contribue à la politique de santé du Sénégal. En partenariat avec la Fondation de Lille, les facultés de médecine de Lille et de Dakar, l'association AMIS va créer un centre d'implants cochléaires au Sénégal, pour soigner des personnes souffrant de déficience auditive incapacitante.

Dans le cadre de ses actions humanitaires, la Fondation de Lille a soutenu 76 projets d'ONG dans 41 zones d'intervention, situées majoritairement dans des pays du Sud. Elle a mobilisé près de 2,4 millions d'euros de fonds, a facilité la mise à disposition de compétences comme les sapeurs-pompiers, et la livraison de matériel dans des domaines comme la nutrition, la santé, l'éducation, et la reconstruction de bâtiments (logements, écoles...).



<https://www.fondationdelille.org>



PLAN MARSHALL DE BOGOTA

(Multi-acteurs : collectivité, entreprises, citoyens)

Le Conseil de Bogota a approuvé le projet d'accord 315 de 2020, pour la « réactivation économique et l'officialisation des entreprises dans le district de la capitale », qui permet des allègements fiscaux pour les citoyens et les entreprises qui ont été touchés par la pandémie de Covid-19. Les principales mesures du plan Marshall de la capitale de Colombie sont le gel de l'impôt foncier en 2021 pour 2,6 millions de propriétaires, l'allègement fiscal accordé aux entreprises les plus touchées par la pandémie, l'exonération de l'impôt foncier en 2021 pour les écoles, jardins d'enfants. Le projet vise la solidarité de ceux qui ont eu la plus grande croissance de leurs revenus, afin de contribuer à l'équilibre du budget de Bogota.



<https://www.citiesforglobalhealth.org/initiative/plan-marshall-para-la-reactivacion-economica-y-la-formalizacion-empresarial-en-bogota>



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME ET LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU BAM AU BURKINA FASO SOUTENUE PAR LE MEAE

Ce projet de coopération est né alors que la décentralisation au Burkina Faso nécessitait de collecter les ressources fiscales locales, la difficulté étant que le territoire de collecte est vaste et certaines zones sont parfois difficiles d'accès. La coopération décentralisée avec le département de Seine-Maritime a permis de former les élus et agents communaux locaux, d'identifier les sources et d'organiser la levée des impôts, aidant à la mise en place d'une stratégie durable de collecte, de mobilisation et d'utilisation des ressources financières locales. Cette coopération a ainsi favorisé la hausse des ressources budgétaires, améliorant en même temps les conditions de vie des citoyens.



[https://www.seinemaritime.fr/docs/Carnet_fiches_Best-of_HD\(1\).pdf](https://www.seinemaritime.fr/docs/Carnet_fiches_Best-of_HD(1).pdf)



Cible 2

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Retour sur l'aide publique au développement

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE définit l'« aide publique au développement » (APD) comme « l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement ». L'APD peut être constituée de dons (subventions) ou de prêts concessionnels (avec des taux plus favorables que le taux du marché). L'APD n'est pas uniquement fournie par les États, elle peut également provenir des collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics. Les actions des collectivités territoriales viennent ainsi renforcer les effets de l'APD nationale.

En 2019, l'APD des collectivités territoriales françaises s'est établie à 121,9 millions d'euros (pour une APD globale de 10,877 milliards d'euros), soit 5% de plus que l'année précédente. Plus de 50% de cette aide en France est dédiée à l'aide

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. ”

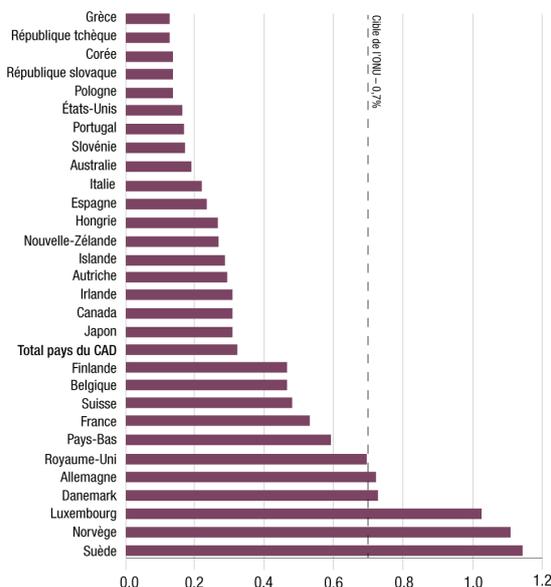
aux réfugiés et demandeurs d'asiles des pays de l'APD. Au global, la France était le 5ème contributeur mondial de l'APD en volume, et le 9e en pourcentage du RNB dédié à cette aide (0,44% du revenu national brut (RNB) français était dédié à l'APD en 2019). Lors de la conférence humanitaire de décembre 2020, le Président de la République a confirmé les engagements pris sur l'augmentation de l'APD de la France à hauteur de 0.55% du RND en 2022 dont 500 millions d'euros pour l'humanitaire.

L'objectif 0,7% a....50 ans!

L'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide aux pays en développement ne date pas de l'Agenda 2030, même si les Objectifs de Développement Durable et le programme d'action pour le financement du développement durable adopté à Addis-Abeba en juillet 2015 ont offert un cadre renouvelé et adapté à la mise en œuvre d'objectifs plus vertueux par et pour tous.

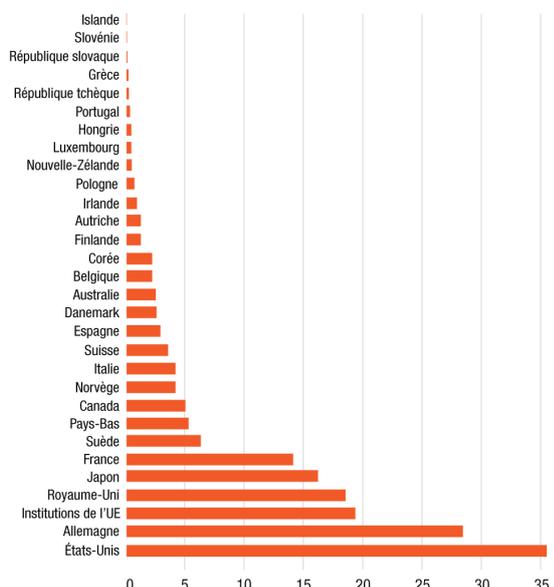
C'est en réalité en 1970 que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Résolution selon laquelle chaque pays économiquement

Equivalent don d'APD en pourcentage du RNB (2020)



APD 2020 données préliminaires | OCDE (2020)

Equivalent don d'APD – milliards USD (2020)





ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

avancé devait accroître progressivement son APD jusqu'à atteindre 0,7% de sa richesse au cours de la décennie suivante. Ce chiffre, calculé par le prix Nobel Jan Tinbergen, représente le seuil d'aide qui permet aux pays bénéficiaires de parvenir à se développer durablement.

La plupart des pays membres de l'OCDE ont entériné l'objectif sans le réaliser et le réaffirment régulièrement lors de chaque conférence internationale. En moyenne les pays membres de l'OCDE consacrent collectivement seulement 0,3% de leur revenu national brut à l'APD, loin de l'objectif fixé par l'ONU. En 2019, seulement cinq Etats respectaient voire dépassaient cet objectif : le Luxembourg, la Norvège, la Suède, le Danemark et le Royaume-Uni.

L'APD doit cibler le développement durable

Cette aide a vocation à stopper le creusement des inégalités entre pays et populations, pour finalement contribuer à les réduire. Les difficultés financières des pays en voie de développement et des pays les moins avancés leur imposeront de faire des choix en termes d'investissements, alors que les conditions de vie peuvent déjà être difficiles. Ne pouvant agir sur tous les fronts, leurs moyens d'action pour les 17 objectifs mondiaux semblent restreints. Il est alors du devoir des pays les plus développés de leur apporter un soutien financier, comme prévu dans cette cible, pour permettre un développement économique et une amélioration des conditions de vie dans ces Etats. C'est avec des conditions de vie décentes qu'une population peut s'engager vers davantage de

durabilité, aussi, par l'APD, les Etats les plus riches viennent donner les moyens aux moins avancés d'agir avec eux dans le sens du succès de l'Agenda 2030.

L'APD permet de financer des domaines d'actions et solutions plus vertueuses, devenant ainsi un levier essentiel du développement durable. Elle illustre et rend concrète la responsabilité des pays les plus aisés à promouvoir et permettre un autre modèle de croissance, en incitant à favoriser les énergies renouvelables ou l'agriculture familiale par exemple.



L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (IRD)

LIRDE est l'un des gros contributeurs à l'APD en France, il se situe dans les 30% de l'APD française de la part de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Alors que la part de l'APD française dédiée à l'Afrique Subsaharienne et aux PMA n'a cessé de reculer, passant de 45% à 29% entre 2010 et 2016, l'IRD a maintenu l'Afrique de l'Ouest et Centrale, là où les besoins sont les plus importants, comme sa première zone d'implantation avec 1/3 de leurs affectations hors métropoles.



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE MALI POUR LA COMMUNE D'ARNAGE

(France, 72)

C'est la commune rurale Sakoïba qui a été choisie pour cette coopération décentralisée en 2010 intégrant ainsi le Comité de jumelage d'Arnage depuis cette date. Cinq axes d'action prioritaires ont été définis via une charte de coopération décentralisée entre les deux villes : aides à l'éducation, à la santé, à l'accès à l'eau potable, à la vie économique, et aux échanges culturels. Depuis, les bénévoles du Comité de jumelage se sont structurés en association, et sont depuis 2020 l'association Groupe Mali Arnage.

Exemple d'action concrète mise en place : Grâce au partenariat avec l'association FORAGES MALI d'Alençon, 17 villages maliens ont été équipés de nouveaux points d'eau potable entre 2017 et 2020. Dès leur mise en service, des améliorations sur la santé ont été observées, et la suppression des corvées d'eau a permis de libérer les jeunes filles pour leur scolarisation et les mamans pour les travaux aux champs.



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SUR L'EAU ET ASSAINISSEMENT AVEC UN PAYS DE L'APD, PAR LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

(Appui à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement à Yen Bai au Vietnam)

Les partenaires du projet appuient le Comité populaire de la province de Yen Bai pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement de la ville de Yen Bai afin que la province dispose d'un état des lieux des systèmes existants et d'un plan d'action pour réaliser la collecte et le traitement des eaux usées à l'horizon 2030 prenant en compte les enjeux environnementaux. Les actions seront prioritaires et budgétées. Grâce à ce document, le Comité populaire pourra solliciter des bailleurs pour financer les actions. L'accompagnement est réalisé sur toutes les étapes clés du projet (assistance à maîtrise d'ouvrage, rédaction du cahier des charges, suivi du bureau d'études, validation des phases, etc.) et complété par des temps d'échanges sur des thèmes spécifiques afin de permettre aux services du comité populaire de s'approprier la méthodologie des schémas directeurs d'assainissement et de pouvoir l'utiliser sur d'autres zones de la province. Le projet, d'un coût total de 280 086€, a été soutenu par le MEAE à hauteur de 41 000€ par an pendant 3 ans.

Cible 3

RESSOURCES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. ”

L'APD institutionnelle ne suffit pas

Les moyens financiers évoqués ici doivent être de plusieurs ordres : augmentation de l'APD (en complémentarité avec la cible 2), augmentation des investissements privés en direction des pays en voie de développement (en complémentarité avec la cible 5), des financements innovants additionnels.

Cet éventail se décline avec l'indicateur choisi par l'ONU pour mesurer cette cible (17.3.1 - Investissements étrangers directs, APD et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total) et 17.3.2 - Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.

Un supplément crucial

Compte tenu du fait que les pays les plus riches n'atteignent pas les objectifs d'aide au développement fixés il y a plus de 50 ans, que les investissements privés ne sont pas suffisants pour remédier à l'irrégularité des abondements provenant des États et des organismes internationaux (voir fiche n°5, seulement 6% des financements privés⁵ mobilisés en faveur du financement du développement ont profité aux PMA entre 2012 et 2018), de nouvelles ressources financières supplémentaires restent donc à développer étant donné les enjeux majeurs en particulier de développement durable auxquels les pays en voie de développement font face. Chroniquement sous-financés, les PMA constituent ainsi « l'ultime test » pour atteindre les Objectifs du développement durable (ODD) : il est donc capital de soutenir leurs efforts par des ressources financières « adéquates » et supplémentaires⁶.

<p>L'investissement direct étranger crée des emplois et stimule la productivité et les transferts de technologie tout en permettant aux entreprises locales d'accéder à de nouveaux marchés dans les économies en développement et émergentes.</p>	<p>Le financement mixte offre aux acteurs publics, philanthropiques et privés d'immenses possibilités largement inexploitées d'œuvrer collectivement à accroître le volume des investissements dans les pays en développement.</p>	<p>Le suivi et la mesure des fonds privés mobilisés permettent de renforcer la transparence et d'améliorer les stratégies de financement et les bonnes pratiques.</p>	<p>L'investissement à impact social donne aux pauvres des moyens de mener une existence plus productive, tout en apportant aux entreprises durables un surcroît d'efficacité et d'innovation, ainsi que la possibilité d'un passage à l'échelle supérieure.</p>	<p>La conduite responsable des entreprises renforce les résultats au regard du développement et les résultats des entreprises, alliant la quantité d'investissement à la qualité de l'activité des entreprises au service d'avancées économiques et sociales.</p>

Investir dans l'humain, la planète et la prospérité : cinq pistes à suivre, Coopération Pour Le Développement | OCDE (2016).

5. Nouvelle édition du rapport UNCDF-OCDE sur le potentiel du financement mixte pour les PMA en réponse à la Covid -19.
 6. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.



L'additionnalité appliquée au développement durable : deux exemples

1. Le Climat

La bataille centrale du développement durable est la lutte contre les changements climatiques, pourtant, les efforts financiers en la matière ne sont pas à la hauteur des espérances pour aider les PMA à faire face à ces défis. On constate des sous-investissements chroniques de l'adaptation comparé à l'atténuation des effets du changement climatique : moins de 10% de l'aide financière climatique est destinée aux pays pauvres. Les pays les plus riches et institutions internationales, n'ont en réalité fourni qu'un cinquième du montant promis d'ici à fin 2020, selon une étude de l'ONG Care⁷. Les Nations Unies ont estimé que 300 milliards de dollars d'ici à 2030, puis jusqu'à 500 milliards de dollars d'ici à 2050 seraient nécessaires pour faire face aux coûts liés à la crise climatique. L'organisation souligne le manque de nouvel engagement financier « concret et ambitieux » pour soutenir l'adaptation des pays les plus vulnérables et estime que « l'absence de nouvelles contributions financières jette plus qu'un doute sur le véritable engagement des États et institutions financières ».

Le 25 janvier 2021, le premier sommet mondial dédié intégralement à l'adaptation aux changements climatiques et à la question de son financement avait lieu. Les 50 chefs d'État et de gouvernements présents se sont engagés à augmenter leur participation financière aux actions d'adaptation aux changements climatiques, afin de partager à 50% les efforts entre atténuation des changements climatiques et adaptation. Selon l'AFD, la France a de son côté « déjà multiplié par quatre son soutien à l'adaptation depuis 2016 », et « rehaussera le niveau de sa finance climat à plus de six milliards d'euros par an, dont un tiers de celle-ci dédié à l'adaptation », soit environ deux milliards d'euros. Cela constitue des financements complémentaires dans le cadre de l'APD. En ce qui concerne le climat, la principale ressource financière à exploiter est le Fonds Vert. Ce mécanisme financier de l'ONU, rattaché à la CCNUCC⁸, mais juridiquement indépendant, est dirigé par un Conseil composé de 24 membres, avec un nombre égal de pays développés et de pays en développement. Imaginé en 2009 à Copenhague comme « un financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat », il est opérationnel depuis 2015 et a pour objectif d'investir dans les pays en développement, en particulier les Pays les Moins Avancés, les Petits États Insulaires en Développement et les États Africains, pour appuyer leurs efforts d'adaptation aux effets des changements climatiques. On observe une évolution encourageante

dans le domaine du financement. Le Fonds vert pour le climat (FVC) a alloué 40% de son portefeuille total à l'adaptation⁹ et attire de plus en plus d'investissements du secteur privé.

2. La lutte contre la pandémie

La crise du Covid-19 rajoute une nouvelle urgence à celles déjà identifiées. Plusieurs mesures sont mises en œuvre ou étudiées pour faire face à la crise sanitaire et aux conséquences économiques de la pandémie sur les pays les plus vulnérables. Certains pays donateurs ont déjà annoncé une réallocation de l'APD pour soutenir les conditions de vie de base, construire des installations sanitaires d'urgence et apporter des liquidités aux banques des pays en développement. L'allègement de la dette pour les PED, les investissements dans les systèmes de santé, la protection et la reconstruction des moyens de subsistance ou le soutien direct des donateurs aux femmes (travailleuses majoritaires de la santé et des soins) sont également des solutions envisagées par les membres de l'OCDE. Toute aide directe liée au Covid-19 aux pays éligibles à l'APD sera comptabilisée comme de l'APD. L'enjeu actuel est d'éviter autant que possible de réduire les enveloppes d'APD fléchées sur des projets identifiés avant la crise (développement économique, autonomisation des femmes, eau et assainissement, développement urbain, lutte contre le changement climatique...) au profit de projets d'urgence sanitaire pour faire face au Covid-19 ; mais justement d'appréhender cette crise sanitaire comme une « opportunité » pour mobiliser des ressources financières supplémentaires aux pays en voie de développement.



LA TAXE CHIRAC »

La « taxe Chirac », créée en 2006 à l'initiative des présidents français Jacques Chirac et brésilien Luiz Inácio Lula da Silva et adoptée par 27 pays, est une taxe de solidarité sur les billets d'avion, pensée pour financer le fonds de solidarité pour le développement (FSD), le traitement des maladies graves (paludisme, sida, tuberculose) dans les pays en développement, et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Une taxe au bilan mitigé, mais dont l'idée pourrait être reprise pour financer un autre secteur très émetteur (pas forcément l'aviation, ou pas uniquement), pour financer les ODD. Ainsi, chacun à son échelle pourrait contribuer à cette taxe : les particuliers à l'occasion du tourisme, les entreprises lors des voyages d'affaires de leurs collaborateurs...

7. CARE International (2021). [Climate adaptation finance: fact or fiction?](#)

8. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

9. [Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation.](#)



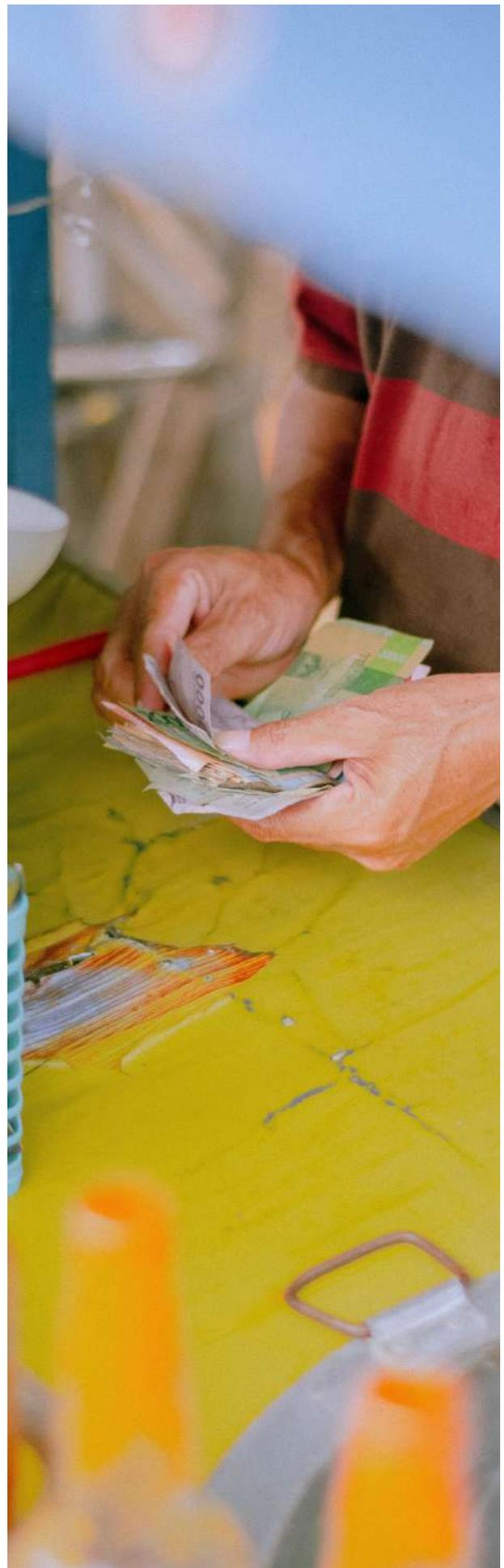
LA « TAXE TOBIN » ET LA « TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES DANS L'UNION EUROPÉENNE »

Deux taxes sur les transactions financières au potentiel peu ou pas exploité peuvent également être envisagées dans la mobilisation de ressources financières additionnelles en faveur des POV : la « taxe Tobin », théorisée en 1972, est une taxation à taux très faible (entre 0,05 % et 0,2 %) des transactions monétaires internationales dans le but de freiner la spéculation afin de réduire la volatilité des cours et les risques de crise. La redistribution se ferait en priorité vers les pays les moins avancés. La taxe Tobin n'a jamais été mise en œuvre, et est aujourd'hui l'une des principales revendications du mouvement antimondialisation, notamment de l'association ATTAC. La taxe sur les transactions financières dans l'Union européenne (UE TTF), émise par la Commission européenne et soutenue par 11 États membres, devait voir le jour au plus tard le 1er janvier 2016, mais des blocages sur la répartition du produit de la taxe apparaissent à chaque fois qu'elle est ramenée sur le devant de scène. A l'échelle française, cette taxe a été mise en place en 2012, et une part des recettes est affectée au fonds de solidarité pour le développement. Il ne s'agit plus d'un pourcentage depuis 2017, mais d'un montant fixé à 528 millions d'euros. Ce type de financement innovant permettrait que chaque acteur soit un contributeur direct à la mobilisation de financements supplémentaires pour les pays en voie de développement.



LES OBLIGATIONS VERTES

Les obligations vertes (green bonds) permettent de financer des projets, sélectionnés sur la base de critères extra-financiers. La France est devenue le premier pays émetteur de green bonds au monde en 2020, devant les États-Unis et les Pays-Bas. Le recours aux green bonds se développe, mais reste très marginal. Les obligations vertes restent largement utilisées dans les pays développés, sont encore à l'état de balbutiement dans les pays en voie de développement, et ne représentent encore qu'une part infime des financements climats. Elles pourraient donc être une piste intéressante à développer pour les pays en voie de développement.



Cible 4

MAÎTRISE DE LA DETTE NATIONALE

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.”

L'allègement de la dette des pays pauvres

La maîtrise de la dette était encore récemment un principe économique central, souvent érigé en vertu cardinale grâce à des indicateurs clés, comme le fut jusqu'à peu la règle en Europe dite « des 3 % » visant à interdire le déficit public de la zone euro au-delà des 3 % de PIB. Bien que souvent débattus, et parfois même décriés, ces indicateurs n'en sont pas moins l'expression d'une idée communément admise ; « la dette doit être maîtrisée ». Les grandes organisations internationales ont beaucoup œuvré depuis 2020, dans le cadre du Club de Paris, pour que cette dette diminue, avec des allègements, pour beaucoup insuffisants cependant, et l'annulation des dettes des pays pauvres n'a été que partielle. En effet, les tentatives d'annulations de dettes du début des années 2000 s'est accompagnée d'« ajustements structurels » qui y furent imposées en contrepartie, ce qui a réduit les services publics sociaux essentiels comme l'éducation ou la santé.

En 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ; cela a été complété en 2005 par l'allègement de la dette multilatérale soit l'effacement envers 3 institutions, le FMI, l'association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale de la Banque mondiale et le Fonds africain de développement (FAD) : mais une étude de Standard & Poor's a conclu en 2017 à un quasi échec, car de nombreux pays bénéficiaires ne sont pas moins endettés qu'avant.



Until debt tears us apart | Ehud Neuhaus (2018).

De nombreux pays ont connu une « crise de la dette », ce moment souvent dramatique où un Etat n'a plus les ressources nécessaires pour payer sa dette publique, et pire encore pour continuer d'emprunter (et donc d'investir ou tout simplement de survivre) ; celle qui toucha au début des années 80 les pays en voie de développement, où plus récemment celle qui bouscula la Grèce et la zone euro en 2010. Si s'endetter est souvent une nécessité pour un pays (notamment pour investir), la crainte d'un « excès de dette » resurgit régulièrement.

Tous endettés ?

Ces crises ne concernent pas que les pays pauvres. Dans les pays de l'OCDE la dette avoisinait jusqu'à peu environ 100% du PIB de dette publique, et le Japon avait depuis quelques années déjà franchi la barre des 200% du PIB; mais les effets d'une aggravation de la dette n'ont pas les mêmes impacts sur les pays pauvres ou les pays riches, car l'endettement est d'abord un enjeu de gestion, avec des questions clés qui relèvent tant de la rationalité économique que des choix politiques, et dont les réponses permettent de donner une définition très circonstanciée de sa « maîtrise » ; quelle est la nature de la dette (privé, publique) ? à quoi sert la dette ? à investir ? à rembourser... d'autres dettes ? quelle est sa structuration (court terme, long terme) ? qui détient la dette ? quelle dynamique d'endettement dans la sous-région ou la communauté économique à laquelle appartient le pays ? Peut-on alléger la dette ? la restructurer ? l'annuler ?...

La dette Covid

La crise sanitaire secoue les dogmes sur la dette pour tous les pays, d'abord par son importance : Les aides liées à la pandémie ont créé 24.000 milliards de dollars de dette supplémentaire l'an dernier, portant la dette mondiale à un niveau record de 281.000 milliards de dollars (233.330 milliards d'euros) et le ratio dette/PIB mondial à plus de 355%. La dette, en tant que ratio de la production économique mondiale (PIB), a augmenté de 35 points de pourcentage, ce qui est plus de 20 points supérieurs à celle générée par la crise financière mondiale de 2008 et 2009. Le débat sur l'annulation de la dette devient mondial, très au-delà de celui des pays pauvres, ce qui révolutionne la pensée des institutions financières.



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

De nombreuses ONG et Institutions plaident pour l'annulation des dettes « covid » dans les pays pauvres, et jugeant insuffisant le nouveau cadre de restructuration de la dette de ces pays : en effet, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont appelé les pays du G20 à mettre en place l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD). L'ISSD aide les pays à concentrer leurs ressources sur la lutte contre la pandémie et à protéger la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes vulnérables. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} mai 2020, elle a permis d'alléger la dette de plus de 40 pays, pour un montant total d'environ 5 milliards de dollars.

Cette cible de l'ODD 17 se présente donc sous un nouveau jour financier géopolitique.

Les enjeux de développement durable sont très concernés par la question, car les générations futures ne doivent pas supporter une dette financière qui n'a pas permis les investissements dont ils auront besoin. En effet la maîtrise de la dette permet surtout d'assurer une politique d'investissement. Pour répondre aux enjeux des 17 ODD, ces investissements sont essentiels. Une question centrale se pose alors à tous les acteurs : comment faire pour que l'impératif de recouvrement de la dette d'un pays n'entrave pas sa capacité à assurer son développement ? La question permet de centrer le débat moins sur l'anxiogène question du remboursement de la dette, que sur les choix économiques préalables, de court ou de long terme qui structurent ce processus d'endettement. C'est pourquoi le FMI et la Banque mondiale ont mis en place un groupe de travail pour réfléchir à des pistes concrètes « créatives » sur l'allègement des dettes, en contrepartie d'investissements « verts », qui seront évoqués lors de la COP26.



UNE APPROCHE MILITANTE DE LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Le Comité pour l'Abolition des Dettes illégitimes (CADTM) est un réseau international qui milite pour la satisfaction universelle des besoins et le respect des libertés et des droits humains fondamentaux. Son objectif premier est l'annulation de la dette extérieure publique des pays non-occidentaux et l'abandon des politiques d'ajustement structurel imposées par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



LE CONTRAT DE DÉSENDETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (C2D)

Le C2D, mécanisme porté par l'Agence Française de Développement (AFD), est un outil permettant de convertir la dette des pays en bénéficiant en dons d'un montant équivalent et une fois chaque échéance remboursée. Ces dons sont versés à des programmes de lutte contre la pauvreté, sélectionnés à la fois par le pays concerné et l'AFD.

Ce contrat fait suite au programme « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTÉ), créé en 1996 par les créanciers du Club de Paris, une fois que la dernière étape du processus du PPTÉ est passée pour continuer à soutenir le développement de ces pays malgré leur endettement.

Seuls les pays faisant partie de la liste des PPTÉ peuvent bénéficier de ce contrat. Les échéances sont d'une vingtaine d'années et les C2D se succèdent le plus souvent, chaque contrat ayant une durée de 3 à 5 ans.



UN EXEMPLE DE GESTION TECHNIQUE DE LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Le Programme SYGADE de la CNUCED¹⁰ fournit aux pays en développement et aux économies en transition une assistance technique en matière de gestion de la dette. Le logiciel doit aider les gouvernements de ces pays à renforcer les compétences et qualifications des personnels des structures institutionnelles et administratives chargées de gérer la dette.



<https://unctad.org/dmfas/fr/SYGADE6>

10. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.



Cible 5

INVESTISSEMENTS CIBLÉS

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés. ”

Le devoir d'investir dans les pays très pauvres

Très peu parmi les pays les plus riches ont atteint la promesse faite de consacrer 0,70% du RNB à l'aide aux pays en développement, et l'APD ainsi que d'autres aides internationales au développement ne suffiront pas à financer les investissements pour atteindre les ODD. Dans ce contexte, la nécessité d'augmenter le nombre d'investissements privés et publics dans les PMA est avérée. Investir dans une économie responsable, dans les services essentiels, l'inclusion sociale et la réduction des inégalités (santé, éducation, eau et assainissement, lutte contre la pauvreté, égalité des genres), et préserver la planète (écologie, climat, biodiversité) doivent être des priorités.

Les investissements publics (Etat, collectivités, APD) doivent renforcer les capacités des PED à investir chez eux (en décentralisant leurs compétences pour s'appuyer sur leurs collectivités territoriales), mais également orienter l'investissement privé vers la transition écologique et le développement durable dans les PMA, en offrant aux investisseurs de la visibilité pour les années à venir. Ces apports de capitaux sont cruciaux pour le développement économique, politique, financier, écologique durable des PED. Selon un rapport publié par le Groupe de la Banque mondiale¹¹, les investissements directs à l'étrangers (IDE) permettent de réduire les inégalités et asymétries de développement toujours courantes, pour progresser vers un monde moins inégalitaire et déstabilisé.

Une question très spécifique

La période couverte par les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) entre 2000 et 2015 a vu une nette amélioration de la situation économique et sociale des PMA : recul de la pauvreté, augmentation des taux de scolarisation, indicateurs de santé à la hausse... Quatre pays ont pu être reclassés entre 2007 et 2017. Ces chiffres sont

cependant loin de ceux escomptés par la communauté internationale en 2011¹². Ces pays souffrent du manque d'investissements chroniques, qui freinent leur développement : le déficit annuel de financement en faveur des ODD s'élève à environ 2 500 milliards de dollars en 2020¹³. Le secteur public ne peut à lui seul combler ce déficit, rendant les financements du secteur privé impératifs, pour les diriger vers les projets liés aux ODD dans des domaines tels que la production d'énergie et la fourniture d'électricité, les infrastructures, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que la santé et l'éducation, la sécurité alimentaire, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux effets de ces changements¹⁴.

En effet, les PMA sont intrinsèquement très vulnérables aux chocs économiques et environnementaux, et sont fortement dépendants de l'APD pour mettre en œuvre le Programme de développement durable 2030 et rendre leurs économies plus résilientes, car les investissements privés demeurent limités. La finance pour l'adaptation se dirige uniquement vers les secteurs où les territoires sont les plus rentables (notamment les PMA africains riches en ressources naturelles¹⁵), laissant de côté les plus vulnérables ou ceux où les cadres écologiques, légaux, politiques, économiques sont assez instables. Avec la crise provoquée par la pandémie de Covid-19, les investissements directs

TRI HITA KARANA ROADMAP FOR BLENDED FINANCE: ACTION AREAS



Tri Hita Karana Roadmap for Blended Finance | OCDE (2018).

11. Banque Mondiale : [Aider les pays en développement à tirer le meilleur parti des investissements directs.](#)

12. [Financement des objectifs de développement durable \(ODD\) dans les pays les moins avancés \(PMA\) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité.](#)

13. [L'OCDE et le PNUD lancent un programme pour aligner la finance mondiale sur le développement durable.](#)

14. CNUCED - [Promouvoir l'investissement étranger en faveur des objectifs de développement durable.](#)

15. ID4D - [L'atteinte des ODD dans les PMA nécessite de nouvelles solutions de financement.](#)



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

étrangers dans le monde ont chuté de 42% en 2020, et vont rester faibles en 2021¹⁶. De même, la baisse du revenu des entreprises multinationales réduit le potentiel de réinvestissement dans les PMA, cruciaux pour garantir une reprise durable.

De plus, malgré un besoin pressant d'investissements, les flux privés internationaux alloués à quatre des 10 domaines d'action liés aux ODD n'ont pas notablement augmenté depuis leur adoption en 2015, d'après le rapport sur l'investissement dans le monde publié en 2020 par l'ONU¹⁷. Et si plus de 150 pays ont adopté des stratégies nationales de développement durable, ou modifié leurs plans de développement afin de tenir compte des ODD, rares sont les stratégies qui contiennent des orientations précises pour la promotion des investissements en faveur des ODD. Des programmes d'incitation existent, mais couvrent rarement plusieurs secteurs clefs tels que la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'adaptation aux changements climatiques. Depuis l'adoption des ODD, les mesures prises dans le monde pour libéraliser ou faciliter les investissements (essentiellement dans les transports, l'innovation, l'agriculture et l'alimentation) sont loin de suffire à réorienter l'ensemble du régime national de l'investissement en faveur des ODD. Une réalité d'autant plus surprenante que l'épargne du système financier international pourrait suffire à combler ce déficit de financement des ODD. D'après Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, réaffecter ne serait-ce qu'1,1% des 379 000 milliards de dollars d'actifs détenus par les banques, les investisseurs institutionnels et les gestionnaires d'actifs, suffirait pour mettre en place une finance durable et compatible avec les ODD.



UNE GRILLE D'INDICATEURS LIÉS AUX ODD PAR L'ONG CERISE

L'ONG Cerise a créé une grille d'indicateurs « micro-économiques » agrégeables, liés aux ODD, directement utilisable par des entreprises sociales. Cette initiative a pour but de favoriser l'émergence d'un écosystème propice à l'essor de projets d'entrepreneuriat social dans les pays en développement.



<https://cerise-spm.org>



FISP-CLIMAT

(FACILITÉ D'INNOVATION CLIMAT POUR LE SECTEUR PRIVÉ)

La FISP a été créée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), solution de financement pour les développeurs de projets innovants dans les pays en développement, qui encourage les investissements privés pour le financement de projets d'adaptation dans les pays en développement (Afrique subsaharienne, zone méditerranéenne et autres pays en développement). Le cinquième appel à projets du FISP-Climat, paru en 2018, permet à des entreprises ou des consortiums composés d'au moins une entreprise privée, d'obtenir une subvention ou une avance remboursable (pour un maximum de 500 000 €), pour un projet axé sur l'adaptation ou transversal, et réalisé avec des partenaires locaux.

La vraie clé du décolllement des PMA

Selon des estimations de 2017, investir dans les ODD permettrait de faire éclore des opportunités économiques non négligeables, et générerait jusqu'à 380 millions d'emplois, essentiellement dans les pays en développement¹⁸. Selon la Commission mondiale pour l'adaptation : « l'investissement de 1 800 milliards à l'échelle mondiale dans cinq domaines [les systèmes d'alerte précoce, des infrastructures résilientes, l'agriculture dans les zones arides, la protection des mangroves et la protection de la ressource en eau] entre 2020 et 2030 pourrait générer 7 100 milliards US\$ en avantages nets totaux, et permettrait d'éviter 7 100 milliards de dollars de coûts »¹⁹. L'adaptation apparaît donc comme un secteur potentiellement rentable et attractif pour les investisseurs, à condition qu'un certain nombre de précautions soient prises, en particulier dans la gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité aux chocs.

Les instruments financiers pour mobiliser des ressources additionnelles pour le financement d'infrastructures durables se sont multipliés, et conservent un potentiel non exploité, mais leur utilisation reste marginale dans les PMA. Ces ressources financières diverses, couplées avec la mobilisation des ressources intérieures, le renforcement des aides internationales, l'introduction de nouveaux outils tels que les critères d'investissement durable, les principes de divulgation des informations relatives au climat et l'intégration des risques liés au climat dans les décisions d'investissement, rendraient les PMA plus attractifs aux investisseurs et leur permettraient

16. Les investissements directs étrangers dans le monde ont chuté de 42% en 2020 (CNUCED).

17. Rapport sur l'investissement dans le monde : la production internationale à l'issue de la pandémie.

18. Perspectives mondiales du financement du développement durable 2019 : L'heure est venue de relever le défi.

19. Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation.



d'accéder à de nouveaux fonds privés ou publics pour le développement durable en réduisant leur vulnérabilité²⁰.

La CNUCED a établi un nouveau plan d'action en 6 mesures pour mobiliser et orienter les investissements, et en maximiser les effets, tâches particulièrement difficiles dans les pays en développement : intégrer les ODD dans les cadres directifs nationaux pour l'investissement et dans le régime des accords internationaux d'investissement ; réorienter les stratégies de promotion et de facilitation des investissements vers les ceux en faveur des ODD ; établir des accords régionaux d'investissement en faveur des ODD ; encourager de nouvelles formes de partenariat pour les investissements en faveur des ODD ; aller plus loin dans la prise en considération des questions d'ESG sur les marchés des capitaux avec la mise en place d'un mécanisme mondial de suivi et d'une procédure harmonisée de publication de l'information ; faire évoluer les mentalités dans le secteur des entreprises au niveau mondial.

Dans ce contexte, le G20 post pandémie déclare « n'épargner aucun effort » pour soutenir l'économie mondiale pendant et après la crise Covid. Dans cet optique, une proposition a été faite en vue de créer un « mécanisme de facilitation de l'IED » doté de ressources suffisantes ou d'élargir le mandat défini dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce, facilement accessible, pour y inclure l'aide à l'investissement, en ciblant en particulier les pays à faible revenu.



LE « CADRE POUR L'ALIGNEMENT DE LA FINANCE AUX ODD »

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le PNUD lancent le « Cadre pour l'alignement de la finance aux ODD », un programme visant à aider les acteurs publics et privés à identifier et prioriser les investissements qui contribuent aux Objectifs du développement durable (ODD). Présenté au Forum de Paris sur la Paix²¹, ce cadre identifie des solutions pour orienter les milliers de milliards de dollars de l'épargne mondiale vers des investissements plus durables et résilients, et mobiliser davantage de fonds pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement.



<https://www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/Framework-for-SDG-Aligned-Finance-OECD-UNDP.pdf>



20. [Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation.](#)

21. [L'OCDE et le PNUD lancent un programme pour aligner la finance mondiale sur le développement durable.](#)



INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

Cible 6

COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

“ Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies. ”

Science et Coopération

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat ». C'est en ces termes que Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies, s'était exprimé lors de son discours à l'Assemblée générale de l'ONU, le 24 Septembre 2001, soulignant par la nécessité impérieuse de travailler conjointement sur tous les champs, fussent-ils opérationnels ou de l'ordre du partage des savoirs.

Avant la pandémie mondiale, la croissance économique mondiale a permis des avancées des ODD, mais on constate le creusement des inégalités, notamment dans l'accès aux ressources scientifiques et technologiques. Aux inégalités Nord-Sud s'ajoutent aussi des disparités de développement entre les Suds, les régions et les territoires.

Comment éviter ces décrochages à l'heure où les instances internationales nous enjoignent à penser le développement au-delà du temps court et des intérêts particuliers ? La cible 6 de l'ODD 17 pourrait apporter un élément de réponse par l'attention portée à la coopération en tant que dynamique d'intégration et de

renforcement de l'accès à la science, la technologie et à l'innovation, les pays et les territoires. Qu'elle soit multilatérale, triangulaire, transfrontalière, locale ou décentralisée, la coopération permet d'envisager le développement comme un outil de co-construction multipartite. Institutions internationales, Etats, instituts de recherches, associations, entreprises, chaque type de structure peut contribuer à l'accélération des initiatives de partenariats dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

D'autant qu'a été créé le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (Forum STI). Le Forum sur la science, la technologie et l'innovation fait partie du Mécanisme de facilitation des technologies, établi par le Programme d'action d'Addis-Abeba puis lancé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Forum est organisé par l'Équipe spéciale inter-institutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs du développement durable et est soutenu par un groupe de 10 hauts représentants



Une application mobile permet d'aider les éleveurs kényens à lutter contre la sécheresse | ITU/Trans.Lieu (2018).



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

nommés par le Secrétaire général de l'ONU et issus du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile²².

Citons aussi le partenariat inter-académies (IAP) qui réunit trois réseaux préexistants d'académies des sciences, de médecine et d'ingénierie, à savoir l'IAP, réseau mondial des académies des sciences, l'InterAcademy Medical Panel (IAMP) et l'InterAcademy Council (IAC).



PROJET « ARABPAT » : UNE PLATEFORME FACILITANT LA CIRCULATION DES BREVETS DANS LES PAYS DU SUD

Mis au point grâce au soutien de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l'Office Européen des brevets (OEB), la plateforme ARABPAT est un projet coopératif destiné à faciliter la production, la publication et l'échange d'informations relatives aux brevets en arabe, anglais et français entre les offices des brevets des pays arabes pour appuyer l'innovation dans cette région. Cette plate-forme de diffusion de l'information en matière de brevets est ouverte aux offices de propriété industrielle des pays arabes qui souhaitent contribuer à une diffusion plus large de l'innovation et au partage de connaissances dans la région.



LE « GROUPEMENT D'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES CONTRE LA COVID-19 » DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP) est une initiative ayant pour objectif de rendre accessibles à tous les traitements, vaccins, tests et autres technologies de lutte contre la COVID-19. Ce programme s'appuie sur des données provenant de mécanismes existants, tels que la Medecines Patent Pool (MPP) et le Partenariat d'Accès aux Technologies, de la Banque de technologie des Nations unies. Il offre un point d'entrée pour que la communauté internationale mette en commun le savoir scientifique, les données et la propriété intellectuelle. Il ambitionne d'accélérer la découverte de vaccins, de médicaments et d'autres technologies grâce à la recherche scientifique en libre accès, et à destination prioritaire des pays les moins avancés.



<https://www.who.int/initiatives/covid-19-technology-access-pool>

L'importance de l'accès aux données scientifiques

Nous comprenons alors, par exemple, pourquoi la lutte contre les fractures technologiques doit être menée sur un front commun : s'assurer que tous les acteurs, à toutes les échelles, puisse avoir accès à des mêmes outils de qualité (informatique, numérique, internet) permettrait de créer un langage commun qui faciliterait la coopération et l'innovation dans un ensemble de domaines : santé, éducation, environnement, accès à l'information ou à certains services, qu'ils soient financiers (e-banking), commerciaux (e-commerce), ou relatifs au stockage de données (cloud computing)... L'OCDE a publié en 2017 un rapport complet sur les données nécessaires au développement pour 2030, en préconisant un système et d'une base de données, comme le Soutien public total au développement durable (SPTDD), instrument de mesure qui prend systématiquement en compte l'ensemble des apports internationaux de ressources financières pour le développement à destination des pays en développement, ainsi qu'un plus large éventail d'acteurs, afin de renforcer la transparence. Les Nations Unies ont identifié les « mégadonnées » nécessaires à l'Agenda 2030.

Ainsi, travailler à la bonne articulation des acteurs et mécanismes revient à s'assurer que les solutions proposées répondent tant aux enjeux qu'aux cadres normatifs et juridiques correspondant aux échelles de mise en œuvre des programmes. Le renforcement de structures de coopération dans divers secteurs (OMC, OMS, OMI, AIEA...) semble être une stratégie adaptée si nous souhaitons voir advenir un monde dans lequel notre modèle de développement puise l'essentiel de sa force dans la mise en place de partenariats multiscales et multisectoriels.



DES MOOCS POUR RENFORCER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES, PAR LE ORANGE DIGITAL CENTER ET LA GIZ

La digitalisation de l'information et du travail entraîne une valorisation croissante des compétences liées au numérique. Dans le cadre d'une coopération avec plusieurs pays d'Afrique, Orange Digital Center et la GIZ (Agence de Coopération Allemande pour le Développement) proposent ainsi des cours en ligne pour former les étudiants ou jeunes diplômés à ce domaine clé, en vue de leur intégration prochaine dans le marché du travail. En plus de ces formations, des rencontres en ligne sont également organisées avec des experts du monde entier afin de suivre les dernières actualités technologiques.



<https://www.tekiano.com/2020/12/05/orange-digital-center-et-la-giz-propulsent-les-talents-numeriques/>

22. 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

Cible 7

TRANSFERTS CIBLÉS DE TECHNOLOGIES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ **Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d’un commun accord.** ”

La clé de réussite des ODD pour les Pays en développement : les technologies vertes

La mise au point, le transfert et la diffusion de technologies favorables à l’environnement suscitent des défis politiques et économiques considérables. La création de technologies vertes (l’innovation verte) est un levier de croissance pour tous les pays sans exception. Cela requiert des financements importants et ciblés, la mise en place d’incitations, un accès facilité aux connaissances et à la formation, des politiques publiques adaptées. La réalisation de plus de la moitié des ODD nécessitent des solutions technologiques vertes.

Le transfert de technologies favorables à l’environnement regroupe, selon la définition du GIEC, un large ensemble de processus qui concernent les échanges de savoir-faire, d’expériences et d’équipements entre les différentes parties prenantes afin d’atténuer et de s’adapter aux effets du changement climatique qui englobe la diffusion de technologies et la coopération technologique au sein d’un pays ou entre pays.

L’article 10 de l’Accord de PARIS a ajouté au mécanisme technologique créé à la Conférence de Cancun, en 2010, l’obligation d’élaborer « une vision à long terme » du transfert de technologies.

Quoique indispensables pour lutter contre le réchauffement climatique ou contre une pandémie mondiale, comme la COVID-19, ces transferts sont encore confrontés à de nombreuses barrières : économiques et financières, juridiques et réglementaires (en particulier en ce qui concerne les brevets) commerciales, culturelles, de capacités institutionnelles et organisationnelles faibles, de compétences humaines locales inadéquates... Ainsi, le transfert de technologies vers les pays en développement est onéreux et ne peut être pris en charge par ces seuls pays. De même, il nécessite l’adaptation préalable des technologies aux réalités locales et la généralisation de l’accès aux outils numériques, facteurs de diffusion et d’inclusion.



Safe Water Cube | Agir Ensemble (2020).



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

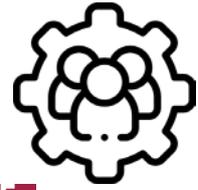
Les partenariats multi acteurs pour les transferts de technologies vertes

La cible 7 de l'ODD 17 incite donc à lever ces barrières en développant des partenariats multi acteurs (économiques et sociaux, publics, associatifs), dont des partenariats Nord/Sud, qui sont les moteurs du transfert de connaissances et de technologies. Elle incite également à signer des accords multilatéraux ou bilatéraux pour définir les règles auxquelles sont soumis les transferts de technologies ainsi que les conditions préférentielles accordées.

Afin de donner corps au mécanisme technologique, l'OMPI a créé la plateforme WIPO GREEN, un partenariat public-privé qui « met en relation des innovateurs dans le domaine des technologies vertes, des personnes à la recherche de solutions innovantes, des organismes publics ou privés qui soutiennent les technologies respectueuses du climat et des experts en matière d'innovation verte et dans d'autres domaines »²³.

L'Union Européenne, comme la France encouragent l'innovation verte et incluent les transferts de technologies vertes dans les orientations de leur aide au développement. Ainsi les instituts scientifiques français mettent en place des possibilités de transferts, comme « CIRAD INNOV ».

Au niveau des collectivités territoriales, le partage des connaissances et des technologies parmi les acteurs du territoire pour le dynamiser est un enjeu important ainsi qu'un objectif privilégié de leur politique de solidarité (coopération décentralisée) vis-à-vis des pays en développement.



LABORATOIRES DE L'INNOVATION PUBLIQUE

(Multi-acteurs : Etat, collectivités, associations, citoyens)

Dans le cadre de la modernisation de la fonction publique, des structures ouvertes se sont déployées sur les territoires : elles utilisent la technologie au service d'une meilleure efficacité publique. Elles sont au service des administrations, ainsi que de la société civile et des usagers pour améliorer les politiques publiques. À l'exemple du Labo M21 - La Base, en Gironde (Bordeaux et Médoc), missionné pour l'élaboration de l'Agenda 2030 du département de la Gironde, et du SIILAB, Living Lab de Lille dédié à l'innovation et à l'investissement dans l'économie sociale et solidaire, ces lieux ont pour but de décloisonner et travailler ensemble dans un environnement favorisant les idées. Ils mobilisent les acteurs publics du territoire autour d'approches « centrées utilisateurs », imaginent et testent rapidement de nouvelles solutions à des problématiques concrètes et diffusent à l'ensemble des acteurs du territoire une culture de l'innovation. Le transfert de technologie verte et la coopération décentralisée sont au cœur de démarches, comme l'Agenda 2030 de la Gironde.



LA FONTAINE D'EAU POTABLE « SAFE WATER CUBE »

(Associations & citoyens)

La fontaine d'eau potable "Safe Water Cube" est un équipement simple, facile à utiliser et durable. Elle peut alimenter 1 000 personnes, sa maintenance est assurée par 2 techniciens rémunérés par les villageois. Ce modèle, piloté et conçu par un ingénieur français, est diffusé en zone rurale de pays en développement, principalement en Afrique. Il a permis à 500 personnes de disposer d'une activité rémunérée grâce aux 250 fontaines implantées dans 14 pays.



<https://www.ecole.org/fr/seance/1353-safe-water-cube-agir-ensemble-pour-apporter-partout-de-l-eau-potable>



« GREEN CITY ACCORD » DE VILLES EUROPÉENNES : ENGAGEMENT DE VILLES-PAIRS POUR L'ENVIRONNEMENT

Le 22 octobre 2020, des représentants des autorités locales, régionales, nationales et européennes se sont réunis avec des ONG, des entreprises, des citoyens pour lancer le « Green City Accord » (GCA). Cette démarche vise à accélérer la transition verte des villes européennes, avec l'appui méthodologique d'une plateforme, d'indicateurs pour l'Agenda 2030 et au travers d'échanges d'expertises, de bonnes pratiques et de savoir-faire entre les villes engagées, signataires de cet Accord, comme Lille, Florence, Porto et Fribourg. Chaque ville définit des actions visant à améliorer 5 domaines : qualité de l'air, qualité de l'eau, biodiversité urbaine, économie circulaire, pollution sonore.



<https://eurocities.eu/latest/the-green-city-agreement-is-here/>

23. OMPI - WIPO GREEN : encourager l'innovation et le transfert de technologies vertes.

Cible 8

CAPACITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d’innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d’ici à 2017 et renforcer l’utilisation des technologies clefs, en particulier l’informatique et les communications. ”

Lutter contre les fractures numériques

Les leviers scientifiques et technologiques ainsi que le développement de l’innovation sont indispensables à la mise en œuvre d’une politique de développement durable, comme vient notamment le rappeler l’ODD 9. Pour cette raison, les dynamiques de coopération qu’appelle l’ODD 17 doivent prendre en considération ce volet spécifique. Ainsi, concernant l’Internet, les chiffres de la Banque mondiale rapportent en 2018 un taux de 50,763 % d’utilisateurs d’internet dans le monde, contre 28,706 en 2010. La croissance forte de cette courbe masque cependant le maintien de fortes disparités : si ce taux monte à 83 % pour les pays de l’OCDE, il n’est que de 18 % pour les pays les moins avancés. Par ailleurs, cette courbe ne permet pas de prendre la mesure de la fracture numérique et de la disparité entre les usages : outre la fracture numérique internationale, les PMA sont confrontés à

une fracture numérique nationale entre les sexes, qui ne cesse de se creuser. La proportion d’hommes dans les PMA qui utilisent l’Internet est plus de deux fois supérieure à celle des femmes

Deux problématiques clefs doivent être traitées : Comment favoriser la circulation et le transfert des savoirs et des techniques pour les mettre au service du développement durable ? Comment améliorer les usages d’internet pour en faire pleinement un vecteur de transmission de connaissances et techniques ?

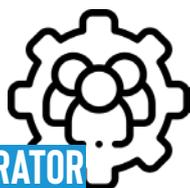
Certes, en Afrique, les initiatives internationales qui visent à aider l’Afrique à entrer dans l’ère numérique sont nombreuses : « Digital Economy for Africa Initiative » (DE4A, Banque mondiale), « Nairobi Manifesto on the Digital Economy and Inclusive Development in Africa » (CNUCED), ainsi que les projets africains comme la « Stratégie de transformation



Solar engineering trainer, Barefoot College, India | UN Women/Gaganjit Singh (2012).



numérique pour l'Afrique » de l'Union africaine. Mais il est indispensable que les PMA entrent aussi dans la quatrième révolution industrielle (4RI) et dans l'économie numérique, cependant ceux-ci n'ont pas encore intégré les trois précédentes révolutions industrielles dans leur base productive. Aussi l'effort est encore plus important même si ce retard pourrait aider l'Afrique à éviter les externalités négatives du monde occidental, surtout dans le secteur numérique, où doit être atteinte une maîtrise des usages afin d'éviter en particulier l'augmentation exponentielle de l'énergie des serveurs.



SOCIAL GOOD ACCELERATOR

Le Social Good Accelerator EU est un mouvement européen porté par des associations, des entreprises sociales et des individus. Il vise à la fois à favoriser la reconnaissance de l'innovation sociale au même titre que l'innovation technologique et à encourager les coopérations entre acteurs de l'intérêt général et le secteur technologique. Il s'agit d'« accélérer la transition technologique des organisations d'intérêt général en Europe » afin qu'elles soient « pleinement reconnues comme actrices de la transition technologique européenne » et mettre en lumière la culture numérique à but non lucratif et solidaire ».



POINT D'APPUI AU NUMÉRIQUE ASSOCIATIF (PANA)

Porté par Hello Asso, le Mouvement associatif et la Fonda, le programme PANA est orienté vers la transition numérique des associations. A destination des acteurs qui accompagnent le développement de la vie associative, il vise leur montée en compétences sur les sujets numériques, afin que toutes les associations qui en expriment le besoin puissent trouver un accompagnement adapté sur le numérique. Il repose sur l'organisation de journées dédiées, d'une cartographie référençant des acteurs labellisés PANA et des ressources. Dans le contexte du confinement, le programme PANA a organisé de nombreux webinaires, à un moment où l'usage du numérique s'est imposé à tous.

La Banque des technologies de l'ONU

Certes le premier volet de la cible peut être considéré comme atteint, la Banque de technologies des Nations unies pour les pays les moins avancés ayant été lancée en 2018. Dirigée par Joshua Setipa, elle réalise notamment des études, examens et évaluations, pour identifier lacunes et besoins, afin de formuler des recommandations en perspective de la mise en place de stratégies cohérentes en la matière, tout en projetant également de mettre en place des pôles d'innovation régionaux. La CNUCED et l'UNESCO l'appuient, ainsi que Research4Life, un groupe de cinq programmes de recherche axés sur la santé, l'agriculture, l'environnement et d'autres sciences de la vie, sciences physiques et sociales.

Les fractures numériques existent aussi dans les pays riches

Ainsi, si en France 83 % de la population utilise internet, une étude de l'Insee souligne que 38 % de ces usagers ont des compétences numériques insuffisantes et que 17 % de la population souffre d'illectronisme. Outre le développement d'outils et de ressources logicielles adaptées, la cible 8 ne pourra donc être pleinement atteinte qu'à la condition de déployer des actions de médiation numérique à destination de l'ensemble de la population.

LOGICIELS LIBRES

Les logiciels libres, et l'approche « *open source* » qui y est associée, se distinguent de l'approche propriétaire en permettant la diffusion, le partage et la modification de logiciels, dont le code source est accessible de façon ouverte. Les avantages de cette approche sont de faciliter l'amélioration permanente des logiciels et l'appropriation des usages qui y sont associés. A titre d'exemple, un logiciel tel qu'OpenYalim offre une solution de transmission d'imagerie médicale adaptée aux pays en développement. Orange Labs est à l'origine d'Emerginov, dont le code a été ouvert en 2012, offrant une boîte à outils complète pour développer des services accessibles par mobile. La plateforme permet la construction de bibliothèques d'applications métiers et de générer du contenu local.



Cible 9

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. ”

Coopérer pour les ODD

Le renforcement des capacités se définit comme un renforcement des compétences, méthodes, outils et processus par lesquels les organisations et communautés peuvent « survivre, s'adapter et prospérer dans un monde en transformation permanente » (source ONU). Il se rapproche en ce sens de la notion de pouvoir d'agir, appliquée tant sur le plan individuel que collectif. Le renforcement des capacités joue donc un rôle essentiel dans la réalisation de l'Agenda 2030, car il désigne la condition par laquelle les individus, communautés, organismes et États pourront être capables de mettre en œuvre des actions et solutions menant vers un développement durable.

L'intitulé de la cible concerne les pays en développement. Mais, comme le souligne l'Agenda 2030, « nous sommes tous des pays en voie de développement durable », aussi une compréhension élargie de cette cible peut être esquissée. Le renforcement des capacités est un enjeu partagé, et l'acquisition des capacités pour produire un changement nécessaire

par lequel les sociétés assurent leur durabilité, passe par la coopération. La coopération suppose de la transmission ainsi que de la mise en commun, c'est-à-dire des mécanismes par lesquels chaque partie prenante renforce ses compétences et sa capacité à agir.

Mais la réalisation des ODD se heurte à la question globale des capacités, particulièrement en Afrique, car beaucoup de pays souffrent de pénurie de compétences essentielles, et des institutions fragiles, alors que l'impulsion publique est capitale pour la réalisation des ODD.

Ainsi les programmes d'éducation et d'autonomisation des femmes, d'appui à des Think tanks, de systèmes d'évaluation sont essentiels, surtout concernant le renforcement des services statistiques ; En effet, les ODD imposent de plus en plus de tâches aux organismes statistiques nationaux et internationaux, (données sur les populations vulnérables ou la collecte de nouvelles données pour les indicateurs associés aux ODD).



Palmarin | Univers-Sel (2021)



Plan d'action mondial du Cap

Le Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable des Nations Unies (CSNU, 2017) est la feuille de route conçue pour améliorer les données mondiales à l'appui du développement durable et pour définir le rôle des fournisseurs de coopération. Il fournit un cadre pour la planification et la mise en œuvre d'un renforcement des capacités statistiques à la mesure de l'envergure et des aspirations du Programme 2030.

Le Plan d'action mondial propose de mener des actions dans six domaines stratégiques, chacun associé à plusieurs objectifs :

- Coordination et leadership stratégique en ce qui concerne les données pour le développement durable ;
- Innovation et modernisation des systèmes statistiques nationaux ;
- Renforcement des activités et programmes statistiques de base ;
- Diffusion et utilisation des données pour le développement durable ;
- Partenariats multipartites ;
- Mobilisation des ressources et coordination des efforts pour renforcer les capacités statistiques.



COOPÉRER AUTREMENT EN ACTEUR DE CHANGEMENT - CFSI

Avec le programme Coopérer autrement en acteur de changement, le CFSI applique les principes du développement des capacités à la coopération de territoires à territoires, en proposant une posture non-descendante mais place chacune des parties prenantes dans une position d'apports réciproques. Neuf initiatives, mobilisant plus de 70 partenaires, ont ainsi été soutenues de 2014 à 2018.

Les coopérations initiées par ce programme portent, entre autres, sur le développement économique ou encore sur des programmes de formations. Au Mali, le Geres a contribué avec son partenaire local à la création d'une zone d'activité électrifiée. En Guinée, l'association Guinée 44 a travaillé avec les Maisons familiales rurales pour créer un parcours de formation et d'insertion.



PROJET RÉGION OCCITANIE — ASSOCIATION DES RÉGIONS DU MAROC

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la régionalisation avancée au Maroc, l'association des Régions de France et son homologue, l'Association des Régions du Maroc, ont lancé un programme ambitieux de renforcement des compétences des élus et des cadres régionaux, pour lequel la région Occitanie s'est positionnée comme cheffe de file. Initié en juin 2018, avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), le projet « Régions 2021 » est mis en œuvre jusqu'en 2021 avec l'appui de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Maroc²⁴. L'objectif est d'accompagner les Régions marocaines en vue de renforcer leurs capacités à être des acteurs majeurs du développement de leurs territoires, à travers la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'action régionale. Le diagnostic qui a été mené dans le cadre de ce projet a permis de mieux cerner les enjeux de cet accompagnement et d'identifier les besoins communs mais aussi spécifiques à chaque Région marocaine. Près de 600 élus et cadres des 12 Régions du Royaume sont visés par ce programme au travers d'actions de formation et d'échanges de bonnes pratiques. Celui-ci a également débouché en 2021 sur la signature de protocoles d'accord par la Région Occitanie avec trois Régions marocaines (Fès-Meknès, l'Oriental et Casablanca-Settat) pour poursuivre les coopérations en lien avec les besoins respectifs de chaque territoire régional (l'agriculture, le patrimoine et le numérique pour Fès-Meknès ; l'économie sociale et solidaire pour l'Oriental ; et la formation professionnelle, la recherche et l'innovation avec Casablanca-Settat).



CHANGER LES TERRITOIRES PAR L'ACTION COLLECTIVE - F3E

Porté par le F3E, le programme Changer les territoires par l'action collective (CHTAC) vise le renforcement des capacités des acteurs nationaux et internationaux en matière d'approche orientée changement (AOC) et dans l'élaboration commune d'une vision de transformation sociale. Se distinguant des approches orientées uniquement projets, les AOC et le programme CHTAC sont des approches coopératives qui lient construction d'une vision commune et projet de territoire tenant compte des spécificités et ressources de celui-ci. Ce programme repose sur une série d'expérimentations qui doivent donner lieu à une mise en forme méthodologique.

24. Du fait de la crise sanitaire, le projet est amené à se prolonger jusqu'en 2022.

Cible 10

**SYSTÈME COMMERCIAL
MULTILATÉRAL
ÉQUITABLE**

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ **Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l’égide de l’Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.** ”

Le cycle de Doha

Comment expliquer l’enjeu d’une telle cible sans revenir sur les fondamentaux qui sous-tendent cet effort global demandé à travers cette cible pour aller vers un système commercial plus équitable ? Tout d’abord par “système commercial”, il est entendu qu’il s’agit principalement “d’échanges commerciaux” entre les pays, c’est-à-dire du point de vue d’un économiste d’une mesure de la balance entre l’import et l’export de marchandises, de biens ou de services. L’équilibre ou le déséquilibre de cette balance pose avec d’autant plus d’acuité les ressorts structurels d’un mal ou d’un sous-développement des économies, en particulier des pays du Sud.

Le système commercial multilatéral est réglementé par de multiples forums à différents niveaux (nationaux, intrarégionaux, communautaire) et au niveau international par l’OMC qui joue un rôle de promotion et de régulation d’un certain nombre de règles (ou leur absence !). La question centrale qui est alors posée de manière récurrente est de savoir si ces règles sont justes ou non pour les parties prenantes,

ou au contraire si elles introduisent un déséquilibre systémique notamment entre pays riches et pays pauvres.

Enfin, pour répondre à ces enjeux de justice commerciale (auxquels répond le qualificatif de “non discriminatoire”) et de déséquilibre potentiel (auquel répond le qualificatif “d’équitable”), le “Cycle de Doha”, représente le tout dernier cycle de négociations commerciales entre les membres de l’OMC. Il vise à réformer en profondeur le système commercial international par la réduction des obstacles au commerce et des règles commerciales révisées. Le programme de travail comprend environ 20 domaines. Le Cycle est aussi appelé semi-officiellement “Programme de Doha pour le développement” car l’un de ses principaux objectifs est d’améliorer les perspectives commerciales des pays en développement. Le Cycle a été lancé officiellement à la quatrième conférence ministérielle de l’OMC, tenue à Doha (Qatar), en novembre 2001. La fin du cycle de Doha était prévue pour le 1er janvier 2005... mais perdue jusqu’à aujourd’hui. Car il reste fort à faire en la matière.



Local farmer using tractor surrounded by stork | defika hendri (2019).



L'après Doha : l'émergence d'une nouvelle approche

En 2013 à Bali, puis en 2015 à Nairobi, des accords « par paquets » ont abouti. L'objectif était d'avancer par paquets consensuels ciblés sur la facilitation des échanges, le développement et la sécurité alimentaire.

En 2015, le paquet final s'est résumé à :

- Une concurrence à l'exportation : élimination des subventions à l'exportation ;
- Une transparence renforcée sur le volet des règles, mais sans résultat ;
- Un volet « développement » incluant les règles d'origine où on observe une convergence sur l'intérêt des sujets, mais une divergence sur la manière de les traiter.

Si la onzième Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires (du 10 au 13 décembre 2017) était censée apporter d'importantes avancées sur le programme de Doha, elle n'a abouti qu'à des résultats très limités. En effet, elle s'est conclue par un simple engagement à poursuivre les travaux sur un certain nombre de questions, sans établir de programmes de travail détaillés et par diverses déclarations de groupes de pays sur des sujets d'intérêt commun. La douzième Conférence ministérielle prévue en juin 2020 au Kazakhstan a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19; elle pourrait désormais avoir lieu en juin 2021.



INITIATIVE « AIDE POUR LE COMMERCE » DE L'OMC

L'Initiative « Aide pour le commerce », pilotée par l'OMC, vise à « aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à renforcer leurs capacités du côté de l'offre et l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, pour accroître leurs échanges » (OMC, 2006b). L'Initiative repose sur l'hypothèse selon laquelle la plupart des pays en développement ne disposent que de faibles capacités commerciales (même si certains pays offrent des perspectives prometteuses), et la libéralisation des échanges ne peut suffire, à elle seule, à créer les incitations nécessaires pour encourager une réforme économique de plus grande ampleur.



https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/gr21_f/gr21_f.htm

Un renouveau des négociations commerciales pour les PVD ?

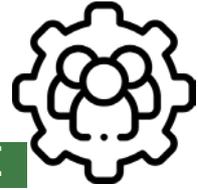
Derrière la simple description historique et institutionnelle de cette dynamique internationale, se posent tous les enjeux complexes qui sous-tendent la multiplication des espaces de « négociation ». L'importance majeure des échanges commerciaux pour le développement a été reconnue par le Groupe de personnalités de haut niveau (HLP), chargé alors par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, de formuler des recommandations sur le cadre mondial de développement pour l'après-2015. Dans son rapport publié en 2013, le Groupe de personnalités de haut niveau affirme qu'« un système d'échange ouvert, équitable, favorable au développement » est une condition nécessaire à l'instauration d'un environnement mondial propre à bâtir un « monde en 2030 qui serait plus égalitaire, plus prospère, plus pacifique et plus juste que le monde actuel. » (HLP, 2013). Mais si cela a donné lieu à une cible de l'ODD 17, c'est que le « caractère universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable », ne va pas de soi. Est apparue alors très tôt cette idée clé selon laquelle des mesures correctives devaient être introduites : côté société civile on citera les mouvements autour du « commerce équitable » qui touchent le consommateur-citoyen, même si côté OMC la question n'est également traitée avec des initiatives telles que « l'aide pour le commerce », également construites pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement. L'équité du commerce, et sa durabilité, passent par une application des clauses sociales et environnementales de l'OMC, beaucoup trop timides.

Aujourd'hui, la tendance est aux accords régionaux bilatéraux traité de libre-échange transatlantique (TAFTA, TTIP, CETA...) ou plurilatéraux sectoriels, qui ne traitent que de l'accès au marché (pas des soutiens internes, ni des subventions export), avec une juxtaposition entre ces accords plus rapidement conclus et les accords globaux qui restent inscrits dans la durée. Il faut saluer la création le 1er janvier 2021 de la ZLECA, zone de libre échange du commerce africain, à laquelle ont adhéré tous les pays de l'OUA, sauf l'Érythrée. C'est un des grands projets phares de l'agenda 2063 de l'Union africaine. Il vise notamment à augmenter le commerce intra-africain, qui ne représente que 17 % des exportations des pays membres, contre 59 % pour l'Asie et 69 % pour l'Europe.



LES EFFORTS DU YÉMEN POUR ASSURER UNE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE FONDÉE SUR LES ÉCHANGES

Le Yémen, Seul pays du Moyen-Orient comptant parmi les pays les moins avancés qui a adhéré à l'OMC au terme de treize années de négociations, se heurte à des obstacles majeurs dans ses efforts pour rationaliser ses procédures douanières et assurer sa sécurité économique de façon générale. Ses exportations se composent aux deux tiers de combustibles, produits particulièrement exposés aux fluctuations des prix et aux effets négatifs de l'instabilité politique. La part des échanges dans le PIB du Yémen a toutefois atteint 67.5 % en 2012, en dépit des troubles dans le pays.. Mais les recettes fiscales ne représentaient pourtant que 7.3 % du PIB en 2013 – chiffre bien inférieur à la moyenne de la région (18.4 %). L'incapacité du Yémen à recouvrer ses recettes fiscales potentielles s'explique en grande partie par la corruption et la faiblesse des institutions gouvernementales. Même si le pays, comme les donateurs ont priorisé l'amélioration de ses services douaniers, et de l'administration en général, le processus de réforme a été entravé par des contraintes budgétaires. Obtenir l'assurance du soutien de la communauté internationale – conformément aux accords de Doha et de Bali – sera déterminant pour surmonter ces écueils.



LE COMMERCE ÉQUITABLE

Le commerce équitable propose un modèle économique d'échange équitable et équivalent, a contrario du modèle économique majoritaire pour lequel il est établi que l'offre et la demande ne sont pas les seuls éléments pris en compte pour fixer le juste prix des biens et services. Il apparaît que sur le marché, les prix sont souvent définis par des rapports de forces et ne prennent pas toujours en compte les coûts sociaux et environnementaux. Le commerce équitable tend alors à redéfinir le fonctionnement des transactions économiques internationales en y incluant des préoccupations socio-environnementales.

Le commerce équitable affiche fin 2018 un chiffre d'affaires de 1,276 milliard d'euros en France et 6 milliards d'euros par an dans le monde, dont 60% en Europe. Ce secteur concerne près de 1.7 millions de travailleurs, dont 40% sont des femmes. Les ventes des filières de commerce équitable made in France pèsent désormais 34 % du total contre 66 % pour les filières internationales se situant dans 72 pays du monde.



<https://www.artisansdumonde.org>





Cible 11

EXPORTATIONS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“**Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d’ici à 2020.**”

Permettre aux PMA d’exporter

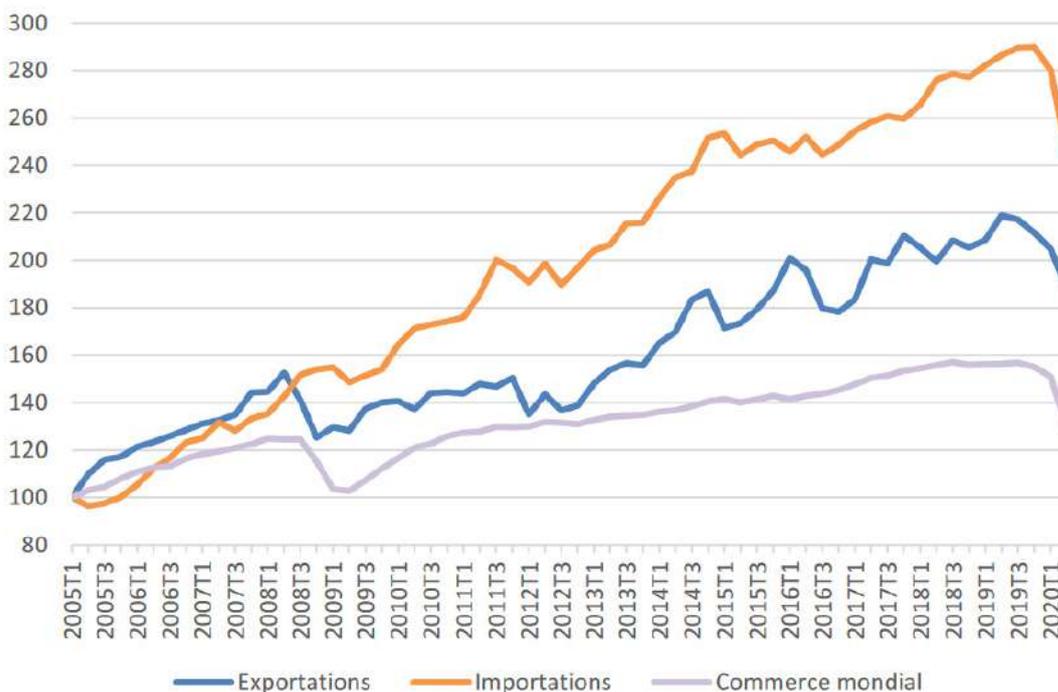
Depuis plusieurs décennies, le commerce est un moteur puissant de croissance dans les pays les moins avancés (PMA). Il est reconnu comme un instrument permettant d’accélérer l’atteinte de nombreux ODD, tels ceux relatifs à la pauvreté (ODD 1), la faim (ODD 2), la santé (ODD 3), l’égalité entre les sexes (ODD 5) ou encore le travail décent et la croissance économique (ODD 8). Pour les PMA, le commerce a donc un impact positif sur la santé économique et sociale du pays. Mais si leur participation au commerce international des services est faible, il en est différemment de celui des marchandises.

Alors que la part des exportations de leurs marchandises dans l’économie mondiale avait connu une hausse régulière jusque dans le milieu des années

2000, ce niveau a baissé drastiquement entre 2000 et 2015, avant de remonter ces dernières années. Ainsi, la part des exportations de marchandises des PMA dans les exportations mondiales est tombée à 0,97% en 2015, s’établissant ainsi à moins de 1% pour la première fois depuis 2007. La crise financière mondiale de 2008 n’a pas engendré de forte diminution de l’importance relative des PMA. En revanche, ces pays ont été gravement touchés par le ralentissement du commerce observé en 2015-2016²⁵. En cause, la fluctuation des prix et de la demande des combustibles fossiles et des produits miniers, dont les PMA sont économiquement très dépendants au niveau de leurs exportations, et le repli de la Chine sur son commerce intérieur. En 2015, le déficit commercial des PMA a atteint le niveau record de 87 milliards de dollars US, soit 44% de plus qu’en 2014 et 134% de plus qu’en 2013.

Graphique 7: Volume du commerce des marchandises des PMA, 2005T1-2020T2

(Indices de volume, 2005T1=100)



Volume du commerce des marchandises des PMA | OMC (2020)

25. WORLD ECONOMIC OUTLOOK - [Subdued Demand: Symptoms and Remedies](#).



Risque d'échec du programme d'action d'Istanbul après la Covid

Inspirée du Programme d'action d'Istanbul pour les PMA pour 2011-2020²⁶, la cible 11 prévoyait le doublement de la part des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020 soit 2,1%. Or elle stagne en ce moment, sans même compter l'effondrement général due à la crise COVID 19.

Lors de la négociation de 2015, avait été évoquée la nécessité d'une cible spécifique de réduction des coûts du commerce (politiques internes, les MNT à l'échelle nationale et à l'étranger, faiblesses des transports et de la logistique, politiques restrictives en matière de commerce de services et d'investissement en général) dans le programme de développement pour l'après-2015. Les obstacles non tarifaires, les restrictions au commerce des services dans les PED, la gestion inefficace des frontières ainsi que les véritables sources de coûts commerciaux ne sont pas assez ciblées, alors que l'ont fait, avec succès : les gouvernements membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Les premières victimes de cette configuration économique si difficile sont les populations de ces pays. L'accroissement de la part des exportations des PMA dans les exportations mondiales semblerait donc une nécessité physique autant que morale pour la survie d'un grand nombre de personnes dont les conditions matérielles d'existence en dépendent directement. De plus, la crise COVID 19 a plus durement touché le commerce des PMA (au moins 40% de chute contre 13% au niveau mondial).

Pour autant, les crises que nous traversons depuis plusieurs années servent de piqûres de rappel. Peut-on encore envisager de traiter un sujet économique sans songer à ses conséquences écologiques, politiques ou sociales ? La libéralisation des marchés peut entraîner un accroissement des revenus d'un pays et du niveau de vie de ses habitants, mais se fait au détriment de l'environnement dont la dégradation entamera ces indicateurs. Selon le GIEC, près de 200 millions de personnes vivant en Inde habiteront des régions exposées à des canicules mortelles. La hausse du mercure pourrait menacer l'essor économique du pays : « entre 2,5 et 4,5 % de son PIB pourrait être affecté par ce risque ».

Une des voies d'amélioration est le développement des échanges des PMA avec les pays du Sud – notamment en utilisant les préférences commerciales accordées par la Chine et l'Inde – tout en exploitant les conditions préférentielles dont ils bénéficient pour l'accès à leurs marchés d'exportation traditionnels

dans des pays développés. L'avenir de la croissance des PMA pourrait donc se jouer dans un meilleur équilibre des exportations entre les pays riches et eux. Pour que ces derniers puissent s'inclure dans le marché mondial, accroître la part de leurs exportations, et bénéficier d'une croissance plus soutenue tout en gardant une cohérence écologique, il appartient aux pays développés de penser la transition de leur modèle, pour une croissance qui considérerait d'autres indicateurs que le PIB, comme l'IDH, ou l'IPH. Si elle n'est pas traitée à temps, la question d'un nouveau modèle lié aux exportations risque d'être tranchée par les contraintes écologiques et écologiques croissantes. En cela, ces pays sont donc bien placés pour bénéficier du Pacte vert de l'UE, qui donnera la priorité à des chaînes de valeur et à des modes de consommation socialement responsables et respectueux de l'environnement pour le soutien au titre de l'Aide pour le commerce.



LE CONSEIL DU CAFÉ-CACAO (CCC) EN CÔTE D'IVOIRE

Créé en 2011, le Conseil du Café Cacao est un organisme étatique chargé de la régulation, la stabilisation et du développement de la filière Café-Cacao en Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao dont le volume représente un tiers de ses exportations et fait vivre 5 à 6 millions de personnes dans le pays. Ses objectifs concourent à l'accroissement du volume d'exportation de cette filière stratégique. Il s'agit de renforcer la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources, développer une économie cacaoyère et caféière durable à travers la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité, puis sécuriser le revenu des producteurs par la mise en place d'un prix minimum garanti ainsi que l'amélioration de la consommation intérieure et extérieure.



<http://www.conseilcafecacao.ci>

26. [Istanbul Declaration and Programme of Action - 2011.](#)



LE PROJET « ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE »

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), dont la décision de lancement du projet fut prise lors de la 18^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine en 2019, est un projet qui entend regrouper la zone tripartite de libre-échange, devant inclure plusieurs entités dont le « Marché commun de l'Afrique orientale et australe » (COMESA), la « Communauté d'Afrique de l'Est » (CAE) ou encore la « Communauté de développement d'Afrique australe » (SADC). A terme, l'objectif sera d'intégrer l'ensemble des 55 États de l'Union africaine au sein de la zone, en vue de diversifier leurs exportations, accélérer leur croissance, renforcer le commerce intra-africain, et attirer les investissements directs étrangers.



<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34139/9781464815591.pdf>

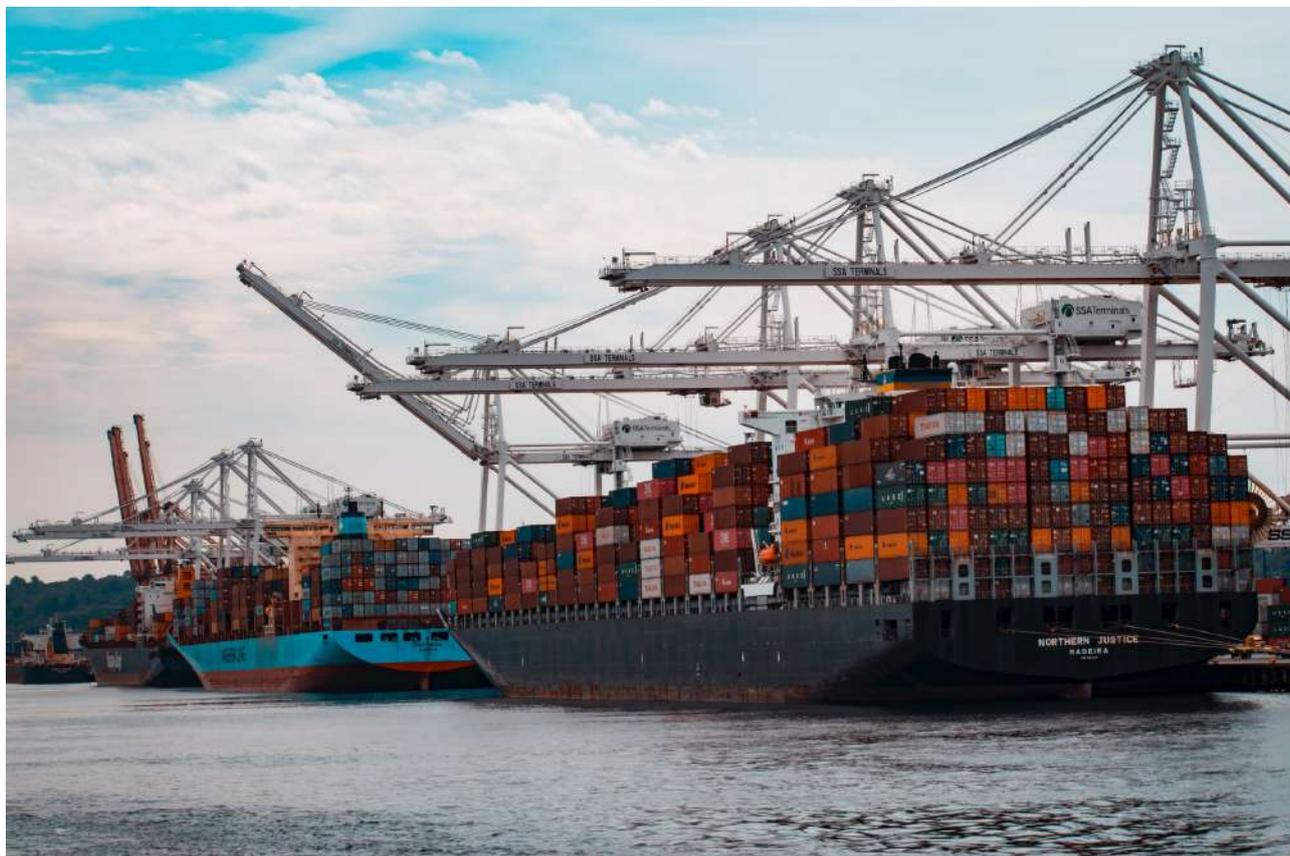


L'INITIATIVE « CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ » DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL (ITC)

Conçu comme le seul partenariat multilatéral destiné à aider les pays les moins avancés à utiliser le commerce comme moteur de croissance, de développement durable et de réduction de la pauvreté. L'ITC promeut la coopération avec les PMA en participant activement au Cadre intégré renforcé (CIR). Cette initiative réunit plusieurs parties prenantes qui constituent le cadre le plus important d'aide pour le commerce pour les PMA. L'ITC collabore étroitement avec les PMA partenaires afin de soutenir l'ensemble des PMA du programme dans les domaines liés au développement des exportations.



https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/teccop_f/if_f.htm





Cible 12

ACCÈS AUX MARCHÉS

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés. ”

Justice des échanges et développement durable

La cible 12 de l'ODD 17 souligne un point important dans la mise en place des Objectifs du Développement Durable : le fait qu'on ne peut espérer créer un système durable dans un monde encore empreint d'inégalités et où celles-ci s'accroissent d'année en année.

La « Théorie du Donut » de Kate Raworth est une bonne base pour expliquer cela. Selon l'économiste, la « justice sociale », que l'on peut comparer au développement économique et social, définit les limites intérieures qu'elle appelle le « plancher ». Ce plancher est composé des droits humains et des besoins essentiels pour assurer un épanouissement des personnes, et donc, un développement. Le « plafond » correspond pour sa part aux défis environnementaux. Ainsi, une fois le développement assuré, un « espace sûr et juste pour l'humanité, et un développement économique inclusif et durable » peuvent être atteints.

Cette cible souligne l'importance pour les pays de grandir ensemble et en harmonie, et est donc cruciale pour le développement durable. L'un de ses objectifs est de permettre l'accès de tous les pays au commerce international. Les pays les moins avancés (PMA), tout de même membres des relations commerciales internationales, doivent y participer encore davantage pour faire en sorte que chaque pays soit « en mesure d'assurer son propre développement », comme l'entend l'ODD 17 sur le commerce.

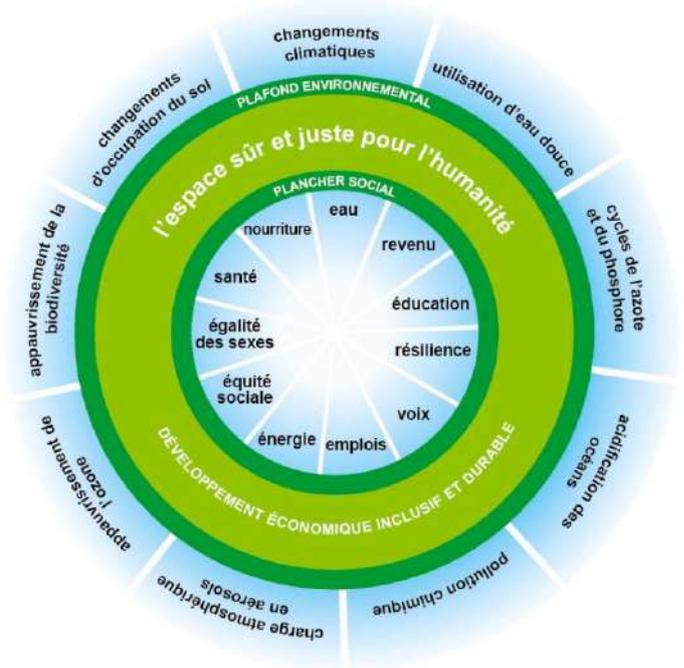
Retour sur les évolutions des PMA dans le commerce mondial

Historiquement, la partie du monde appelée autrefois « le tiers monde » composée des pays les moins développés, a eu une part moindre dans le commerce mondial avec les pays développés. La part des PMA dans le commerce mondial reste marginale encore aujourd'hui : elle connaît depuis 2005 une faible croissance, et décline même ces dernières années. En effet, le nombre de pays considérés comme « pays les

moins avancés » s'élève à 46 début 2021²⁷, soit 23% des pays dans le monde, les PMA regroupent 14% de la population mondiale en décembre 2020²⁸, mais ne représentent pourtant qu'1% des échanges mondiaux.

Les idées de l'Europe (verte)

Néanmoins, il est envisagé en Europe d'utiliser la tarification aux frontières pour accélérer la transition écologique : taxer fortement l'importation de produits non respectueux de la planète et ainsi inciter aux bonnes pratiques les partenaires commerciaux. L'accès aux marchés dans n'importe quelles conditions peut entrer en contradiction avec les objectifs du développement durable. Si l'accès au marché est une condition nécessaire à la réduction des inégalités et donc au développement d'un monde plus juste et plus durable, il est cependant important de se poser la question de quels biens et services nous voulons augmenter le commerce.



Donut theory, Kate Raworth | Oxfam (2020)

27. OMC - [Pays les moins avancés](#).

28. [ONU Infos](#).



L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ENTRE L'UE ET LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST

L'Union Européenne a conclu avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), composé du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie et du Ouganda, dont 4 sont considérés comme des PMA, un Accord de Partenariat Economique (APE) en 2014. Cet accord prévoit notamment l'accès immédiat en franchise de droit de douane et sans limitation quantitative pour toutes les exportations du CAE vers le marché européen, avec des règles douanières qui visent à faciliter le commerce entre ces deux régions et une possibilité de poursuivre des négociations dans les domaines des services et des règles relatives au commerce.

Cet APE entre notamment dans les mesures prises par les Etats Membres pour accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA. Ces mesures sont recensées et examinées annuellement par le Comité de Commerce et de Développement (CCD).

 http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/october/tradoc_153841.pdf



LE DOCUMENT RECENSANT LES DEMANDES DES PMA

A l'occasion du cinquième anniversaire de la décision ministérielle de Nairobi par l'OMC, la Tanzanie a publié en 2020, au nom du groupe des PMA, un document, le « G/RO/W/194 », qui recense les demandes des PMA depuis 2015 pour renforcer le Comité des règles d'origines (CRO) qui formalise le cadre de la mise en place de règles préférentielles et non préférentielles. Le texte demande notamment au CRO d'établir des obligations plus claires pour les Membres donneurs de préférences en ce qui concerne la surveillance de l'incidence de leurs règles d'origine sur les importations des PMA et la simplification de leurs prescriptions en matière d'éligibilité. Le tout doit amener plus de simplicité et de transparence concernant les règles préférentielles en faveur des PMA.

 https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/roi_05mar20_f.htm



LE « FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE »

Le « Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce » est une initiative conjointe de l'OMC, de l'OMS, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale de la santé animale et de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture. Il offre un lieu de partage de renseignements sur les activités passées, présentes et planifiées de coopération technique dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Il permet notamment aux PMA, grâce à un financement sous forme de dons pour des projets et la préparation de projets, de renforcer leur capacité à mettre en œuvre les normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires internationales en vue d'améliorer leur situation sanitaire, zoonositaire et phytosanitaire. Grâce à cela, les PMA peuvent conserver ou obtenir un accès aux marchés internationaux.

 <https://www.oie.int/doc/ged/D14219.PDF>



Cible 13

STABILITÉ ÉCONOMIQUE MONDIALE

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

Pas de durabilité sans stabilité

Aujourd’hui, la stabilité mondiale ne peut se limiter à la seule stabilité financière, comme le reconnaissent depuis quelques années les différents global risks publiés au forum de Davos : ainsi, cette année, le « défaut d’agir quant aux changements climatiques » domine le contexte des risques la stabilité mondiale, et aussi la fracture numérique, les coups portés à la jeunesse, les rivalités et la concurrence grandissantes dans divers domaines entre les superpuissances. C’est pourquoi l’attention à la cohérence des politiques dans le cadre de l’Agenda 2030, ainsi que le renforcement du multilatéralisme, très menacé aujourd’hui, et la prise en compte par le Conseil de sécurité des menaces globales, comme la pandémie ou le climat sont essentielles. Sans forcément parler comme à Davos de « grande réinitialisation », une réforme de la gouvernance mondiale capable d’affronter les grandes crises est indispensable.

Maintenir la stabilité mondiale malgré la Covid ?

A l’heure où cette fiche est écrite, parler de stabilité économique mondiale apparaît certes comme une gageure. Cette cible si particulière de l’ODD 17 qui touche à la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, prend pour cadre de mesure les tableaux de bord macroéconomiques (croissance du RNB, taux d’endettement, import/export...) de l’économie mondiale. La crise sanitaire mondiale bouscule la stabilité économique globale, même si le rapport de janvier 2021 du FMI conclut que « les risques pour la stabilité financière sont maîtrisés pour le moment », mais « des mesures s’imposent pour remédier aux vulnérabilités financières mises en évidence par la crise ». Le FMI pointe évidemment comme facteur de risque la hausse de la dette des entreprises, les fragilités du secteur des institutions financières non bancaires, l’augmentation de la dette souveraine, les défis d’accès aux marchés pour un certain nombre de pays en développement et de la baisse de la rentabilité dans un certain nombre de

systèmes bancaires. Il insiste aussi sur le fait que d’immenses difficultés attendent les pays émergents, qui ont d’importants besoins de financement extérieur, tout particulièrement si une hausse persistante des taux aux États-Unis entraîne une réappréciation du risque et un durcissement des conditions financières.

En effet, dans le contexte de pandémie, la plupart des pays en développement ne disposent pas de ressources nationales et d’une marge de manœuvre budgétaire suffisantes pour financer des mesures d’intervention et de redressement adéquates. C’est pourquoi la coopération internationale et le financement extérieur sont essentiels. Le Rapport 2020 sur le financement du développement durable²⁹ présente des mesures pour faire face à l’impact de la récession mondiale et de la crise financière en cours, en particulier dans les pays les plus pauvres du monde.

Afin d’aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le Secrétaire général de l’ONU a créé le [Fonds des Nations Unies pour l’action face à la COVID-19 et pour le relèvement](#). Par ailleurs, l’ONU a établi un Plan de réponse humanitaire global à la COVID-19³⁰ afin d’aider les populations les plus vulnérables, notamment les réfugiés et les personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays. Par ailleurs, à l’initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire, les pays du G20 ont décidé de suspendre le service de la dette (ISSD). L’ISSD, depuis son entrée en vigueur le 1er mai 2020, a permis d’alléger la dette de plus de 40 pays, pour un montant total d’environ 5 milliards de dollars. La période de suspension, dont la n’était initialement prévue le 31 décembre 2020, a été prolongée jusqu’à juin 2021.

Finalement les perspectives à court terme de retour à la stabilité sont incertaines car deux scénarios existent : un scénario pessimiste de hausse continue des contaminations et de retard dans le déploiement des vaccins, (de ce fait, 1,6 % seulement de croissance mondiale en 2021). Mais si la pandémie est maîtrisée avec l’accélération de la vaccination, 5 % de croissance reste encore d’actualité.

29. [Rapport 2020 sur le financement du développement durable](#).

30. [Plan de réponse humanitaire global à la COVID-19](#).



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Quelques bonnes nouvelles tout de même ! Pour soutenir financièrement les pays en développement les plus affectés par la pandémie, les Français plébiscitent l'idée que les entreprises multinationales qui opèrent dans ces pays payent leur juste part d'impôts (75%). Ils pensent également que la taxation des marchés financiers (56%), l'augmentation de l'aide au développement (45%), et l'annulation de la dette des pays les plus pauvres (41%) sont des solutions pertinentes. Et ils semblent entendus puisque la dernière réunion du G20 en avril 2021 a permis aux USA, en soutien des travaux de l'OCDE, de proposer une taxation mondiale des entreprises autour de 15% qui viendrait alléger les dettes publiques augmentées par le soutien des économies touchées par la crise sanitaire.

LE BESOIN DE COHÉRENCE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Le problème de la cohérence des politiques de développement se pose dès lors que nombre de ces politiques, prônant certains modes de production sur les terres de pays souvent peu développés, sont dévastatrices pour la biodiversité. A l'inverse, les politiques de protection de la biodiversité peuvent ne pas prendre en compte les enjeux de développement des populations locales.

C'est pour cela que se développent depuis un certain nombre d'années des politiques intégrant les deux aspects, sociaux et environnementaux.

La filière bois a notamment multiplié les initiatives d'aménagement forestier. Des certifications privées ont d'abord été utilisées, comme le FSC (Forest Stewardship Council, soutenue par le WWF), puis des obligations légales ont été mises en place. Elles intègrent des dispositions pour protéger la biodiversité. Par exemple, des critères soutenus par Green Peace sur l'intégration des enjeux climat et biodiversité ont été ajoutés dans des certifications forestières et des filières agricoles tropicales permettant la mise en place de zones à « haute valeur de conservation » (HCV) et de zones à forte concentration de carbone forestier (HCS), favorisant leur protection et leur conservation.

 https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Document-de-d%C3%A9cryptage_Biodiversit%C3%A9_vf.pdf



L'OCDE ET LA COHÉRENCE DES POLITIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

L'OCDE est bien placée pour travailler sur ce sujet de cohérence des politiques de développement grâce à son aspect international, ses compétences et analyses pluridisciplinaires et ses contacts directs avec les acteurs des différents pays.

L'objectif de l'OCDE en la matière est de tirer profit des différentes synergies et mettre en avant les politiques menées par les Etats tout en s'assurant que certains pays n'entravent pas le développement d'autres pays via leurs décisions. Pour ce faire, elle a créé un programme sur la cohérence des politiques au service du développement. Ce programme s'est traduit par des travaux d'analyse, de boîte à outils et d'études sectorielles.

Par la suite, des recommandations pratiques ont été émises pour guider les acteurs dans l'amélioration de la cohérence de ces politiques.



<https://www.oecd.org/fr/gov/pcsd/39423795.pdf>



LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Si le prix Nobel a été attribué au Programme alimentaire mondial, c'est certes pour avoir bien assuré sa mission : lutter contre la faim, mais aussi, selon le Comité Nobel, pour « sa contribution à l'amélioration des conditions de paix dans les zones touchées par des conflits et pour avoir joué un rôle moteur dans les efforts visant à prévenir l'utilisation de la faim comme arme de guerre et de conflit ». Le Comité a relevé qu'en 2019, 135 millions de personnes souffraient de la faim aiguë, le nombre le plus élevé depuis de nombreuses années. Cette forte augmentation a été causée en partie par la guerre et les conflits armés. On craint par ailleurs que le nombre de personnes ayant faim n'ait doublé en 2021 avec la pandémie.

Le Comité Nobel considère que « l'aide apportée pour accroître la sécurité alimentaire ne permet pas seulement de prévenir la faim, mais peut également contribuer à améliorer les perspectives de stabilité et de paix ». En effet, la résolution du Conseil de sécurité 2417 de 2018 a souligné le lien entre les conflits et la faim. Ce prix illustre à la fois les ODD 1, 2,3, 16 et cette cible de l'ODD 17.



<https://fr.wfp.org/>



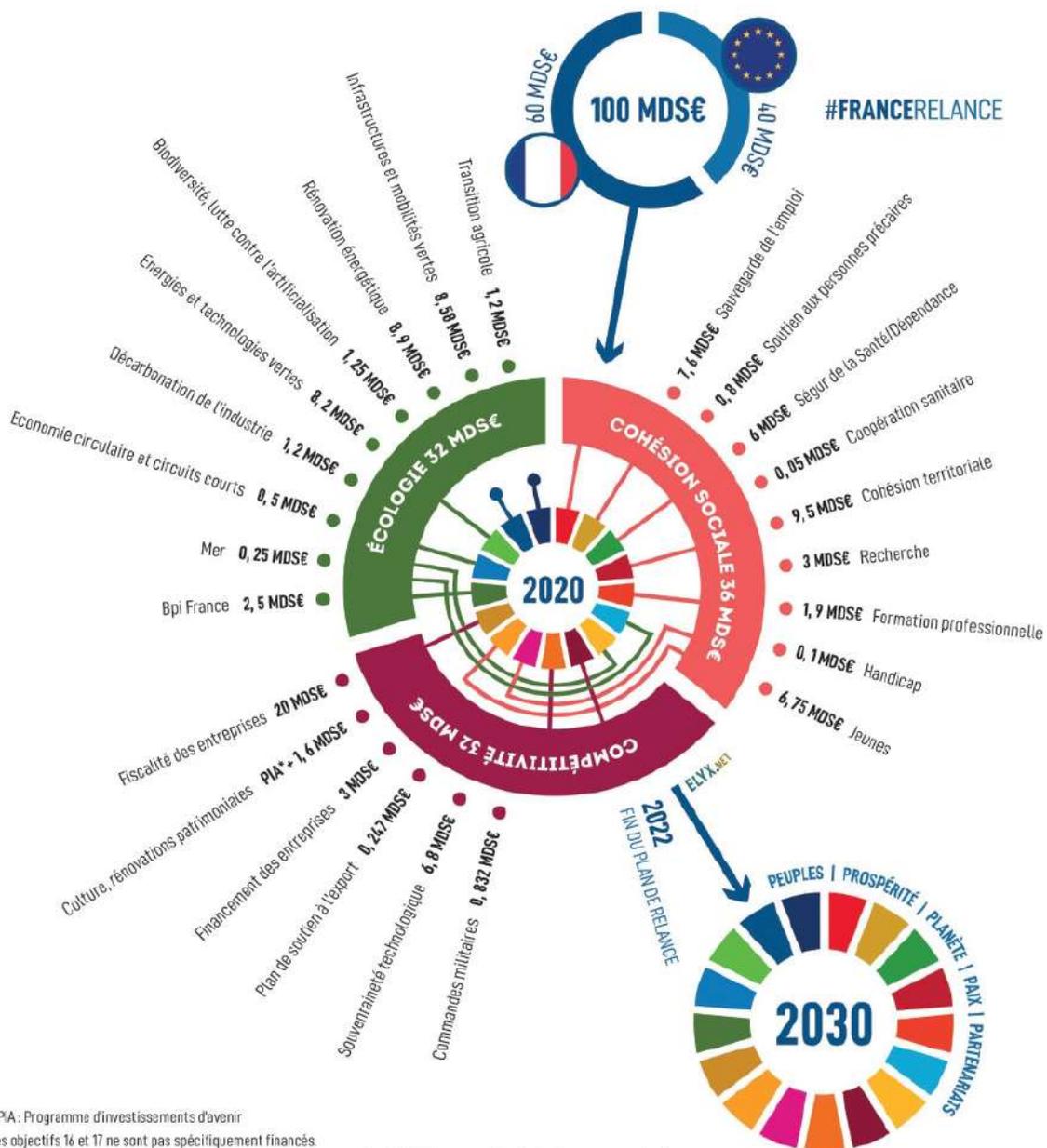
ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Et si nous lisions le plan de relance autrement, à l'aune des ODD ?

La décennie de l'action débute avec un plan de relance historique. Ce plan doit certes avoir un effet palliatif sur la conjoncture de crise actuellement causée par la pandémie de la COVID-19, mais il doit aussi poser les fondements structurels d'une nouvelle économie. A son échéance, en 2022, il ne restera plus que huit ans pour réaliser l'Agenda 2030. Ce plan de relance est

donc l'outil qui devrait permettre d'emmener la France mais aussi ses partenaires dans cet espace juste, résilient et durable. C'est à ce titre que la Fondation Elyx propose une Action BOX2 qui présente le plan de relance à travers la boussole des ODD, pour inciter un changement d'orientation ». (Extrait du baromètre 2020 des solutions durables).

Le plan de relance français et son impact sur les ODD



* PIA: Programme d'investissements d'avenir
 Les objectifs 16 et 17 ne sont pas spécifiquement financés.
 Le bon fonctionnement des institutions et la lutte contre la corruption (ODD 16) sont un pilier de la mise en œuvre du plan.
 Les partenariats (ODD 17) sont au cœur du plan à travers la solidarité européenne mais l'objectif de 0,7% du RNB en aide au développement (APD) n'est toujours pas atteint à ce jour.



Cible 14

COHÉRENCE DES POLITIQUES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. ”

Articuler toutes les politiques publiques de façon cohérente pour promouvoir un développement durable

Dans l'histoire de l'aide au développement, l'enjeu de la cohérence des politiques publiques émerge à la fin des années 90 : la déclaration de Paris, en 2005, présente un programme d'action pour améliorer l'efficacité de l'aide qui prône l'harmonisation entre donneurs. Le quatrième Haut Forum sur l'efficacité de l'aide au développement (Partenariat de Busan), tenu à Séoul en 2011, a fixé 4 grands principes afin de renforcer l'efficacité de l'aide au développement. Le premier d'entre eux est une meilleure adaptation aux contextes et besoins spécifiques.

En 2019, l'Union Européenne la définit ainsi : la cohérence des politiques au service du développement vise à minimiser les contradictions et à créer des synergies entre les différentes politiques de l'Union, pour permettre aux pays en développement d'en tirer parti et augmenter l'efficacité de la coopération au développement. Cette cohérence intègre les éléments économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les échelons de l'élaboration des politiques. Elle a été incorporée dans la législation fondamentale de l'UE en 1992, avec le traité de Maastricht, et a ensuite été juridiquement renforcée dans le traité de Lisbonne en 2009.

Ce principe est réaffirmé jusqu'à en faire une cible spécifique de l'ODD 17, bien que celle-ci soit transversale aux 16 autres cibles. Le concept s'est étendu au développement durable dans son ensemble, comme l'a défini le PNUE dans un document publié en 2015 : « Policy coherence of the sustainable development goals : A Natural Resource Perspective », qui met en évidence l'impact que les pressions sur la base de ressources limitées, peuvent avoir sur la réalisation complète des ODD ; Il identifie les compromis environnement-développement envisagés dans la mise en œuvre du programme mondial de développement durable pour l'après-2015, en les conditionnant à la cohérence des politiques de développement avec le respect des ODD, et donc le découplage des activités économiques de l'utilisation des ressources naturelles.

L'origine du principe est évidemment la nécessaire cohérence entre les trois piliers du développement durable (économique, social, et écologique). Mais les inégalités croissantes transforment en tensions ce qui aurait dû être il y a trente ans une conciliation.



Mozambique | Simoné Giovetti (2020)



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

La recherche de cohérence est donc aujourd'hui un questionnement prégnant pour les acteurs, dont les collectivités territoriales engagées à l'international dans la mesure où elle est intimement liée aux enjeux d'efficacité des politiques de développement et donc à leur légitimité. Les expériences et la recherche sur ces questions ont en effet montré que sans cohérence, il ne pouvait y avoir d'efficacité ni de durabilité des politiques et projets entrepris.

Tous les acteurs économiques et sociétaux sont concernés

La recherche de cohérence s'entend dans toutes les dimensions :

- Entre politiques sectorielles, en envisageant tous les liens qui existent entre des enjeux sectoriels (éducation, environnement, agriculture, santé...)
- Entre territoires d'échelles différentes, pour renforcer la continuité de l'action (commune, région, Etat, international...)
- Entre compétences, pour s'appuyer sur la complémentarité des expertises et savoir-faire existants

Cette recherche de mise en cohérence s'applique à tous les acteurs, indépendamment de leur nature (association, collectivité, Etat, entreprises, individus...). Il en va de la responsabilité de chacun de s'intéresser au contexte (acteurs en place, actions en cours...) dans lequel il agit pour mieux le comprendre, et identifier en conséquence le segment d'action le plus pertinent au regard de son identité propre.

En termes méthodologiques, la recherche de cohérence renvoie à certaines « clefs de réussite » :

- Constitution de « collectifs collaboratifs » pas nécessairement institutionnalisés, pas nécessairement permanents, avec un « chef de fil projet » et la pratique du travail en « mode projet » ou « triple hélice ». Ce pilotage collectif relativement souple permet non seulement de renforcer la maîtrise d'un sujet traité, mais aussi d'assurer au projet une capacité d'adaptation renforcée dans des contextes évolutifs. Cette démarche projet évite l'écueil d'une démarche sectorielle en silo et concourt naturellement à une cohérence accrue.
- Une démarche inclusive, définissant un regard commun (situation présente) sur un horizon (situation améliorée) et sur les changements attendus et le chemin à prendre pour l'atteindre (diagnostic préalable puis co-construction des acteurs autour d'objectifs partagé et accepté par les parties).

- Formuler les ODD et les indicateurs de résultats, déclinés aux réalités du territoire de projet, permet la formulation d'un langage commun, l'identification des défis communs et le partage de solutions.

La crise sanitaire a évidemment mis cruellement en lumière le besoin accru de cohérence systémique, et d'un renouveau du multilatéralisme qui reste la meilleure gouvernance pour assurer une cohérence des politiques.



MISE EN COHÉRENCE DE POLITIQUES PUBLIQUES ET D'ACTIONS VISANT LA CIBLE « JEUNESSE »

Département de l'Aude (France), Région des Hauts Bassins (Burkina Faso), Municipalité de Sousse (Tunisie)

Le point de départ de ce projet est l'analyse d'enjeux et de défis touchant la jeunesse sur 3 territoires (le département de l'Aude, la Région des Hauts Bassins (Burkina Faso) et la municipalité de Sousse, (Tunisie) ayant un pourcentage de jeunes en dessous du seuil de pauvreté ; décrochage scolaire ; illettrisme ; problématiques sociales (grossesses précoces...) ; vulnérabilité aux dérives (délinquance, radicalisation, exclusion sociale...).

Le département de l'Aude a engagé une démarche « d'accompagnement à la mise en place d'une politique publique partagée concernant les jeunes », avec une attention particulière sur l'enjeu de la résorption de la vulnérabilité et de la précarité. La démarche est fondée sur une « co-production d'un plan d'actions » qui associe l'ensemble des partenaires agissant dans ce domaine, y compris les entreprises (impliquées sur les enjeux de formation professionnelle et d'apprentissage), et le conseil départemental des jeunes.

Cette démarche audoise irrigue les projets de coopérations bilatéraux (avec le Liban autour de l'action sociale, avec le Burkina sur la participation de la jeunesse et la structuration des politiques jeunesse, avec la Tunisie avec renforcement capacité politique jeunesse. Pour chacune de ces actions, les ODD constituent des indicateurs de référence dans tous ces projets.

En s'appuyant sur les partenariats issus des coopérations décentralisées, des actions ont été initiées autour des enjeux de la jeunesse à partir du contexte de la crise Covid. Avec la réalisation d'un « plaidoyer de la jeunesse pour un monde d'après » constitué d'orientations pour la mise en cohérence des politiques publiques et de plans d'actions spécifiques aux 3 territoires, qui constituent aussi la base des projets de coopération décentralisée.



L'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE AGENDA 2030

En 2018, le ministère de la Transition écologique, sous l'égide du Commissariat général pour le développement durable, a souhaité définir une feuille de route pour l'atteinte des ODD en France. Au travers l'élaboration d'une feuille de route, l'Etat français a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre les objectifs de développement durable tant sur le plan national qu'international. Il s'agissait d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans leur mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'accord de Paris.

La feuille de route sur la mise en œuvre des ODD a été pilotée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle a été portée par un comité de pilotage regroupant ministères et société civile. Ce comité, qui regroupe plus de 300 acteurs publics et privés (ONG, entreprises, collectivités, syndicats, étudiants, instituts de recherche...), veille à la coordination de son élaboration de sa mise en œuvre, et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.



https://www.agenda-2030.fr/sites/default/files/2019-09/Feuille_de_route_France_Agenda2030.pdf



LES « GROUPE-PAYS DE CITÉS UNIES FRANCE »

Les « groupe-pays » de Cités Unies France (groupe de travail qui réunissent les collectivités territoriales engagées dans un pays donné) constituent des instances de travail où les collectivités, tout échelons institutionnels confondu, s'approprient le contexte politique, économique, social, culturel des pays partenaires dans lesquels se rencontrent les partenaires institutionnels (dont les représentants de l'Etat) et initient entre elles, et avec leurs partenaires sur place des actions collectives.

Ces groupes de travail sont représentatifs d'une logique de recherche de mise en cohérence territoriale (entre collectivités d'une part et avec l'Etat d'autre part), sectorielle (selon leurs compétences respectives) et même internationales (en cherchant à mieux appréhender les enjeux de développement du territoire partenaire).





Cible 15

SOUVERAINETÉ NATIONALE

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable. ”

Chaque pays doit construire démocratiquement « son » développement durable

La 15ème cible de l'ODD 17 rappelle et prolonge la précédente cible qui porte sur la cohérence des politiques publiques de développement durable, en s'inscrivant dans un contexte international. Elle invite les acteurs du développement durable à respecter le cap fixé en matière de développement durable par le pays dans lequel se situe l'action pour en faire son propre cadre d'intervention. La cible tire la conséquence du principe « responsabilité commune mais différenciée »

Cette cible renvoie à un positionnement qui évite l'écueil de l'ingérence mais peut renforcer l'approche partenariale.

En effet l'Accord de Paris ne prévoit pas de sanctions en cas de non-conformité d'un Etat à ses contributions nationales, mais seulement un mécanisme de promotion et de facilitation du contrôle du respect des dispositions de l'accord. Ce mécanisme sera mis en place suivant l'article 15 et s'inspirera en partie du mécanisme de facilitation du Protocole de Kyoto.

Le respect de la souveraineté nationale se pose aussi en termes de méthodologie, de montage de projet, ou d'élaboration de stratégie : au-delà du champ d'intervention, les acteurs doivent veiller à adopter un positionnement équilibré. Il ne s'agit ni de substituer aux acteurs ni de renoncer au projet au motif d'un risque d'ingérence ; c'est dans la concertation que le positionnement le plus adapté doit être identifié. Inscire une action internationale dans le cadre stratégique d'un pays dont on reconnaît la qualité de chef d'orchestre, renforce l'efficacité et la durabilité des projet(s) entrepris, et ce, à plusieurs titres :

- D'une part le projet s'assure du soutien (a minima d'une non-opposition) du pays où se situe l'action ;
- D'autre part on se situe dans un accompagnement et un renforcement des acteurs locaux à s'inscrire dans cette direction ;
- Enfin, l'Etat partenaire pourra prolonger le projet si celui-ci correspond.



African girl gets vaccine | Lucio Patone (2021).



Une façon de dépasser cette problématique est de poser la réciprocité comme principe de travail entre partenaires. Le respect de la souveraineté nationale pose la question des référentiels ; quelles valeurs communes permettent d'agir en coopération sur les enjeux de développement sans pour autant agir sur des questions sur lesquelles il n'y a pas de vision partagée entre les pays ? Cela pose aussi la question des confrontations des visions sociétales, des modèles économiques, des principes politiques. Comment définir « des communs » ou « des valeurs universelles partagées » ? Comment éviter les tentations d'imposer par la puissance, un modèle de société comme devant être un étalon à l'aune duquel toute action est évaluée sans prendre en compte les différences de réalités (climat, histoire, organisation sociale, systèmes économiques...) ?

Une coopération respectueuse donne les moyens de cette liberté de choix

Au-delà des enjeux de principe du respect du pilotage des pays concernant leurs politiques de développement durable, la question de la souveraineté renvoie nécessairement à une question de moyens. La souveraineté d'un Etat ne saurait être complète si le pays n'a pas les moyens minimums pour mener à bien ses ambitions en termes de développement durable. Les enjeux de développement durable sont globaux et dépassent les frontières, ce qui engage les pays mieux dotés à appuyer - financièrement, techniquement... - ceux qui le sont moins pour qu'ils soient en capacité de porter les politiques de développement durable.

Le respect de la souveraineté nationale peut soulever, dans certains cas plus rares, de vraies questions éthiques et politiques : au nom du respect de la cohérence des politiques de développement durable, un acteur peut s'interroger sur le respect de la souveraineté nationale d'un pays partenaire qui ne respecterait pas ces principes de développement durable. Ainsi le débat actuel sur la forêt amazonienne, qui, en plus des conséquences écologiques de la destruction de la forêt bafoue les droits des peuples autochtones définis dans la déclaration universelle de 2007³¹ et la convention 169 de l'OIT³² dont le Brésil est signataire, repose la légitimité de l'ingérence écologique dans une époque où la reconnaissance de l'écocide s'impose de plus en plus.



LE CONTRE-EXEMPLE DE HAÏTI

L'histoire d'Haïti illustre à quel point l'absence de gouvernance et de démocratie, pourtant garanties par la constitution du 29 mars 1987, rend l'aide humanitaire à la fois indispensable et peu structurante. On se souvient du séisme de 2010 qui a ruiné la région de Port-au-Prince (300 000 morts, dont 60 % des fonctionnaires du pays, 10% des habitants de la zone blessés). L'aide humanitaire s'est mise en place, et en six mois, un million de personnes avaient déjà bénéficié d'une aide alimentaire d'urgence.

Mais la reconstruction n'a pu être conduite par un Etat défaillant et corrompu : les ONGs en ont été les seuls acteurs (on a pu parler de « république des ONG »). Le Gouvernement a été incapable d'y associer les populations, si bien que les bâtiments construits n'ont pas été utilisés. Comme le dit Joel Boutroue, ancien représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies, coordonnateur résident et humanitaire des Nations Unies, et représentant du PNUD en Haïti de 2006 à 2009 : « Le problème de l'État haïtien c'est celui de tout État fragile qui n'a pas forcément les moyens ni la capacité d'avoir des priorités (...) toutes les initiatives de développement sont vaines sans renforcement de la gouvernance, c'est-à-dire la capacité d'un État à produire et mettre en œuvre des politiques ».

La crise COVID, moins dramatique qu'on le craignait sur place, illustre aussi les conséquences de l'absence d'Etat et d'infrastructures : 700 000 doses de vaccin sont prévues par le programme AstraZeneca pour mai, mais rien n'est prévu pour les stocker.

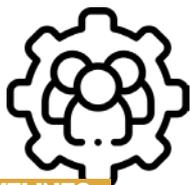
Le rapport 2017 sur la gouvernance et la loi de la Banque mondiale avait bien souligné trois conditions à l'efficacité de l'aide, trois ingrédients au cœur de l'efficacité des politiques : l'engagement, la coordination et la coopération.



<https://live.banquemondiale.org/rapport-sur-le-developpement-dans-le-monde-2017>

31. Nations Unies - [Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones](#).

32. OIT - [Convention \(n° 169\) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989](#).



LE GIP ACTIVITY

DU DÉPARTEMENT DES YVELINES

Activity', est un groupement d'intérêt public (GIP) qui rassemble le Département des Yvelines, la Préfecture des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine, Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales, la Communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise, Saint Quentin-en-Yvelines et la Fédération nationale des travaux publics.

Activity' facilite l'accès à l'emploi et met tout en œuvre pour rapprocher les candidats des recruteurs (formation, permis de conduire, rencontres métiers, job dating, clauses d'insertion dans les marchés...). L'agence d'insertion est partenaire de 400 entreprises et de plus de 100 acteurs de l'emploi, de la formation, de la solidarité et de l'insertion par l'activité économique dans les Yvelines. Les candidats en parcours d'insertion sont accompagnés et formés via les dispositifs Activity' pour répondre aux besoins de main d'œuvre des filières qui recrutent : BTP-Construction, service à la personne, accueil, sécurité, espaces verts, hôtellerie-restauration. Les entreprises qui recherchent des candidats ont pour interlocuteur l'Equipe entreprises d'Activity' qui identifie des profils adaptés aux offres d'emplois et préparés à l'embauche. Les recruteurs bénéficient d'un accompagnement jusqu'à 6 mois après la prise de poste pour une intégration optimale.



<https://www.yvelines.fr/economie-et-emploi/insertion/activity/>



L'ACCÈS AUX VACCINS

CONTRE LE COVID-19

Le contexte brûlant de pandémie pose également un exemple éloquent en matière de respect de souveraineté nationale en matière d'accès à la santé.

Alors que la plupart des « grands pays » (France, Allemagne, Chine, Inde, Afrique du Sud notamment), des organisations internationales ou régionales (ONU, QMS, Union Européenne, Conseil de l'Europe) et de la société civile organisée se sont prononcés, ces derniers mois, en faveur de vaccins reconnus comme « biens publics mondiaux », un réflexe de nationalisme vaccinal s'impose, accroissant les inégalités, éloignant encore la sortie de crise et renforçant l'effondrement économique et social de la majeure partie des pays du Sud.

Ainsi, d'après un rapport de la coalition « People's Vaccine Alliance » (regroupant notamment les ONG Oxfam et Amnesty International) :

- 9 personnes sur 10 (les populations des 70 pays les plus pauvres du globe) n'auront pas accès au vaccin en 2021 si les gouvernements et l'industrie pharmaceutique ne prennent pas des mesures d'urgence pour faciliter l'accès aux vaccins,
- 7 ans est le temps qu'il faudra aux pays en développement pour accéder à un vaccin mis sur le marché dans un pays développé.

Par ailleurs, les stocks réalisés par les géants pharmaceutiques ont d'ores et déjà été achetés ou précommandés dans leur grande majorité par les pays les plus riches. Or c'est de la maîtrise puis de la fin de l'épidémie de COVID 19 dans l'ensemble des pays du monde que dépend la fin de la pandémie.

Le défi posé par l'accès aux vaccins dans ce cas de figure (mais au-delà l'accès aux biens publics mondiaux) montre combien des effets de lois de marchés sur des biens essentiels au développement humain peuvent entraver l'exercice de la souveraineté et l'action d'un pays dans la définition et la mise en œuvre de sa politique d'accès aux soins. La définition d'un cadre de respect et de soutien de la souveraineté des Etats dans le pilotage de leurs politiques de développement apparaît comme l'unique voie d'atteinte d'un développement durable global.



Cible 16

PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“
Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.
”

Le partenariat mondial pour le développement durable

Les enjeux auxquels nous devons faire face collectivement sont caractérisés par leur complexité, car situés au croisement de chaînes de causalité multiples et porteurs eux-mêmes de conséquences se répercutant dans différents pans de l'activité humaine.

La notion de partenariat mondial est ancienne, par exemple, le premier, en matière de développement durable est le Partenariat mondial de l'eau créé en 1996 avec le soutien de la Banque mondiale, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de l'Agence suédoise pour le développement international, il regroupe toutes les institutions, entreprises et ONG œuvrant dans le domaine de l'eau. De même, depuis près de 20 ans le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) finance les solutions permettant de construire des systèmes éducatifs solides et résilients, afin que davantage d'enfants vivant dans les pays à faible revenu, les filles en particulier,

reçoivent une l'éducation solide. IL regroupe des pays à faible revenu, des pays donateurs, des organisations internationales, des organisations de la société civile (dont des organisations d'enseignants et de jeunes), le secteur privé et des fondations privées.

Le rapport de 2012 sur le partenariat mondial sur le développement notait :

L'affaiblissement de l'appui en faveur du partenariat mondial pour le développement est compréhensible dans le contexte d'une crise économique et financière qui se prolonge, mais le partenariat mondial pour le développement devrait être considéré comme un jeu à somme positive. Les échos sont positifs lorsque les économies des pays partenaires du développement parviennent à une croissance soutenue et deviennent des marchés dynamiques pour le commerce et les investissements mondiaux. Les pressions insoutenables auxquelles sont soumises les limites de la nature sont une autre raison pour laquelle le partenariat mondial devrait être considéré comme



The Private Sector: How Can It Help End Malnutrition by 2030 | Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) (2016).



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

une possibilité d'engranger des résultats à somme positive.

Le partenariat mondial pour le développement durable est aussi frappé de plein fouet par la crise sanitaire : si la pandémie du Covid-19 tire son origine de la déstabilisation des milieux naturels par les activités humaines, ses conséquences sont perceptibles dans plusieurs domaines, et à toutes les échelles : santé, économie, pouvoir politique, inégalités... De la même manière, la lutte contre le réchauffement climatique suppose de tenir compte d'une pluralité de facteurs et doit entraîner avec elle toutes les composantes de la société.

Un "faire ensemble" vital et complexe

La coopération tire sa nécessité de cette complexité. Croiser les savoirs et les savoir-faire permet de proposer des réponses adaptées tout en étant attentif à la diversité des impacts.

Les objectifs de développement durable sont un cadre qui permet de modéliser cette complexité, et l'ODD 17 joue un rôle important, que souligne tout particulièrement la cible 16 ; De première importance car désignant la notion clef de partenariat multi-acteurs à laquelle l'ODD 17 est souvent résumé. La cible 16 de l'ODD 17 vient rappeler que nous n'atteindrons pas les ODD dans leur ensemble sans coopération. Un point complémentaire doit être éclairé, celui de l'articulation des échelles. Pour atteindre intégralement les ODD et ne laisser véritablement « personne de côté » les coopérations doivent être portées à toutes les échelles d'action, de l'ultra-local à l'international, et pouvoir dialoguer entre elles.

Aujourd'hui, de multiples partenariats³³ existent et illustrent positivement la coopération au-delà des Etats, entre les pays, les ONGs, les institutions étatiques, et internationales, et les entreprises. Citons par exemple Climat Chance, créée dans le prolongement du sommet Climat et territoires à Lyon qui a rassemblé les acteurs du climat en amont de la COP 21, seule association internationale se proposant de réunir à égalité l'ensemble des acteurs non-étatiques reconnus par la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques – CCNUCC* (les 9 groupes d'acteurs : collectivités locales, entreprises, ONG, syndicats, communauté scientifique, représentants du monde agricole, de la jeunesse, des peuples autochtones et des femmes) pour faire émerger des priorités et propositions communes, et pour renforcer des dynamiques d'acteurs par la mise en relation (coalitions thématiques, sommets, portail de l'action).

La présentation de l'ODD 17 souffre cependant d'une lacune, qui est l'absence de précision d'ordre

méthodologique relative à sa mise en œuvre concrète. S'il joue un rôle central, l'ODD nous est présenté sans « mode d'emploi ». La stratégie d'impact collectif, mise en avant par une série d'articles de la Stanford Social Innovation Review peut constituer une approche méthodologique utile à la mise en œuvre concrète des ODD, et plus largement à toute forme de coopération pluri-acteurs.

Cette approche peut concerner tous types de sujets : réussite éducative, lutte contre les addictions, amélioration d'une chaîne d'approvisionnement, dépollution d'une rivière... Quelle que soit la problématique abordée, la stratégie d'impact collectif propose, plutôt que de maximiser l'impact d'une structure isolée, d'entraîner la convergence d'actions existantes, avec une approche systémique, pour un impact plus fort sur l'enjeu visé. Surtout, elle offre des repères pour « faire ensemble » et fournit un cadre de pilotage pour l'action en ayant le souci de définir préalablement des objectifs et d'une évaluation régulière, chemin faisant, pour s'assurer de leur atteinte. Cette approche méthodologique se décline à toutes les échelles d'action et assure un dialogue entre elles. Les auteurs sont persuadés que ces partenariats sont l'avenir du développement durable, car ils entraînent la société civile organisée, laquelle peut entraîner les citoyens.



PTCE FIGEACTEURS

Les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) regroupent des acteurs d'un même territoire (associations, entreprises de l'ESS, entreprises, collectivités, individus, centre de recherches et organismes de formation...) pour porter un projet commun au service de celui-ci, en coopérant et en mutualisant, dans une dynamique qui permet de prendre en compte les enjeux transversaux du territoire et de l'inscrire dans une approche de développement durable. Pour l'exemple de Figeac, le PTCE Figeacteur est né au départ de la volonté de développer des services pour les entreprises et a permis la création d'une crèche, d'une conciergerie puis de solutions d'énergie renouvelable et de mobilités. Elle a permis de renforcer les liens entre acteurs et de développer de nouveaux projets de développement, inscrits dans une logique transversale, notamment autour du maraîchage en lien avec des questions d'insertion.

33. Voir partie 2.



PROVINCES DE MAPUTO ET DE CABO DELGADO AU MOZAMBIQUE

Agence Andalous de la Coopération Internationale pour le Développement (AACID) et Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

L'initiative Articulation des Réseaux Territoriaux (ART) du PNUD a lancé un projet visant à promouvoir la localisation des objectifs de développement durable (ODD) dans les provinces de Maputo et Cabo Delgado au Mozambique, en collaboration avec l'Agence andalouse de coopération internationale pour le développement et en partenariat avec la représentation locale du PNUD. L'objectif principal de ce projet est d'aider la mise en œuvre des ODD au niveau local en accompagnant le développement du partenariat entre la région d'Andalousie et ses régions partenaires qui sont également engagées à réaliser l'Agenda 2030 et ses 17 ODD. Ce concept innovant permettra aux territoires de développer leur stratégie de développement et de bénéficier d'un échange d'expériences fructueux, pour faciliter leur apprentissage en matière de localisation des ODD. Une fois que la première phase du projet sera achevée, celui-ci pourra être répliqué dans toutes les provinces du Mozambique.



ILLE-ET-VILAINE ET MOPTI

Le département d'Ille-et-Vilaine s'implique depuis 1984 dans le développement de la région de Mopti au Mali. Le soutien du département porte sur des enjeux de développement économique et social. Il s'est concentré initialement sur le développement de la filière laitière et un appui institutionnel pour le développement d'un système d'information géographique. Depuis 2016, il porte également sur des projets d'énergie renouvelable, en lien avec la Fondation Energies pour le monde. Il a ainsi permis d'équiper dix communes en lampadaires solaires et deux avec un réseau électrique alimenté par une centrale hybride.





Cible 17

PARTENARIAT MULTI-ACTEURS

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l’expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. ”

Tous partenaires ?

La construction de partenariats multi-dimensionnels est l’objet même de l’ODD 17 ; au-delà des cibles 16 et 17 qui en font son objet, la construction de partenariats pluri-acteurs est à la fois la clé de voûte et la philosophie de l’Agenda 2030.

Cette cible pose le constat qu’aucun problème social ne peut être résolu par un acteur, une organisation seule, fut-elle très efficace et portée par un Etat, une collectivité, une association ou un entrepreneur visionnaire. C’est toujours un travail coordonné et dans la durée, d’organisations diverses mues par une même vision et un même langage, qui fait vraiment la différence.

Faire alliance, c’est faire face à des dimensions à la fois opérationnelles, politiques et stratégiques.

L’alliance permet d’abord d’embrasser les enjeux du développement durable dans toute leur épaisseur et leur complexité. Le caractère multi-acteurs d’un projet ou d’une politique en lien avec les enjeux de cohérence précédemment évoqués, constitue un moyen d’assurer l’impact et la pérennité des actions entreprises. Associer les parties prenantes et bénéficiaires à la définition du projet dès son commencement permet de s’assurer d’une appropriation par les acteurs grâce à

la reconnaissance de besoins et d’objectifs communs, faisant du projet non une simple aubaine mais une réelle opportunité d’atteindre un cap commun.

Il est par ailleurs le moyen pour les acteurs de renforcer leurs propres capacités en « faisant ensemble » ; les processus de co-construction peuvent s’avérer tout aussi intéressants que l’objectif visé lui-même. L’expérience de la co-construction avec des acteurs différents permet de mieux les connaître et donc de mieux comprendre son environnement, et par conséquent, de mieux agir sur celui-ci.

La construction de partenariats multi-dimensionnels favorise enfin une capitalisation des connaissances et savoir-faire ; non seulement le partenariat multi-acteurs permet d’apprendre des autres (dans leur diversité, sur leurs méthodes et leur champ d’expertise), mais il permet aussi de capitaliser sur ses propres acquis pour mieux les partager aux autres.

Le partenariat multi acteurs - défini comme une vision commune, composé d’une approche méthodologique partagée et d’un objectif commun - constitue une déclinaison opérationnelle d’un fonctionnement démocratique et inclusif. Cette façon d’agir permet ainsi d’initier des démarches citoyennes et participatives.



Simoné Giovetti.



Le secteur privé, acteur de plus en plus des partenariats

Cette cible met en lumière l'importance du secteur privé, qui depuis RIO +20, est acteur du développement durable. Les partenariats public-privé sont en mesure de promouvoir et de stimuler l'innovation et de faire appel à de nouvelles technologies pouvant ensuite être étendues ou reproduites pour élargir leur impact. A Davos lors de la session spéciale consacrée à la « Coopération pour la paix : s'attaquer aux racines des crises mondiales », le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres a déclaré : « Dans le contexte de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le changement climatique », il faut « une nouvelle génération de partenariats, non seulement avec les gouvernements, la société civile et le milieu universitaire, mais également avec le secteur privé, [afin de créer] les conditions d'un développement inclusif et durable, qui constitue la meilleure façon de prévenir les crises et les conflits dans le monde d'aujourd'hui ». Selon des calculs récents, a poursuivi António Guterres, la mise en œuvre complète des ODD pourrait procurer des retours annuels sur investissement de 30 milliards de dollars, et les nouveaux partenariats, entraîner « une fantastique amélioration du bien-être des populations ».

Des organisations comme le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable³⁴ qui compte plus de 200 sociétés membres représentant un chiffre d'affaires combiné de 8 500 milliards de dollars et 19 millions d'employés, et de 70 conseils nationaux veulent contribuer aux ODD, dont le financement requiert 5 000 à 7 000 milliards de dollars annuels (...). C'est pourquoi il fait alliance avec le Pacte mondial des Nations Unies³⁵ et la Global Reporting Initiative.

La construction d'un cadre partenarial multi-acteurs engage à penser l'alliance à différents stades : la faire naître autour d'un objet commun, la structurer pour qu'elle puisse fonctionner de façon opérationnelle et la structurer dans la durée pour qu'elle perdure dans le temps autour du référentiel commun qu'elle a construit. Œuvrer pour le Bien Commun.



LES PROGRAMMES CONCERTÉS

PLURI-ACTEURS

Après la réforme du dispositif de coopération au développement en 1999, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) déclare que : « La concertation entre les États et leur société civile est indispensable pour mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté et les inégalités et construire un État de droit » (Léhoux F., 2008, p.4).

Les programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) sont nés et fondés sur les principes d'une concertation renforcée entre acteurs publics et OSC. Ils se sont construits sur des thématiques représentant des enjeux forts et partagés, mobilisant les OSC mais aussi les pouvoirs publics des pays partenaires. Ils se sont progressivement élargis à d'autres acteurs tant au Nord qu'au Sud, dont les collectivités locales, les organismes de solidarité internationale issues des migrations (OSIM), voire les acteurs économiques, notamment ceux de l'économie sociale et solidaire, culturels ou encore les syndicats. Ce sont plus de 700 acteurs de la société civile qui ont été mobilisés directement dans les PCPA à ce jour.

Avec le changement de paradigme de la relation Nord/Sud vers une collaboration plus équilibrée entre pairs autour d'enjeux communs et partagés de territoires à territoires, les PCPA ont préfiguré les ODD et mis en œuvre des principes inhérents de l'Agenda 2030.

Comme le souligne le bilan et la capitalisation des PCPA publié en novembre 2020 : « le sujet est celui de l'alliance. Il s'agit de savoir « avec qui on va être plus fort pour apporter du changement et atteindre nos objectifs vers une meilleure démocratie, vers le respect des droits humains... Quels sont les acteurs qui font le territoire et comment cela évolue ? ».



<https://www.afd.fr/fr/ressources/bilan-et-capitalisation-des-programmes-concertes-pluri-acteurs-pcpa-2002-2019>

34. World Business Council for Sustainable Development.

35. Pacte Mondial des Nations Unies.



LE PROJET WASH

En 2014, Unilever a rejoint un consortium financé par le département de Développement international du Royaume-Uni (DfID, Department for International Development), qui a lancé un appel d'offres pour le financement du projet WASH, destiné à améliorer le secteur Eau, Assainissement et Hygiène (Water, Sanitation and Hygiene) dans des pays spécifiques, notamment au Pakistan et au Bangladesh. Le projet WASH améliore la santé et le bien-être des communautés ciblées car le lavage des mains comme mesure préventive compte parmi les investissements les plus rentables que l'on puisse faire en matière de santé publique. Ce programme est ainsi vérifié par l'indicateur d'hygiène dans l'ODD 6 (cible 2).

Une offre commune a été construite avec Plan International (ONG spécialisée dans l'amélioration des conditions de vie des enfants) et WaterAid, une ONG tournée vers l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement et à l'hygiène. Les partenaires apportent leurs compétences respectives : Lifebuoy, la marque de savon d'Unilever, a une bonne compréhension des consommateurs qui, conjuguée à de solides compétences en marketing, lui permet de trouver des solutions innovantes ; les ONG ont une connaissance approfondie de la réalité du terrain et des normes et sont rompues à la collaboration avec les gouvernements à travers leurs réseaux.



<https://ideas4development.org/ppp-objectifs-partenaires/>

LE PARTENARIAT ENTRE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

(Région du Plateau Central au Burkina Faso)

La coopération de la Nouvelle-Aquitaine et de la région du Plateau central, soutenue par la DAECT entre 2016 et 2018, reposait sur une forte coalition d'acteurs institutionnels, associatifs et privés, complémentaires pour parvenir à renforcer le développement économique du territoire tout en atténuant les effets du changement climatique.

La coopération interrégionale a ainsi ouvert la possibilité pour les acteurs économiques des deux territoires d'être soutenus et de pouvoir échanger leurs expertises pour développer des initiatives conjointes bénéfiques pour le climat. De nombreux acteurs néo-aquitains ont également participé à structurer les filières contribuant à l'atténuation, en participant à l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux suivant leurs domaines d'expertise respectifs :

- la gestion durable des déchets ménagers, a mobilisé trois collectivités néo-aquitaines compétentes en matière de gestion des déchets notamment le syndicat mixte d'aménagement durable Evolis 23, le syndicat mixte SYDED 87 et la Communauté de communes du Pays loudunais ;
- le déploiement régional des énergies alternatives, a bénéficié de l'implication de la start-up néo-aquitaine Mixba autour des stratégies de production décentralisée d'énergies renouvelables ;
- la gestion durable des ressources en eau, a mobilisé l'expertise technique de l'Office international de l'eau.





Cible 18

RECUEIL DE DONNÉES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

« D’ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l’objectif étant de disposer d’un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d’autres caractéristiques propres à chaque pays. »

Ces éléments présentent les enjeux et les perspectives de la cible 18, et le cadre de leur mise en œuvre, à l’échelle mondiale, européenne, française et territoriale.

On ne peut piloter des politiques publiques sans « data »

« Des milliards sont dépensés dans les pays développés et nous avons besoin qu’une fraction de ce montant soit dépensée dans les pays en développement pour réaliser les investissements dont nous avons besoin en matière de données. » déclarait la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, Amina J. Mohammed, lors de l’ouverture du Forum mondial des Nations Unies, le 23 octobre dernier.

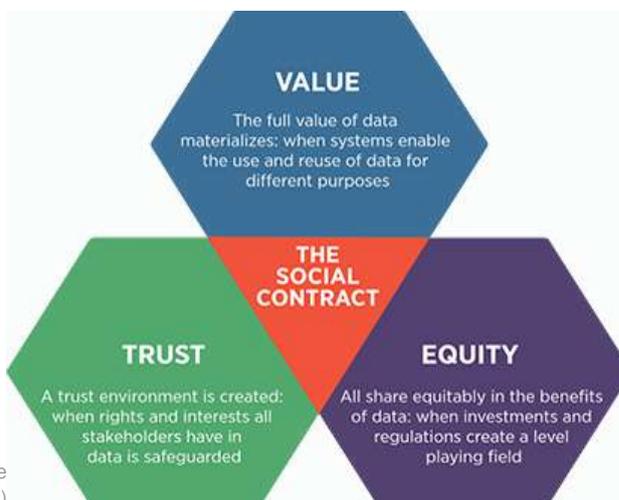
Les données sont des ressources essentielles à la prise de décision et peuvent accroître l’efficacité des politiques publiques. Depuis l’avènement d’internet, leur volume et leur circulation n’a cessé d’augmenter. Aujourd’hui, 90% des données en circulation ont été créées au cours des deux dernières années, et leur volume augmenterait en moyenne de 40% par an.

Les progrès technologiques permettent de les traiter en temps réel, offrant une ventilation pertinente de l’information sur un large éventail de domaines. L’intégration de ces nouvelles données dans les différents champs de la recherche peut aider à produire une information plus détaillée, et dont les résultats peuvent bénéficier à tous. Des scientifiques de l’Université de Copenhague ont développé une IA capable de déterminer les profils susceptibles de succomber à la COVID-19, permettant de donner la priorité à certains profils pour les vaccinations, et prédire la demande de respirateurs. Les Technologies de l’Information et de la Communication sont de plus en plus utilisées en Afrique pour soutenir l’éducation ; une manne pour les opérateurs mobiles dont on estime jusqu’à 70 milliards de dollars le chiffre d’affaires de ceux qui investiraient dans la « m-éducation » (plan numérique) dans les prochaines années.

Les politiques des données sont un champ nouveau de coopération

Si l’exploitation des données permet l’orientation et le suivi de l’accomplissement des ODD, il s’agit aussi de se prémunir de l’idée d’une data qui gouvernerait l’ensemble du champ social. Trois raisons nous obligent donc à penser sobrement la place qu’occupent les datas dans notre monde.

Touchant à nos activités quotidiennes, des mesures appropriées de protection des données sont à mettre en place afin de prévenir toute mauvaise utilisation, et pouvoir évaluer les droits individuels concernés face aux bénéfices collectifs. Le risque de disparités est aussi présent : la collecte de données est plus facile dans les Nordes que dans les PED, surtout lorsque ceux-ci cumulent leur situation économique avec des contextes politiques ou militaires sensibles. Le renforcement des capacités de ces pays est possible, en utilisant par exemple le téléphone mobile comme support pour collecter des données délicates à capter sur le terrain. Enfin, les externalités négatives sur l’environnement liées à la captation et au traitement des données sont à prendre en compte.



Data for Better Lives - Leveraging greater value from data to help the poor | World Bank (2021)



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

En transformant notre rapport à l'information, les datas font ainsi émerger de nouveaux défis politiques et sociétaux. Il nous appartient désormais de les utiliser comme les puissants outils d'inclusions qu'ils peuvent être. Les Nations Unies l'ont compris avec une stratégie lancée au Cap en 2017, et encouragent le Big Data pour atteindre les 17 ODD, avec notamment l'Open Data Hub pour les Objectifs de Développement Durable mis à disposition des gouvernements pour leur faciliter l'accès aux données ouvertes. De même, le Centre des données humanitaires des Nations Unies accroît l'impact et l'utilisation des données dans le secteur humanitaire.

Le Forum mondial des Nations Unies sur les données (le 3^{ème}) a été organisé en octobre 2020 par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et est soutenu par le Comité de programme du Forum mondial sur les données, sous la direction de la Commission de statistique des Nations Unies³⁶ ; Il a lancé un nouveau portail en ligne présentant les dernières statistiques sur l'égalité des sexes et surtout l'accélération de collecte de données sur la pandémie. Le CAD de l'OCDE a aussi publié en 2017 un guide complet pour la coopération par les données.



LA PLATEFORME « OPEN SDG DATA HUB » DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pour mettre pleinement en œuvre et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, les Nations Unies disposent d'une plateforme en libre accès, « Open SDG Data Hub », qui encourage la recherche, l'analyse et l'utilisation de données relatives aux ODD dans la prise de décisions à toutes les échelles. Son objectif est de permettre aux fournisseurs, gestionnaires et utilisateurs de données de découvrir, comprendre et communiquer des modèles et établir des connexions parmi l'ensemble des données et statistiques des ODD.

 <https://unstats-undesa.opendata.arcgis.com>



L'INITIATIVE PROGRESSO SOCIAL BRASIL

Cette initiative, débutée en 2014, est le fruit d'un partenariat entre la Fundacion Avina et Deloitte Brasil en faveur de la création d'un réseau composé d'entreprises et d'organisation de la société civile brésilienne. L'objectif était de collecter des données liées à des indicateurs sociaux et environnementaux locaux adaptés aux communes de l'Amazonie.

Ce projet vise à combler le manque de données non économiques et de connaissances des conditions de vie dans ces communes grâce à l'outil lancé par Progresso Social Brasil, l'IPS Amazônia. Les données collectées ont permis de mettre en avant les besoins spécifiques de chaque commune de l'Amazonie, pour ensuite les utiliser dans l'élaboration de politiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants de cette zone.

Cela a permis d'inciter les pouvoirs publics, les entreprises, la société civile à investir leurs ressources dans des causes sociales et dans les communes en ayant le plus besoin. Certaines collectivités locales extérieures ont par ailleurs choisi de mettre en place une action similaire en créant leurs propres indicateurs adaptés à leur situation, comme a pu le faire Rio de Janeiro directement en partenariat avec Progresso Social Brasil sur l'activité olympique.

 <https://www.gsma.com/newsroom/press-release/gsma-launches-big-data-for-social-good/>



UN MOTEUR DE RECHERCHE FRANÇAIS QUI FINANCE DES PROJETS DURABLES ET INCLUSIFS : LILO

La mission que s'est donné Lilo, moteur de recherche français et solidaire, est de permettre de financer gratuitement des projets solidaires grâce aux bénéfices générés par les recherches internet des utilisateurs. Sélectionnés pour leur pertinence sociale et écologique, les projets sont ensuite sélectionnés par les utilisateurs, qui peuvent choisir vers lesquels sera destiné l'argent généré par leurs recherches. Pour inciter les internautes à utiliser leur service sans modération, Lilo s'est engagé dans une politique de protection des données des utilisateurs. Elles sont utilisées dans le simple cadre de la mission solidaire que s'est donné Lilo, mais ne seront jamais revendues.

 <https://www.lilo.org>

36. ONU - Forum mondial des Nations Unies sur les données 2020 : Plus de 10 000 producteurs et utilisateurs de données se rassemblent afin de proposer des solutions pour des données fiables en réponse au COVID-19.



Cible 19

CONSTRUCTION D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ D’ici 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. ”

De nombreux indicateurs du développement durable

La disponibilité de données objectives et pertinentes, on l’a vu, est essentielle pour connaître l’état d’une société ou d’un territoire et instaurer un débat de qualité entre tous les acteurs : décideurs et gouvernants, forces économiques et sociales, médias, citoyens. Cette alimentation du débat est indispensable pour que les décisions et leurs impacts soient comparés, pour que les effets soient suivis, analysés et pris en compte dans les politiques publiques et pour que se développent des partenariats multipartites internationaux, nationaux ou territoriaux.

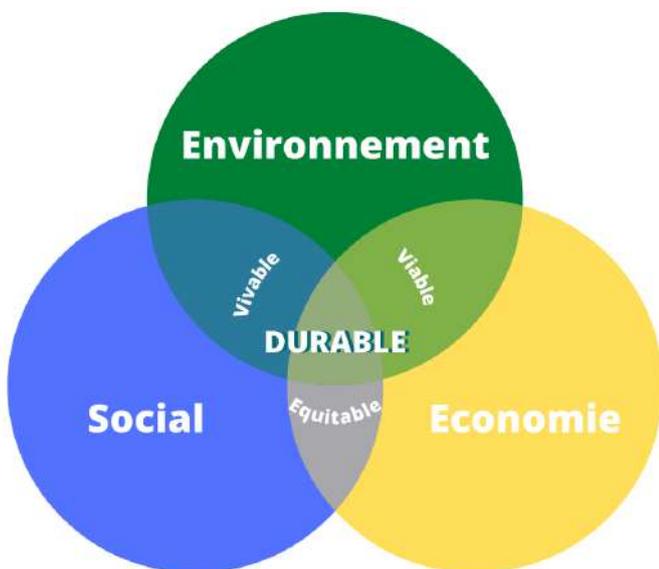
La nécessité de disposer d’indicateurs fiables et pertinents pour guider le processus de développement durable a été identifiée dès la conférence de Rio 92 ; le paragraphe 40.4 d’Action 21 fait référence à la construction d’indicateurs différents de ceux qui rendent compte de la seule économie (PIB) ou même de l’indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). En 20 ans ont été construits de nombreux indicateurs nationaux et territoriaux qui ont structuré des référentiels, allant jusqu’à la mesure du bien-être.

Si le calcul d’un PIB, ou de l’IDH, ou de ceux, sectoriels, de l’énergie, de la biodiversité, de l’emploi, est relativement facile à réaliser dans la quasi-totalité des pays, l’évaluation des ODD est, elle, plus complexe. Cela exige un effort initial de définition des cibles, une collecte rigoureuse des données et un appareillage statistique de qualité, qui sont les conditions sine qua non de la réussite des ODD eux-mêmes.

232 indicateurs pour atteindre les objectifs de 2030

Pour évaluer cette réussite, les Nations Unies ont défini pas moins de 232 indicateurs mondiaux sur lesquels les pays doivent s’appuyer pour évaluer l’efficacité de leur action. La France a de son côté proposé mi-2018 un tableau de bord de 98 indicateurs qui constitue le cadre national pour le suivi des progrès du pays dans l’atteinte des 17 ODD. Elle s’est par ailleurs dotée depuis 2015 de dix indicateurs de richesse, allant au-delà du PIB, qui doivent être pris en compte dans les politiques publiques, ainsi que le rapport annuel du CESE sur l’état de la France. L’accès aux données de qualité n’est pas le même dans tous les pays du monde d’autant plus lorsqu’il s’agit de mettre en place des « Open data » ou recourir à de nouveaux outils comme les « Big data ». La coopération en matière de statistique, qui est un bien public appartenant à tous, est donc nécessaire pour équiper les pays en développement et les pays les moins développés, ceci afin d’améliorer la qualité des données, harmoniser les méthodologies et *in fine* favoriser les échanges autour de données comparables. C’est en ce sens qu’interviennent auprès de ces pays des acteurs comme l’INSEE, Expertise France, Eurostat et les différents instituts nationaux et régionaux des pays de l’Union Européenne.

La cible 19 de l’ODD 17 encourage également les collectivités territoriales à définir leurs propres indicateurs développement durable ce qui suggère de développer les coopérations territoriales et les centres de ressources comme c’est le cas en France, avec par exemple avec le réseau national des centres de ressources de la politique de la Ville (RNCRPV) ou les agendas 21 locaux.





ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

De même, les entreprises construisent de plus en plus d'indicateurs « RSE » fondés sur les performances extra financières dont elles sont redevables, sans que ceux-ci soient comparables entre eux, mais ils permettent, à condition d'être bien explicités, ma mesure de l'effort social, sociétal et environnemental de l'entreprise, et de plus en plus s'appuient sur les 17 ODD.

La dernière cible de l'ODD 17 invite « d'ici 2030 » à établir des indicateurs de progrès, nul doute que ceux-ci seront impactés par la manière dont le monde sortira de la crise sanitaire.



CENTRES DE RESSOURCES « POLITIQUE DE LA VILLE »

(Etat, collectivités & associations)

Cette initiative mutualise des informations sur la cohésion sociale et territoriale, qui peuvent alimenter l'élaboration d'indicateurs de progrès sur le développement durable. Il s'agit d'un réseau national de 20 centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV), soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Son but est de renforcer la cohésion sociale et territoriale, aux différentes échelles territoriales, et de faciliter les coopérations entre acteurs et entre territoires, comme le stipule la charte partenariale pour les centres de ressources, signée par les associations nationales d'élus (Association des régions de France (ARF), Association des départements de France (ADF), ADCF, Association des maires de grandes villes de France urbaine (AMGVF-France), AMF, Villes et banlieue, Villes de France). Ce réseau a mutualisé ses ressources avec la plateforme COSOTER.

 <http://cosoter-ressources.info/>



LA LOI FRANÇAISE SUR DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE

En 2015, la France a voté une loi visant à prendre en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'élaboration des politiques publiques. Cette loi a notamment permis de créer de nouveaux indicateurs de qualité de vie et de développement durable et a pour but de compléter le PIB.

Ce texte impose au gouvernement de remettre au parlement, chaque année en octobre, un rapport-bilan de l'évolution de ces indicateurs et de l'impact des réformes de l'année précédente et à venir via le spectre de ces nouveaux indicateurs et de l'évolution du PIB.

 <https://www.vie-publique.fr/loi/20952-statistiques-indicateurs-de-richeesse-pib-politiques-publiques-indica>



GLOBAL PARTNERSHIP FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT DATA

(GPSDD, réseau multi-acteurs)

Le GPSDD est un réseau international de 150 acteurs, qui représentent la diversité de producteurs et d'utilisateurs de données (Etats, entreprises, ONG, organisations internationales, académiques, fondations, agences de statistiques et communautés d'experts des données). Le GPSDD est un réseau favorisant la coopération entre ces parties prenantes pour permettre l'intégration et l'utilisation de données adaptées pour suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

 <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=9691>



L'ODD 17, OU LA PROMESSE D'UN AVENIR COMPOSSIBLE

02

Si la première partie de la note s'est attachée purement et simplement au contenu de l'ODD17 pour le décortiquer, cette deuxième partie va quant à elle prendre beaucoup plus de distance pour évoquer l'esprit de l'ODD17.

D'abord en revenant sur l'histoire des partenariats mondiaux au service des pays en voie de développement et du développement durable, sorte de genèse de l'ODD17 (1ère partie) ; puis en analysant à partir de quand et à quelles conditions, il est véritablement possible de parler de co-construction, co-production de l'intelligence collective lorsque plusieurs organisations décident de travailler ensemble (2^{ème} partie) ; et enfin en analysant l'actualité géopolitique du moment, qui met à rude épreuve l'esprit de l'ODD17 et son impératif de coopération multi-acteurs et de solidarité internationales, pourtant seul à même de nous voir sortir par le haut de ces multiples crises que nous traversons (3ème partie).

Il s'agit, dans cette deuxième partie de la note, de prendre de la hauteur en proposant une analyse intellectuelle de la portée de l'ODD 17.





Fondé en 1993, le Club de Budapest condamne dans son Manifeste les attitudes telles que « Laisser les autres être ce qu'ils veulent tant qu'ils restent dans leur coin du monde » et « les laisser faire ce qu'ils veulent tant qu'ils ne le font pas sur nos plates-bandes », en précisant :

« Comme les divers organes du corps, les divers peuples et cultures doivent œuvrer conjointement pour soutenir l'ensemble du système dont ils font partie – système qu'incarne la communauté des hommes dans son habitat planétaire. En cette dernière décennie du XX^e siècle, les différentes nations et cultures doivent développer la compassion et la solidarité qui pourraient permettre à tous de dépasser le stade de la tolérance passive, pour œuvrer activement ensemble et se compléter mutuellement.

Les membres du Club de Budapest ont inventé sans le savoir l'ODD 17.

Succédant aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont permis de réduire la pauvreté, facilité l'accès à l'eau et à l'assainissement, favorisé le recul de la mortalité infantile, amélioré la santé maternelle, permis une meilleure éducation primaire gratuite en incitant les pays à investir dans leurs générations futures, et combattu efficacement des maladies sévères, la Communauté internationale a étendu les objectifs du millénaire à d'autres domaines, au vu de l'urgence de maintenir notre planète viable.

Le dernier ODD, celui « des partenariats », a été adopté à la fin de la négociation d'Addis Abeba pour répondre aux pays les plus fragiles qui craignaient que le plus grand nombre de cibles, par rapport aux OMD, amoindrirait l'effort international pour les pays pauvres. Il porte effectivement « la voix du Sud », mais aussi une vision nouvelle, ce que nous appelons souvent l'espoir – ou l'utopie – d'une face lumineuse de la mondialisation.

30 ANS DE « PARTENARIATS » : GENÈSE DE L'ODD 17

L'ODD 17 est le plus souvent défini comme l'ODD des partenariats. En fait, il s'agit, pour reprendre des termes enracinés dans le vocabulaire international, davantage d'un objectif de coopération et de développement ; l'expression « partenariat » n'interviendra d'ailleurs que dans ses cibles 16 et 17 (sur les 19 attribuées à cet ODD), avec les déterminations suivantes : « Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable » (16) , et « encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière » (17).

Mais le texte de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015 avait donné un éclairage privilégié au concept de « partenariat », en insistant sur le fait que l'ampleur et la portée du nouveau Programme appellent un Partenariat mondial revitalisé qui en assurera la mise en œuvre. Nous nous y engageons. Ce Partenariat fonctionnera dans un esprit de solidarité mondiale, en particulier avec les plus pauvres et avec les personnes vulnérables. Il facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles, rassemblant ainsi les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.



1. Le partenariat, de RIO 92 à l'Agenda 2030

Certes, l'expression « partenariat » est employée depuis que la coopération internationale existe : ainsi la Déclaration de Rio évoquait dans ses considérants « un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clefs de la société et les peuples », et dans son article 7 portant sur l'environnement, réitérait : « Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre ». La déclaration de Johannesburg, 20 ans plus tard, réaffirme dans son paragraphe 18 que :

Nous nous félicitons que le Sommet de Johannesburg ait été axé sur l'universalité de la dignité humaine et nous sommes résolus, grâce à l'adoption de cibles et de calendriers précis, mais aussi à l'établissement de partenariats, à faire en sorte que des populations de plus en plus nombreuses bénéficient de biens ou de services aussi élémentaires que l'eau salubre, les systèmes d'assainissement, un logement convenable, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection de la diversité biologique.

Elle précise une nécessaire dimension régionale des partenariats, dans son paragraphe 23 :

Nous saluons et appuyons la formation d'alliances et de groupements régionaux plus puissants, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, visant à promouvoir la coopération régionale, à améliorer la coopération internationale et à soutenir le développement durable.

L'Accord de Paris ne reprend pas le terme de partenariats, à l'instar d'ailleurs de la Convention de 1992 sur le changement climatique. Cependant, dans son article 6, à propos des Etats souhaitant s'engager dans des efforts supplémentaires de réduction des GES, il est question de « coopérations volontaires », et, l'article 113 énonce :

1. Les Parties reconnaissent que certaines Parties décident de coopérer volontairement dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national pour relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation et pour promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale.

Ensuite, la Cop 22 à Marrakech reprendra le terme de partenariat (Partenariat de Marrakech, MP-GCA, ou partenariat pour l'Action climatique globale), qui ambitionnera de mêler acteurs étatiques et non étatiques au sein d'une même plateforme.

Les conférences environnementales ont suscité des partenariats nationaux inédits : un des changements très significatif de la deuxième décennie de ce siècle a consisté dans la formation de coalitions de pays en dehors des groupements habituels qui s'allient selon la cohérence de positions partagées, de logiques géographiques ou géopolitiques, ou de simples intérêts communs. Ainsi, pour la Cop 21, on ne dénombrerait pas moins de 9 coalitions :

- BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde, Chine),
- Groupe arabe (lequel réunit les pays pour lesquels les actions d'atténuation sont un handicap pour leurs économies),
- ALBA (Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique avec 11 pays),
- AILAC (Association des Etats indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes, avec 6 pays plus modérés que les précédents),
- AOSIS (Alliance des petits Etats insulaires ou Alliance of Small Island States) qui compte 39 membres (et cinq observateurs) unis par leur vulnérabilité face à la hausse du niveau de la mer provoquée par le réchauffement climatique,
- Groupe Afrique, qui regroupe 54 pays du continent africain,
- Groupe des Pays les moins avancés (48 PMA) : 48 pays parmi les moins avancés (34 en Afrique, 13 en Asie et un dans les Caraïbes) qui se battent pour des financements spécifiques,
- Coalition des Etats à forêts tropicales (40 pays des grands bassins forestiers),
- Groupe des Pays en développement "homodoxes" animés par la Malaisie (Like Minded Developing Countries on Climate Change ou LMDC), soit une coalition spontanée de 24 pays qui s'est créée durant la session de négociation du groupe de travail ADP (CCNUCC) de mai 2012 à Bonn.

Le terme de « partenariat » tend finalement à remplacer le terme de coopération, nous en voulons pour preuves deux exemples.

Le nouvel Accord de Cotonou, entre l'Union Européenne et les pays Afrique Pacifique Caraïbes (ACP) conclu en 2020, donne au mot « Partenariat » sa colonne vertébrale : dès l'art F3, l'appellation de "partnership dialogue" remplace ce qui, dans les accords précédents, s'appelait "political dialogue", et parfois policy dialogue. Dans l'ambition d'afficher que l'UE et les ACP se situent sur un pied d'égalité, la rédaction de l'accord est devenue plus symétrique. (...) Comme pour lever un doute, l'appellation "genuine partnership" apparaît au début des protocoles régionaux, assortie de qualificatifs ambitieux : égalité entre les partenaires, réciprocité, respect et responsabilité mutuels, appropriation commune³⁷.

De même le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, dont la discussion est en cours au Parlement, prévoit dans son article 1 un « cadre de partenariat global », (CPG) qui fait l'objet d'une annexe³⁸, avec des axes précis de partenariats « multipartites » concernant tous les acteurs, et les citoyens ; le Ministre des Affaires étrangères le dira clairement dans son discours de présentation de la loi :

Nous voulons mieux valoriser le rôle des organisations non gouvernementales - ONG - françaises auxquelles nous proposons de reconnaître le droit d'initiative. Nous voulons encourager la coopération décentralisée qui permet à nos communes, départements et régions de partager leur expertise et leur expérience avec les collectivités locales des pays en développement. Nous voulons réinventer le volontariat de solidarité internationale, en ouvrant ce dispositif emblématique à la jeunesse du Sud, qui pourra venir prêter main-forte à nos associations, ici en France.

37. Relations UE-ACP : la fin des préférences ? Une analyse du nouvel accord post-Cotonou par Jean Claude Boidin, ECDPM n°289, janvier 2021.

38. Projet de loi n°3699 de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, p.13.



2. Les coalitions « multi-acteurs », satellites onusiens

Par ailleurs, de multiples coalitions issues des Alliances constituées au moment de l'Accord de Paris ont vu le jour : en 2014, la France a initié avec le Pérou l'Agenda de l'Action, qui a rassemblé des acteurs « moteurs » de la négociation³⁹.

Ensuite, la France a favorisé le One Planet Summit, qui a généré aussi de multiples coalitions multi-acteurs. On en compte aujourd'hui plus de 330⁴⁰, après le dernier OPS de décembre 2020.

Le RAC (Réseau Action Climat) a tenté de donner une définition aux coalitions multi-acteurs, mettant en avant les caractéristiques suivantes pour chacune :

- Elle facilite la coopération entre différents types d'acteurs, comme les États, la société civile, les acteurs subnationaux ou les entreprises. Sa valeur ajoutée réside dans sa capacité de réunir ces acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, soit parce qu'ils viennent de différents secteurs (comme par exemple agriculture, transports, finances, climat, production d'énergie etc.), soit parce qu'ils ne travaillent pas sur la même zone géographique ;
- Elle peut mettre en lumière des secteurs et des problématiques en manque de régulation. Elle peut ainsi permettre de mieux appréhender les avantages et écueils d'une action internationale ;
- Elle peut être un outil collectif de mise en œuvre de décisions politiques pour aider les États à respecter leurs objectifs climatiques⁴¹.

Une illustration très intéressante des « règles » de partenariat se trouve dans le Règlement délégué (UE) n°240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014, relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens. Affirmant d'abord que « le partenariat suppose une étroite coopération entre les pouvoirs publics, les partenaires économiques et sociaux et les organisations représentant la société

civile aux niveaux national, régional et local, tout au long du cycle du programme (préparation, mise en œuvre, suivi et évaluation) », le règlement distingue :

1. Une période de préparation (diffusion en temps utile des informations pertinentes et attention portée à leur accessibilité, temps suffisant proposé aux partenaires pour leur permettre d'analyser et de commenter les principaux documents préparatoires, ainsi que le projet d'accord de partenariat et les projets de programmes ;
2. La mise en place des canaux de communication permettant aux partenaires de poser des questions, d'apporter des contributions et d'être informés de la suite réservée à leurs propositions, et bonne divulgation des résultats de la consultation ;
3. L'accord de partenariat : les États membres fournissent la liste des partenaires participant à la préparation de l'accord de partenariat, les mesures prises pour garantir la participation active des partenaires, et définissent le rôle des partenaires dans la préparation de l'accord de partenariat et les résultats de la consultation des partenaires ;
4. Le rôle des partenaires dans le suivi et l'évaluation est bien défini ;
5. L'enseignement de ce Règlement tient dans le fait que la répartition des rôles est une clé de réussite des partenariats, qui risquent d'échouer si les règles ne sont pas définies d'emblée.

Ces pratiques partenariales ont considérablement modifié la gouvernance internationale, en cassant les logiques d'alliances étatiques traditionnelles qui ne traduisent plus la défense des intérêts des États qui fluctuent selon les sujets, dans une logique d'efficacité immédiate, sans toujours préserver le long terme ; mais ces affinités électives rendent plus difficiles aussi le respect et le contrôle des engagements publics, en consacrant sans le dire la soft law internationale.

39. Voir Global Climate Action Portal, la plateforme Climate Initiatives Platform.

40. Citons les dernières nées lors de l'OPS du 12 décembre 2020 : la coalition relative à la mise en œuvre des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ; le réseau des superviseurs et régulateurs de marchés pour une finance durable (NGFS) ; la coalition d'investisseurs privés « Climate Action 100+ » ; la « Net-Zero Asset Owners Alliance » ; la coalition « Finance in Common » qui rassemble des banques publiques de développement ; l'initiative « Subnational Climate Fund » qui développe des méthodes de partenariat public-privé.

41. Voir [Coalitions multi-acteurs : état des lieux](#), Réseau Action Climat, 2020.

COPRODUIRE : METTRE EN PRATIQUE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Mais il ne suffit pas de souhaiter des coalitions et des partenariats et de les annoncer, encore faut-il les concevoir et les construire, en répondant à la question assez vertigineuse : « Qu'est-ce qu'un partenariat mondial pour 8,5 milliards d'habitants en 2030 ? ».

A cela, les divers acteurs répondent souvent que l'intelligence collective serait la clé de la coproduction, le fondement des partenariats. On notera d'abord que la coproduction a été étudiée dans le champ des sciences de l'éducation, et, si on s'inspire de Piaget, elle trouve sa source dans l'activité cognitive complexe chez celui qui apprend les processus d'expérimentation, de résolution de problèmes et d'élaboration de systèmes provisoires, par rapport à ce qui lui est offert par son environnement. L'intelligence collective se construit avec les mêmes process que l'acquisition de l'intelligence, et cet apprentissage est celui qui permettrait le passage à l'âge adulte d'une « communauté internationale ».

De même John Dewey a bien montré, dans sa théorie de l'enquête que :

[...] au niveau biologique, les organismes doivent répondre aux conditions qui les entourent de façon à modifier ces conditions et les relations des organismes à ces conditions, afin de rétablir l'adaptation réciproque qui est requise pour le maintien des fonctions vitales. Les organismes humains rencontrent la même difficulté⁴².

Les différentes théories de l'intelligence distinguent le développement des idées, leur validation, leur juxtaposition, leur listage, et enfin la construction.

Plusieurs organisations s'efforcent d'appliquer à l'ODD 17, c'est-à-dire à la construction d'un autre monde, ces différentes étapes. Car notre ODD 17 n'est pas une norme « réparatrice », mais une incitation à l'action, au « faire ensemble ».



.....
42. Dewey, 1938/2006, p. 121.



1. Le « multi-acteurs », socle de la coopération du vingt-et-unième siècle

Le fait nouveau depuis l'adoption des ODD en 2015 est, on l'a vu, que la notion de partenariat s'est étendue à toutes les parties en même temps, alors que dans les 20 premières années après RIO et avec l'Agenda 21, chaque entité devait construire des programmes davantage en silos. On peut interpréter cette évolution négativement, en constatant que la mondialisation dite libérale inclut tous les acteurs au même niveau, sans considération des avantages qu'en retirent les uns ou les autres ; mais il faut reconnaître que, au nom justement de la lutte contre la pauvreté, l'ONU enjoint toutes les « entités » planétaires à collaborer au même objectif.

Mais les partenaires coproduisent-ils vraiment ?

Certes, l'exercice même du développement durable est une coproduction, comme l'exprime la fameuse expression « parties prenantes » : on ne fait pas, on n'instaure pas le développement durable, sans œuvrer avec une communauté mondiale, locale, qui œuvre pour que la planète soit viable. Autant on a théorisé, judiciarisé même la participation, avec par exemple la Convention d'Aarhus au niveau européen, autant la coproduction demeure un concept flou ; or il ne suffit pas de participer pour coproduire.

La définition usuelle est donnée par Ostrom : « La coproduction est le procédé à travers lequel les contributions pour produire un bien ou un service sont opérées par des individus qui ne sont pas dans la même organisation ». On voit immédiatement que l'originalité de cette forme organisationnelle est une double multiplicité des acteurs, organisations, et type d'organisations, qui privilégient l'action et l'objectif de résultats, au déploiement de plans d'actions unisectoriels. Elles reconnaissent implicitement la complexité de notre monde, en privilégiant le pragmatisme pour coconstruire un bien commun qui

dépasse l'intérêt général, dont le concept a été édifié par les seuls États.

La coproduction a aussi à voir avec la préférence pour la gouvernance, mieux adaptée au monde actuel que les seules organisations gouvernementales. Pierre Rosanvallon⁴³ nous dit :

« Les décideurs publics se sont d'abord trouvés confrontés à un phénomène qualifié par la science politique d'irruption des publics, se trouvant désormais obligés d'associer un nombre toujours croissant de « parties prenantes ». Leurs décisions ont ensuite pris la forme de processus itératifs complexes en rupture avec l'habitude ancienne de choix tranchés. La notion de gouvernance renvoie donc là à un monde de régulation caractérisé par des formes souples de coordination greffées sur une succession de rendez-vous.

En effet, la coproduction s'épanouit dans la sphère de la gouvernance plus que dans celle de la démocratie. Nous parlons beaucoup de gouvernance de développement durable, de gouvernance de l'environnement, de gouvernance de la biodiversité, et nous avons par là une succession locale et mondiale d'approches d'un système complexe. La coproduction est délibérative et participative, elle s'épanouit dans la gouvernance et elle interagit avec l'opinion. Cette nécessité s'est imposée par la prise de conscience que les bouleversements majeurs concernent l'ensemble de la planète et que la mise en œuvre des changements doit s'appuyer sur la société civile.

Il est aujourd'hui incontournable que toutes les phases de mise en œuvre des politiques publiques, de l'élaboration jusqu'à l'évaluation, soient ouvertes aux acteurs. Finalement, on peut dire que la coproduction qualifie l'exercice démocratique de ce à quoi nous sommes aujourd'hui obligés, c'est-à-dire la « co-viabilité » : nous devons vivre ensemble, à plus de 8 milliards, en gardant une planète viable.

43. Pierre Rosanvallon, dans son livre « La légitimité démocratique », rappelle qu'il ne s'agit pas simplement de participation ; Tocqueville quand il parlait de « démocratie d'association » nous a montré que les citoyens devaient participer pour qu'il y ait une véritable démocratie comme en Amérique, etc. Beaucoup d'autres penseurs ont théorisé cela – comme John Deweyl.

2. 10 ans de coproductions

La coproduction en matière de développement durable a été organisée par les travaux issus de la conférence de Johannesburg. Ainsi le paragraphe 42 de la déclaration finale du Sommet reconnaît les efforts déployés et les progrès réalisés aux niveaux local et sous-national, ainsi que le rôle non négligeable que les autorités locales et sous-nationales, et les collectivités, peuvent jouer en vue du développement durable, notamment en se rapprochant des citoyens et des parties prenantes et en leur fournissant les informations nécessaires, selon qu'il convient, sur les trois dimensions du développement durable.

Le paragraphe 53 salue le rôle des ONG en notant :

[...] la contribution précieuse, potentielle et effective des organisations non gouvernementales à la promotion du développement durable, du fait de leur expérience, longue et variée, de leur savoir-faire et de leurs capacités, notamment en matière d'analyse, de partage de l'information et du savoir, de promotion du dialogue et d'appui à la mise en œuvre du développement durable.

Le secteur privé trouve une place accrue à travers l'économie verte et les technologies, et aussi comme partenaire à part entière, selon le paragraphe 46 :

Nous reconnaissons que le développement durable suppose une participation active du secteur public comme du secteur privé. Nous sommes conscients que la participation active du secteur privé, notamment dans le cadre des partenariats public-privé, qui constituent un outil précieux, peut contribuer au développement durable.



Mais Rio+20 a consacré les échanges en ligne avec un retentissement mondial jamais égalé au niveau des citoyens. C'était d'ailleurs une volonté de l'ONU, comme le disait le Secrétaire Général de Rio+20, M. Sha Zukang, dans un entretien exclusif pour DAES News :

La Conférence Rio+20 concerne chaque femme, homme et enfant sur la planète autant que ceux qui ne sont pas encore nés. C'est votre Conférence, même si vous ne serez pas physiquement présents à Rio. Rejoignez le débat mondial. Connectez-vous à la Conférence au travers les medias sociaux et notre site internet. Faites part de vos opinions à vos délégations officielles et à vos Grands Groupes favoris. Lancez vos propres initiatives pour un développement durable, qu'elles soient grandes ou petites. Engagez-vous pour construire l'avenir que nous voulons.

Après l'Accord de Paris, une des réussites les plus remarquées de ces coalitions est l'Association Climat Chance. Elle rassemble les acteurs du climat se proposant de réunir à égalité l'ensemble des acteurs non-étatiques reconnus par la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (9 groupes d'acteurs : collectivités locales, entreprises, ONG, syndicats, communauté scientifique, représentants du monde agricole, de la jeunesse, des peuples autochtones et des femmes) pour faire émerger des priorités et propositions communes, et pour renforcer des dynamiques d'acteurs par la mise en relation (coalitions thématiques, sommets, portail de l'action).

3. L'articulation des échelles

L'articulation des communautés d'action, briques indispensables à une extension à grande échelle du concept de gouvernance des communs forgé par Elinor Ostrom, est fondamentale. L'enjeu est en effet aujourd'hui de montrer les cohérences et les interactions du cadre international à l'action locale... et de l'action local de à la réussite de l'Agenda 2030⁴⁴.

Les coproductions s'opèrent particulièrement dans les territoires où de très nombreuses expérimentations du « jouer collectif » se multiplient⁴⁵. Ainsi, en France, une mission ministérielle a été conduite en 2019-2020, qui a identifié 7 forces de changement pour rendre l'ODD 17 concret et déployé localement.

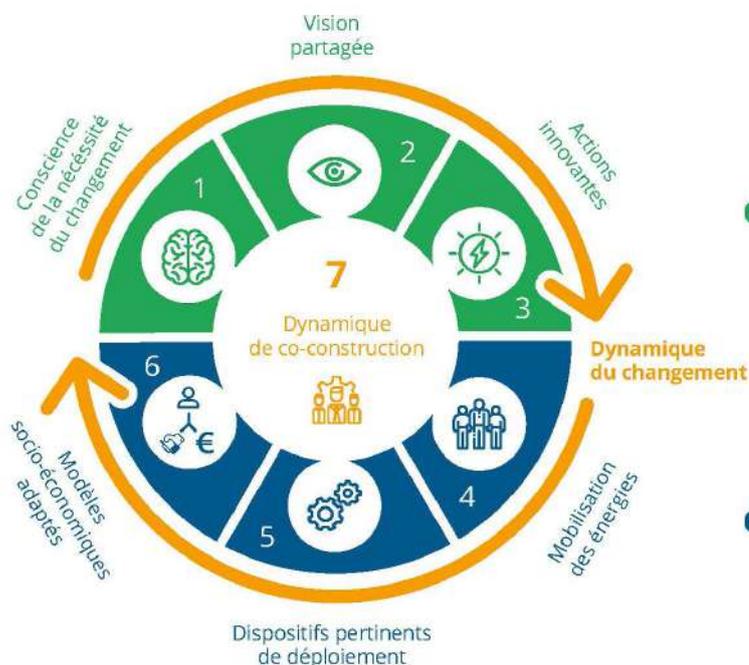
S'en est suivie une « feuille de route » ministérielle autour de 21 mesures qui a inspiré une proposition de loi qui vise à lever les freins institutionnels aux alliances au travers d'un cadre souple mais garant du respect des règles de droit de chacune des parties prenantes impliquées⁴⁶.

Ce qu'on appelle « territorialisation des ODD » est une illustration de l'ODD 17, quand elle se décline avec la coopération décentralisée que Cités Unies France définit comme un ensemble de partenariats que nouent les collectivités avec des collectivités étrangères et/ou leurs associations⁴⁷.

Cette articulation doit s'opérer aussi en temps de crise, et on doit là de référer au Cadre de Sendai, conclu aussi en 2015, qui, dans son paragraphe 26 insiste sur la coopération de tous lors d'une catastrophe :

“ La gouvernance des risques de catastrophe, aux niveaux national, régional et mondial, revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes.⁴⁸ ”

Les 7 forces du changement



Moteurs du changement

Conditions du changement

Source : Le RAMEAU

Les 7 forces du changement | Le Rameau (2019)

44. C'est l'objectif de la plateforme « l'ODD 17 en pratique présente note.

45. Voir en replay la 6ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire du 8 juillet 2020 : « L'ODD 17 en pratique » : 6ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire (plateformecapitalisation.org)

46. Proposition de loi n° 3849 relative au développement de l'engagement collectif et des alliances innovantes au service de l'intérêt général sur les territoires pour une société durable.

47. Voir note de synthèse « [Les objectifs de développement durable \(ODD\) : référentiel des coopérations décentralisées](#) ».

48. [Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030](#).

4. L'intelligence collective « monde »

Il faut évidemment un certain nombre de conditions pour que s'épanouisse cette intelligence collective « monde », et c'est ici qu'on retrouve la déclinaison des grands principes qui fondent les ODD et les diverses cibles de l'ODD 17.

Premièrement, la maîtrise de la violence. Bien sûr, l'ODD 16⁴⁹ est inséparable de l'ODD 17, mais la violence économique ruine les partenariats. On oppose très souvent la compétition à la coproduction, en oubliant d'ailleurs l'origine du mot compétition qui est « rechercher avec »⁵⁰, c'est pourquoi les cibles 10, 11 et 12 sont si importantes, car elles veulent préserver l'accès de tous, même des plus pauvres au commerce mondial.

Deuxièmement, la confiance, ou en tout cas une recherche de confiance à élaborer entre toutes ces parties prenantes que sont aujourd'hui les acteurs du développement durable. On ne peut coproduire avec des gens et des institutions dont on se méfie ; cette condition nous semble énoncée dans deux cibles : la 2^{ème}, qui reprend l'injonction aux pays riches « d'honorer leurs engagements » en matière d'aide publique au développement, et la 16^{ème}, visant le partenariat mondial pour le développement durable, qui prône expressément « des partenariats multipartites ».

Troisièmement, l'ODD 17 exprime qu'il n'y a pas d'intelligence collective au niveau mondial sans recours au savoir et à la science pour tous et toutes. Aussi, il est logique que les cibles 6, 7 et 8 concernant l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation dans un cadre de coopération et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de partage des savoirs soient situés ici, et non pas dans l'ODD 4 sur l'éducation. En effet, le partage des savoirs est un puissant acteur d'élaboration des partenariats égaux ; en cela on a pu parler d'éthique partenariale afin de « négocier » les valeurs du partenariat dans le contexte précis d'une recherche spécifique où différentes moralités locales se conjuguent⁵¹.

Quatrièmement, l'associativité est aussi indispensable ; on sait qu'en psychanalyse, il s'agit d'associer librement les pensées qui apparaissent, mais le concept ouvre aussi sur des alliances nouvelles que le sociologue Roger Sue a développées : selon lui, ce n'est plus l'économie qui détermine le visage de la société mais l'ensemble des « manières de vivre ensemble, de se lier aux autres, de communiquer, de produire, d'apprendre, de faire société ». Les liens horizontaux, constitutifs de la relation d'associativité,

l'emportent sur la verticalité hiérarchique de nos constructions institutionnelles, vieilles de 250 ans ; la Fonda se réclame aussi de ces analyses, relevant que le cadre partenarial des ODD a une inspiration commune avec la loi de 1901, qui définit l'association comme une convention par laquelle des personnes mettent en commun des moyens dans une finalité autre que celle de s'enrichir.

Finalement, l'intelligence collective s'incarne bien dans la cible 17 de l'ODD, qui vise « la promotion des partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière ». Il est finalement rare que soit exprimé si précisément le triple partenariat « public/privé/citoyen », et nous pensons que cette cible devrait être revisitée après l'expérience de la pandémie où, en tout cas pendant le premier confinement qui a touché quasiment tous les pays, le recours mondial aux « moyens du bord » a été consacré. Ne peut-on pas envisager de mieux structurer ces partenariats dans des cas probables de multiplicité des crises du 21^{ème} siècle, comme le Comité 21 le prône dans la 11^{ème} proposition de son rapport sur la transformation⁵² ; ou Bertrand Badré qui propose un « Haut Conseil de la résilience » aux niveaux nationaux ou mondial ?

Comme il est dit dans les travaux du Rameau :

“ L'ODD 17, c'est la capacité à voir dans la fragilité une force collective pour inventer ensemble des solutions utiles pour tous. L'ODD 17 nous invite à prendre soin des autres, et en particulier des plus fragiles, pour prendre soin de soi. Il va plus loin encore que la co-construction du bien commun en faisant émerger la notion de Lien commun qui nous lie et nous relie. Mais pour cela, nous devons élargir notre champ de vision, et sortir du seul « contrat-échange » pour accepter de passer à un « contrat-alliance ».

49. « Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. ».

50. *Competere* en latin.

51. Voir l'ouvrage Laurent Vidal, *Expériences du partenariat au Sud Le regard des sciences sociales* IRD éditions 2014.

52. « Créer une Autorité indépendante de veille des risques globaux.

TENTATION DE REPLI ET ESPÉRANCE DES PARTENARIATS : VERS UN MONDE « COMPOSSIBLE »



On objectera que l'ODD 17 est celui de l'utopie, en ce qu'il soutient un monde multilatéral et multi-acteurs, alors que l'heure est à l'« archipélisation » et aux replis nationaux, accentués par la pandémie. Nous défendons plutôt qu'il propose un monde « compossible » : nous nous inspirons évidemment pour proposer ce commentaire de la lettre de Leibniz à Bourguet :

“ Si l'on regarde l'Univers comme une collection, on ne peut pas dire qu'il puisse y en avoir plusieurs. Cela serait vrai, si l'Univers était la collection de tous les possibles ; mais cela n'est point, parce que tous les possibles ne sont point compossibles.

Au vu de la complexité de notre monde actuel et de l'explosion de sa population, le concept de Leibniz donne une grille pour l'interpréter, en ce qu'il illustre que, sur un plan géopolitique, les alliances sont disruptives suivant les champs d'intervention, et, dans la vie interne des Etats, les réactions et ressentis de multiples catégories de populations ne sont souvent plus compatibles avec les décisions publiques. Cependant, si la compatibilité, comme le multilatéralisme, que cette complexité fondait, s'avère de plus en plus difficile, les menaces qui pèsent sur les équilibres de la biosphère ouvrent de multiples possibilités, des plus inquiétantes aux plus apaisantes, mais dans une compossibilité accrue à cause de l'interdépendance que provoque entre les différentes espèces le réchauffement climatique.

Car, au-delà de l'espoir qu'insufflent la récente élection américaine, des signaux montrent que des blocages institutionnels cèdent. Certes deux mouvements coexistent dans le monde actuel, la tentation du repli, avec la mise en question de l'universalisme occidental, et la montée de la société civile qui, en particulier à travers le web, se livre à un immense « tchat » mondial, si bien qu'un fait divers est immédiatement connu dans le monde entier, sauf évidemment s'il se passe dans des pays coupés d'Internet, et encore, les informations passent par de multiples canaux. En cela on peut affirmer, sans recourir abusivement au vocabulaire du marketing, que nous sommes passés d'un monde multilatéral à un monde multicanal, en ce que les hommes de notre siècle utilisent plusieurs canaux de communication (médias de masse, Internet, SMS, réseaux sociaux) dans une architecture onusienne qui a gardé ses fondements.

Des digues cèdent pendant que de nouveaux murs se construisent, des partenariats se nouent entre des acteurs qui s'opposent d'ailleurs dans des enceintes différentes : les ONGs et entreprises s'affrontent devant des tribunaux, mais collaborent comme « parties prenantes », les Etats du Sud revendiquent des « responsabilités différenciées », mais affirment appartenir à une seule humanité, la finance internationale s'inspire de rapports scientifiques, etc. Comme nous le disions plus haut, des associations libres se forment, conjoncturelles, éphémères, opportunistes, parfois contradictoires. Les mouvements que créent la jeunesse pour le climat l'illustrent : il s'agit d'alliances spontanées, sans structures juridiques parfois, qui s'engagent à la

fois pour les combats internationaux et les solutions locales.

En France, l'émergence de « catalyseurs territoriaux », ces animateurs des liens entre les organisations publiques et privées, témoigne de démarches apprenantes qui sont fondées sur ce principe compossible. Leur action quotidienne vient en réponse aux attentes latentes⁵³. C'est la rencontre entre les besoins grandissants, la conscience de la raréfaction des ressources et le pragmatisme des organisations publiques et privées confrontées à la réalité de leurs actions qui a créé un mouvement de co-construction du bien commun encore largement non-conscientisé.

Même les plus hautes instances mondiales évoluent sous la double contrainte des risques nouveaux et de la revendication participative des peuples : une des illustrations de ce renouvellement de la gouvernance mondiale est la récente réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU, très rétif à dépasser les seules questions de conflits « classiques » le 24 février 2021, où a été créé un groupe d'experts informel du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité, qui est un début de consécration du concept de « sécurité humaine », mêlant Etats et représentants de la sécurité civile. On peut lire cette initiative comme exemplaire de la cible 15, qui entend « respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable », car elle donne le signe que les Etats restent souverains dans l'esprit du fonctionnement du Conseil de Sécurité, tout en œuvrant pour la dimension planétaire dans l'anthropocène.

Dans un monde qui va devoir se relever de la pandémie, qui a creusé les inégalités devant les services sanitaires, et dessine un autre monde, l'ODD17 reste une « boussole » comme on l'évoque toujours, mais dans la tempête : ainsi la pandémie met l'humanité devant ses responsabilités : il fallait, avant elle, revisiter notre modèle économique, il faut maintenant conditionner les mesures de relance mondiale à des projets compatibles avec la décarbonation et la préservation de la biodiversité. Pour cela, il faut à la fois l'accord et la pression des sociétés, dans des organisations politiques complètement renouvelées. Comme le dit une tribune du Pacte de Pouvoir de vivre⁵⁴ : « Notre démocratie n'a en effet jamais eu autant besoin de se reposer sur l'expertise collective et l'engagement de l'ensemble des composantes de la société qui la font vivre au quotidien ».

Aussi, osons nous dire que l'ODD 17 permet de faire vivre l'affirmation qu'un autre monde est possible, à la condition qu'il soit compossible. Grande transformation⁵⁵ ou grande réinitialisation⁵⁶, nous sommes 8 milliards, et donc assignés à des choix compossibles.



53. 81% des Français réclament un « devoir d'alliance », 92% des maires reconnaissent un « besoin d'alliance » et 84% des dirigeants d'entreprise déclarent une « envie d'alliance » pour répondre aux fragilités grandissantes.

54. 58 organisations associations, syndicats, fondations, mutuelles – réunies à l'initiative de la CFDT.

55. Comité 21 - rapport [La Grande Transformation face à la crise. 12 propositions pour le Monde d'Après.](#)

56. Klaus Schwab and Thierry Malleret Release « ['COVID-19: The Great Reset', the First Policy Book on the COVID Crisis Globally](#) » [archive], sur [weforum.org](#), 14 juillet 2020.

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES



La **CIRRMA** est la plateforme qui regroupe les Réseaux

Régionaux Multi-Acteurs. Ces réseaux illustrent le dynamisme des acteurs territoriaux engagés à l'international. Par leurs missions d'information, d'accompagnement de projet et de mise en réseau, les RRMA ont vocation à promouvoir l'engagement citoyen dans les projets de coopération et de solidarité internationales. La CIRRMA assure la concertation, le partage de bonnes pratiques ou encore la construction de projets mutualisés entre les RRMA, dans la volonté d'assurer un dialogue inter-régional respectueux des territoires, de leurs spécificités et de leurs histoires.



Association reconnue d'utilité publique, **La Fonda** accompagne le développement de la vie associative depuis 1981. Nous réunissons des expertises de tous horizons, et offrons des espaces d'intelligence collective pour accompagner les responsables

associatifs et leurs partenaires dans leurs réflexions stratégiques. Nos expertises clefs : le monde associatif ; la méthode de stratégie d'impact collectif pour construire le rapprochement pluri-acteurs ; l'économie sociale et solidaire ; le renouvellement des approches d'évaluation par les chaînes de valeur.

 <https://fonda.asso.fr>



Créé en 1975, **Cités Unies France** est le réseau des collectivités territoriales françaises engagées à l'international. Nous accompagnons les collectivités sur le développement et la mise en œuvre de leur action internationale, produisons un plaidoyer en faveur de cette action internationale et par extension de la

gouvernance locale. Nous cherchons à renforcer la cohérence et la pertinence des actions des collectivités territoriales engagées à l'international. Nos sujets de prédilection sont donc la coopération décentralisée, l'aide au développement, les politiques publiques locales, la gouvernance locale et territoriale, la décentralisation, la coordination d'acteurs, le partenariat.

 <https://cites-unies-france.org>



La Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) du **ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)** a soutenu financièrement ce travail par l'intermédiaire de sa Délégation pour les relations avec la

société civile et les partenariats (CIV) et de sa Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT). Ces deux entités de la DGM définissent et participent à mettre en œuvre, respectivement, la politique de soutien aux acteurs de la société civile français et étrangers ainsi que la stratégie d'appui à l'action extérieure des collectivités territoriales en particulier en matière de coopération décentralisée.

 <https://www.diplomatie.gouv.fr>



Think tank et do tank à la fois, le **Comité 21** est une plate-forme qui réunit à la fois la force du plus grand réseau multi-acteurs (450 adhérents) dédié au développement durable et l'expertise d'animation et de facilitation de la co-construction. Le Comité 21 contribue ainsi à transformer la société vers un modèle durable en s'appuyant sur

l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs mondiaux du développement durable (ODD) aussi bien au niveau local, national, européen qu'international. Le Comité 21 anime un réseau composé à la fois d'entreprises, de collectivités locales, d'associations et d'établissements d'enseignement et de recherche. 4 domaines caractérisent l'expertise du réseau : « RSE et société », « Climat et énergie », « Villes et territoires », « Citoyenneté et démocratie ».

 <http://www.comite21.org>



Le Rameau est un laboratoire d'innovations partenariales qui anime des démarches novatrices de co-construction, produit de la connaissance et teste des méthodes d'ingénierie, qu'il met à la disposition de tous en open source. Depuis sa création en 2006, les alliances multi-acteurs sont dans l'ADN du Rameau. Elles sont abordées sous

5 angles : l'engagement et la performance des organisations, l'hybridation des modèles socio-économiques, l'innovation sociétale, la co-construction territoriale et les dynamiques partenariales. Le Rameau a vocation à éclairer les décideurs et à outiller les organisations et les territoires. Le Rameau pilote notamment l'observatoire des partenariats créé en 2008 avec la caisse des dépôts pour suivre les évolutions du mouvement d'alliance d'intérêt général en France.

 <https://www.lerameau.fr>



Convergences est une plateforme de réflexion, de mobilisation et de plaidoyer qui

promeut les Objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les changements climatiques dans les pays développés comme dans les pays en développement. Composée de plus de 200 organisations partenaires issues de tous les secteurs, l'Association agit pour susciter la réflexion et l'action, diffuser des bonnes pratiques et favoriser la co-construction de partenariats innovants à fort impact sociétal.

 <https://www.convergences.org>



Le **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** est la principale institution de développement des Nations Unies depuis 1965. Présent dans quelque 170 pays et territoires, il contribue à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités et l'exclusion. Il aide les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et à bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable.

 <https://www.undp.org>

BIBLIOGRAPHIE

Références bibliographiques des auteurs

- Cités Unies France (2021). [Les objectifs de développement durable \(ODD\) : référentiel des coopérations décentralisées](#).
- Comité 21 (2020). [La Grande Transformation face à la crise, 12 propositions pour le Monde d'Après](#).
- Convergences (2020). [Baromètre des Solutions Durables](#).
- La Fonda (2017). [Présentation prospective des ODD et des enjeux qu'ils soulèvent pour les acteurs associatifs et leurs partenaires](#).
- Le Rameau (2020). [Pourquoi investir dans l'ODD 17 ?](#).

Références par cible

CIBLE 1 - MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

- BAUCHER, R. (2019) 40 ans de coopération, 40 ans de projets : best of. [Département de la Seine-Maritime / Direction de la Communication et de l'Information](#) [PDF].
- RUAMPS R., et al. (MEAE/DGM) CAMILIER-CORTIAL I., et al. (MEF/DGT) (2020). Stratégie interministérielle 2020. Appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement. [PDF] [Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#), Ministère de l'Économie et des Finances.
- Cities for Global Health (2020). [Plan Marshall pour la « réactivation économique et la formalisation des entreprises à Bogotá »](#) [site internet].
- Fondation de Lille (n.d). [Site internet de la Fondation de Lille](#) [site internet].
- World Bank Group (2021). [Paying Taxes - Statement on Doing Business Data Corrections and Findings of Internal Audit](#). [PDF].

CIBLE 2 - AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

- CLEMENS Michael A., MOSS TODD J. (2006). [Le mythe des 0,7 % : origines et pertinence de la cible fixée pour l'aide internationale au développement](#). Dans *Afrique contemporaine* 2006/3 (n° 219), pages 173 à 201.
- MICHELETTI Pierre (2020). La nécessaire transformation de l'aide humanitaire internationale. [article] *The Conversation*.
- Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (2019). *Projet de loi de finances pour 2020 : Aide publique au développement : Aide économique et financière au développement - Solidarité à l'égard des pays en développement*.
- Fondapol (2012). [Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure](#).
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (2019). [L'aide publique au développement des collectivités territoriales françaises](#).
- OCDE (n.d). *L'aide publique au développement (APD)* [site internet].
- [Printemps Solidaire](#) (n.d). [site internet].

CIBLE 3 - RESSOURCES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

- CARE International (2021). [Climate adaptation finance: fact or fiction?](#) [PDF].
- Challenges (2015). [Air France demande un moratoire pour la « taxe Chirac » sur les billets d'avion](#) [article].
- ONU (2020). Soixante-quinzième session, 48e séance plénière. L'Assemblée générale adopte les 36 résolutions de sa Deuxième Commission, tournées vers le relèvement d'un monde post-COVID.
- ONU Infos (2020). [Covid-19 : 32 millions de personnes de plus vont basculer dans l'extrême pauvreté dans les pays les moins avancés](#) [article].

- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2021). [Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation – Résumé analytique](#). Nairobi [PDF].
- UNCDF OCDE (2020). Blended Finance in the Least Developed Countries 2020. Supporting a resilient covid 19 recovery [PDF] <file:///C:/Users/El%C3%A9onore%20Brunel/Downloads/12.01.21-BF-Report-LDCs.pdf>

CIBLE 4 - MAÎTRISE DE LA DETTE NATIONALE

- Le Monde (2021). Tribune « [La communauté internationale continue d'apporter des réponses partiales et déséquilibrées à l'insoutenabilité de la dette](#) » [article].
- Oxfam France (2021). [Covid-19 : l'annulation de la dette est essentielle pour les pays pauvres](#) [online].
- United Nations Conference on Trade and Development (2011). [SYGADE 6 : Le Système de gestion et d'analyse de la dette. Version 6 : la solution pour les bureaux de gestion de la dette](#) [PDF].
- **Responsabilité partagée et solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la Covid-19.**

CIBLE 5 - INVESTISSEMENTS CIBLÉS

- Agence Française de Développement (2016). [L'atteinte des ODD dans les PMA nécessite de nouvelles solutions de financement](#). ID4D [article].
- Agence Française de Développement (2016b). [Financement des objectifs de développement durable \(ODD\) dans les pays les moins avancés \(PMA\)](#) [PDF].
- Conférence Des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (2020). [Rapport sur l'investissement dans le monde 2020. La production internationale à l'issue de la pandémie](#) [PDF].
- OCDE (2019). [Chapitre 5. Des politiques meilleures pour financer le développement durable dans « Perspectives mondiales du financement du développement durable 2019 : L'heure est venue de relever le défi »](#).
- ONU Infos (2021). [Les investissements directs étrangers dans le monde ont chuté de 42% en 2020 \(CNUCED\)](#) [article].
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2020). [L'OCDE et le PNUD lancent un programme pour aligner la finance mondiale sur le développement durable](#) [article].
- World Bank Group (2017). [Aider les pays en développement à tirer le meilleur parti des investissements directs](#) [article].

CIBLE 6 - COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- L, B. (2021). [Les Nations Unies veulent sauver le monde grâce au Big Data](#) [article], *LeBigData.fr*.
- Newsroom (2017). [GSMA Launches Big Data for Social Good Initiative](#) [article].
- OCDE (2017). Synthèse : Comment faire en sorte que les données favorisent le développement ?, dans [Development Co-operation Report 2017 : Data for Development](#).
- Orange (2020). [Orange Digital Center et la GIZ propulsent les talents numériques](#) [article].
- Organisation Mondiale de la Santé (2020). [COVID-19 Technology Access Pool : le programme C-TAP](#) [site internet].
- UN Global Pulse (2021). [UN Global Pulse - Big data for development and humanitarian action](#) [site internet].

CIBLE 7 - TRANSFERTS CIBLÉS DE TECHNOLOGIES

- DUPONNOIS (dir.), R. et DIA, A. (2013). La Grande Muraille Verte: Capitalisation des recherches et valorisation des savoirs locaux.
- JACOLIN S. (2019). [Safe Water Cube. agir ensemble pour apporter partout de l'eau potable](#). N° 140 du Journal de l'École de Paris du management : Effondrement des certitudes.
- OURAL A., avec l'appui du SGMAP (2015). Rapport ministériel L'innovation au pouvoir ! Pour une action publique réinventée au service des Territoires.
- Eurocities (2020). [The Green City Accord is here](#) [article].

CIBLE 8 - CAPACITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

- DIALLO, S., ATCHOVA J., et BOGUI, J. (2020) Technologies Numériques et Sociétés Africaines: Enjeux de développement.
- LETERNE, C. (2020) [La numérisation de l'Afrique face au dilemme écologique](#). Centre tricontinental.

CIBLE 9 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- LAFONTAINE, A., DRUNET, N., VIVIEN, C. et CHARBONNIER, J. (2017). [Africa 4 Climate - Renforcement de capacités et stratégies climat : retours d'expériences](#). [online].
- GREIJN H., HAUCK V., LAND T. et UBELS, J. (2015) [Le renforcement des capacités au-delà de l'aide](#) [online].
- The African Capacity Building Foundation (2019) [Capacity Imperatives for the SDGs](#) [PDF].
- Agence Française de Développement (AFD) (2015) Appui au renforcement des capacités.
- OCDE (2019) Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable. OECD/LEGAL/0381.

CIBLE 10 - SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL ÉQUITABLE

- Fédération Artisans du Monde (2019). [Modes de production & de consommation responsables : Le commerce équitable est-il un outil efficace pour atteindre les ODD ?](#) Bulletin EQUITE de la Fédération Artisans du Monde.
- OCDE (2015). Soutenir un système commercial juste et équitable, dans Development Co-operation Report 2014 : Mobilising Resources for Sustainable Development.
- Organisation Mondiale du Commerce (2018). L'intégration du commerce en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable.
- Organisation Mondiale du Commerce (2021). Bilan de l'initiative « Aide pour le Commerce ».

CIBLE 11 - EXPORTATIONS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

- La Fabrique Ecologique (2017). [Commerce mondial et développement durable : Quelles nouvelles régulations au-delà des enjeux climatiques ?](#) Note n° 19.
- Fonds Monétaire International (2016). [Perspectives de l'économie mondiale, Demande modérée : symptômes et remèdes](#). *Imf.org*.
- ONU (2011). [Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés](#), Istanbul.
- Organisation Mondiale du Commerce (2020). Accès aux marchés pour les produits et services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays les moins avancés.
- Organisation Mondiale du Commerce (s.d.). [Le Cadre intégré renforcé](#).
- World Bank Group (2020). [The African continental free trade area, Economic and Distributional Effects](#).

CIBLE 12 - ACCÈS AUX MARCHÉS

- Organisation Mondiale du Commerce (n.d). [Pays les moins avancés](#).

CIBLE 13 - STABILITÉ ÉCONOMIQUE MONDIALE

- KIBALA KUMA J. (2020). L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19 : état des lieux, analyses et perspectives.
- Fonds Monétaire international (2021). [Rapport sur la stabilité financière dans le monde](#), édition d'avril 2021,
- World Economic Forum (2021). [The Global Risks Report 2021](#).

CIBLE 14 - COHÉRENCE DES POLITIQUES

- Conseil du commerce et du développement, Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement (2021). Le règlement des problèmes systémiques : Renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).
- Coordination Sud (2020). [Biodiversité : l'exigence d'une cohérence des politiques de développement durable](#).
- Ministère de la Transition écologique et Ministère de l'Économie et des Finances (2018). [50 mesures pour une économie 100% circulaire](#).
- UN Environment Program (UNEP) (2015). [Policy Coherence of the Sustainable Development Goals : A Natural Resource Perspective](#).

CIBLE 15 - SOUVERAINÉTÉ NATIONALE

- FAGES PLANTIER Anne Laure (2019) [Protéger notre planète par des mesures contraignantes : vers la reconnaissance de l'écocide ?](#) [blog].
- Banque Mondiale (2017). [Rapport sur le développement dans le monde 2017 : la gouvernance et la loi.](#)
- ONU (2007). [Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.](#)
- Organisation internationale du Travail (1989). [Convention \(n° 169\) relative aux peuples indigènes et tribaux.](#)
- United Nations Climate Change (2021). [L'Accord de Paris](#) [site internet].

CIBLE 16 - PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- GLEICK, Peter H. (1998). Water in Crisis: Paths to Sustainable Water Use. Ecological Applications.
- [Climate Chance](#) (n.d) [site internet].
- [Global Partnership](#) (n.d) [site internet]
- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (2020). [Lancement du Partenariat Mondial sur l'Intelligence Artificielle par quinze membres fondateurs](#) [site internet].
- ONU (2012). [Huitième objectif du Millénaire pour le développement : Le partenariat mondial pour le développement. Traduire la théorie en pratique.](#) Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement [PDF].
- [Programme des Nations Unies pour le développement](#) (PNUD) (n.d) [site internet].
- UNESCO (n.d). [Agence suédoise de coopération internationale pour le développement](#) (Sida) [site internet].

CIBLE 17 – PARTENARIATS MULTI-ACTEURS

- Agence Française de Développement (2020). [Bilan et capitalisation des programmes concertés pluri-acteurs \(PCPA\) 2002-2019](#) [PDF].
- [Global Reporting Initiative](#) (n.d) [site internet].
- Occitanie Coopération (n.d). [Qu'est-ce qu'un RRMA ?](#) [site internet].
- [Pacte Mondial des Nations Unies](#) (n.d) [site internet].
- [World Business Council for Sustainable Development](#) (n.d) [site internet].

CIBLE 18 - RECUEIL DE DONNÉES

- Data-Pop Alliance (2018). Révolution des données et Développement Durable [PDF].
- OCDE (2017). Synthèse : Comment faire en sorte que les données favorisent le développement ? dans Development Co-operation Report 2017 : Data for Development [PDF].
- [ONU World Data Forum](#) (n.d). [site internet].

CIBLE 19 - CONSTRUCTION D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- GERARDIN H., DOS SANTOS S., GASTINEAU B., (2016). Présentation. Des Objectifs du Millénaire pour le développement (ODD) : la problématique des indicateurs. Dans Mondes en développement 2016/2 (n° 174). [PDF].
- Alliance Bernstein (2020). [L'investissement durable – une urgence face à la crise du coronavirus](#) [article].
- France Stratégies (2019). [RSE et performance globale : mesures et évaluations. État des lieux des pratiques.](#) [PDF].
- Global Compact Réseau France (2020). [Investissements et financements du secteur privé pour contribuer aux ODD. Etat des lieux des pratiques des acteurs économiques, perspectives et pistes de progrès](#) [PDF].
- OCDE (2018). [Note de politique sur la durabilité. Des entreprises meilleures à l'horizon 2030 : placer les ODD au cœur des activités d'affaires](#) [PDF].
- OCDE (2020). Applying a gender lens on the SDGs : How are women and girls doing ?

L'ODD 17

SENS, DÉCRYPTAGE, DÉCLINAISONS

Avec le soutien financier de :

